

PACTE SOLIDARITÉ ESSONNE : LE SOCIAL VERS L'EMPLOI

PACTE TERRITORIAL POUR L'INSERTION
PLAN DÉPARTEMENTAL D'INSERTION

2016 ► 2020

ANNEXES

02

SOMMAIRE

TABLEAU DES ACTIONS DU PTI/PDI 2012-2015

DIAGNOSTIC SOCIAL PTI 2012-2015

ÉTUDE DE COHORTE

DESIGN DE SERVICE PUBLIC

TABEAU DES ACTIONS DU PTI/PDI 2012-2015

Axes	Orientations	Actions	Acteurs	État de réalisation	Commentaires	Critères d'évaluation	Personne à contacter	Résultats
N°1 SYSTÉMATISER L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES	N°1 Optimiser notre dispositif d'accompagnement	1.1.1 - Permettre une meilleure lisibilité et égalité de mise en œuvre de l'accompagnement pour les usagers par l'élaboration d'un référentiel formalisé	CG / DILEE, CG / DSI CG / DDSPS	En cours	Avant de mettre en place un référentiel, il est utile de bien connaître le flux d'allocataires du RSA à accompagner. En 2013, la DILEE a considérablement amélioré sa connaissance du flux : intégration des flux CAF, accès aux données de Pôle emploi avec une intégration de leurs données à venir. Par ailleurs, l'adoption du Schéma de développement social le 17 décembre 2012 et l'adoption des nouvelles organisations territoriales le 20 décembre 2013 permettent de proposer un dispositif d'accompagnement plus performant fondé sur le positionnement au sein de chaque MDS d'une équipe d'appui et de clarifier le rôle de pilotage des MDS. Recrutement d'un poste chargé de mission pour travailler sur le référentiel et mettre en place l'action.	- Réalisation formelle du référentiel - Augmentation du taux de contractualisation - Analyse de l'évaluation qualitative réalisée dans le cadre des études de cohortes - Enquête annuelle auprès d'un échantillon d'allocataires	Nathalie Perrot	Non réalisé action à réinscrire prochain PDI
		1.1.2 - Expérimenter un double accompagnement (double référencement) auprès d'un groupe d'allocataires orientés emploi et présentant des difficultés sociales ou psychosociales	CG / DILEE Pôle emploi CCAS CAF	Réalisée	En 2013, le Conseil général a finalisé avec Pôle emploi le principe de la mise en place d'un double accompagnement des allocataires du RSA qui bénéficient, sur orientation de Pôle emploi, d'un accompagnement conjoint du service public de l'emploi et du Conseil général. La mise en place effective de ce processus est particulièrement importante car elle permet de répondre dans les faits à la césure préjudiciable opérée par le RSA entre accompagnement social et accompagnement en emploi. En 2013, 25 allocataires du RSA ont pu bénéficier de ce double accompagnement avec, pour la totalité d'entre eux, des effets particulièrement bénéfiques car cela a permis leur maintien en orientation emploi.	- Nombre de suivis conjoints pôle emploi / services sociaux - Nombre de réorientations RSA Pole emploi - Nombre de sorties sans emploi - Nombre de sorties en formation		
		1.1.3 - Construire un module de formation de base au dispositif RSA et le rendre systématique pour tout référent recruté au Conseil général	CG / DILEE Cadres et travailleurs sociaux intervenant dans l'accompagnement des publics CG / DRH / service formation CNFPT	En cours	L'adoption des organisations du Schéma de développement social a permis de finaliser en liaison avec la DRH, le cahier des charges de ce module de formation.	- Réalisation du cahier des charges de la formation - Détermination d'un calendrier et programmation des sessions - Retour positif de la formation à partir d'un questionnaire à destination des professionnels - Retour positif des usagers à partir d'un questionnaire	Nathalie Perrot	En cours : mise en place d'un groupe de travail sur la formation des professionnels depuis octobre 2015 fin du projet prévu en juin 2016
		1.1.4 - Proposer à 50 jeunes une allocation d'autonomie complémentaire d'un contrat d'accompagnement social et professionnel	CG / DILEE CG / DDSPS CG / DPPE État / DDCS Missions locales	Réalisée	Le Département a déployé en 2013 l'expérimentation de versement d'une allocation d'autonomie couplée avec un accompagnement concerté entre conseillers missions locales et travailleurs sociaux des maisons départements des solidarités sur les territoires du nord Essonne et Corbeil-Essonnes, en direction de 50 jeunes. Cette expérimentation préfigure le déploiement de la garantie Jeunes en 2014, dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté. Cette expérimentation a bénéficié à 51 jeunes en 2013 et a mobilisé 70 000 euros de crédits d'allocation. Les résultats de cette expérimentation sont particulièrement probants sur deux champs : 1/ Elle a permis aux jeunes concernés de voir l'ensemble de leurs problématiques (sociales et professionnelles), prises en charge de façon concerté, notamment celles liées au logement ou à la mobilité qui conditionnent la mise en place d'un parcours socio professionnel. 2/ L'expérimentation a posé les fondations d'un rapprochement entre services sociaux et mission locale au-delà de la singularité des suivis des jeunes avec par exemple la mise en place de permanences réciproques d'une institution dans les locaux de l'autre avec capitalisation d'échanges de pratiques entre professionnels.	- Nombre de jeunes concernés - Nombre de missions locales et de MDS impliquées - Nombre de sorties positives	Nathalie Perrot	Nombre de jeunes concernés : 51 jeunes (21 femmes et 30 hommes) Nombre MDS / Mission Local : - 2 missions locales (MIVE - Corbeil Essonnes et Nord Essonne) - 4 MDS impliquées (Athis Mons, Corbeil Essonnes, Viry Chatillon et Savigny sur Orge) Sorties positives : 65% (33) en solution insertion professionnelle / 12 en emplois, 7 demandeurs d'emploi, 4 en formations, 1 congé maternité et 1 ne sollicite plus la mission locale
		1.1.5 - Améliorer le processus d'orientation des allocataires par la mise en œuvre à titre expérimental d'une plateforme interinstitutionnelle chargée de l'instruction de l'orientation et de l'accompagnement des allocataires	CG / DILEE CG / DDSPS CAF CCAS Pôle emploi	Abandonnée	L'instruction et de l'accompagnement des allocataires sont plutôt répartis sur le territoire et ne suppose pas la mise en place d'une plateforme mais plutôt plusieurs lieux d'accueil. Une étude conduite sur le territoire d'Evry a permis de mettre en lumière l'inadéquation d'une plateforme avec les besoins du territoire essonnien.	- Mise en place effective de l'expérimentation - Amélioration de la prise en charge de l'utilisateur attestée par une diminution des délais entre l'instruction, l'orientation et le démarrage effectif de l'accompagnement - Satisfaction des usagers (après enquête)		
		1.1.6 - Développer et mettre à disposition des allocataires des outils simple permettant de faciliter leur quotidien (chéquier prépayé, téléphonie sociale, matériel informatique et Internet)	DILEE Pôle emploi DIRECCTE CAF OPS Entreprises d'insertion	Réalisée	Le développement et la mise à disposition d'outils simples (chéquiers d'accompagnement personnalisés et CESU) permettant de faciliter le quotidien des allocataires du RSA, répond à de réels besoins. Le CESU permet de répondre à des problèmes de garde et les chèques prépayés, d'acheter des vêtements, hygiène et vêture. En 2014, plus de 18 600 chèques d'accompagnement personnalisés ou CESU ont été utilisés par les allocataires du RSA. La téléphonie a été arrêté dès la première année (cause opérateur free et forfait à 2 euros).	- Nombre de bénéficiarias du chéquier, de l'accès à la téléphonie ou Internet - Nombre de bénéficiaires ayant pu accéder ou se maintenir dans une action d'insertion - Nombre de bénéficiaires ayant accédé à une formation ou un emploi*	Caroline Bouffaut	Nombre de bénéficiarias du chéquier : 3372 Nombre de bénéficiaires ayant pu se maintenir dans une action d'insertion : 3 300
		1.1.7 - Améliorer le outils de communication et d'information à destination des usagers et de professionnels	CG / DILEE CG / DDSPS / MDS CCAS CAF Pôle emploi Associations CMSA Groupe Ressources Allocataires du RSA	Réalisée	Une plaquette d'information (« mes droits et devoirs ») à destination des allocataires du RSA a été réalisée en 2015. Ce document est double. C'est à la fois un document simple et synthétique à destination des allocataires potentiels et, pour les personnes déjà dans le dispositif, un document plus complet qui précise les droits et les devoirs de chacun et l'offre de service du Conseil général, de la CAF et de Pôle emploi. 8 000 pochettes ont été réalisées en 2014. Elles sont remises par les travailleurs sociaux des MDS, de la CAF et du Pôle emploi. Mise à jour en cours du kit RSA, simplification des procédures et refonte méthodologique du kit (dispositif repenser dans une logique de parcours). Reprise de quelques courriers du kit (3) au niveau des usagers et réduction du nombre de courrier dans un souci de simplification des procédures (27 => 14).	- Réalisation effective de documents d'information - Mise en place effective d'une plateforme collaborative sur le site essonne.fr - Évolution du taux de mobilisation de l'offre d'insertion départementale - Enquête de satisfaction auprès : du groupe de représentant d'allocataires du RSA, des professionnels intervenant dans l'accueil et l'accompagnement des allocataires	Véronique Gaydu	Groupe ressources associé aux travaux sur des livrables produits par la Dilee (refonte de certains courriers à destination des usagers, projet de nouveau contrat d'engagements réciproques)

Axes	Orientations	Actions	Acteurs	État de réalisation	Commentaires	Critères d'évaluation	Personne à contacter	Résultats
N°1 SYSTÉMATISER L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES	N°2 Piloter et évaluer l'accompagnement	1.2.1 - Mieux évaluer la mise en œuvre du droit à l'accompagnement par le suivi et l'évaluation régulière de la mise en œuvre des obligations légales en matière d'accompagnement et la fixation d'objectifs annuels de contractualisation	CG / DILEE CG / DSI CG / DDSPS	En cours	Afin de mieux évaluer la mise en œuvre du droit à l'accompagnement, la DILEE a dû engager un travail de suivi de files actives d'allocataires du RSA. Les 6 000 allocataires sans référent ont fait l'objet d'un travail d'analyse par les RLA. Une meilleure connaissance des flux permettra de proposer une mise en œuvre de l'accompagnement pour tous.	- Nombre d'allocataires avec ou sans référent - Nombre d'allocataires avec ou sans accompagnement - Nombre d'allocataires avec ou sans contrat d'accompagnement personnalisé - Évolution du taux de contractualisation décliné par territoire - Nombre de révision de la primo orientation	Nathalie Perrot	Mise en place d'une cellule référencement en décembre 2015 objectifs : référencer les 6000 allocatires non référencés
		1.2.2 - Mise en œuvre du droit à l'accompagnement par Pôle emploi : création d'un groupe de travail permanent chargé de veiller aux échanges de données	CG / DILEE CG / DSI CAF Pôle emploi	En cours	Le Conseil général a participé au groupe de travail national et suit activement les travaux. Les échanges de flux entre le Conseil général et Pôle emploi sont programmés pour fin 2014.	- Indicateur quantitatif : nombre de réunions, nombre d'objectifs fixés conjointement - Indicateurs qualitatif : nombre d'objectifs réalisés		
		1.2.3 - Mettre en œuvre une démarche qualité en direction des prestataires de l'offre d'insertion «marchés publics»	CG / DILEE PEQC Opérateurs d'insertion Bénéficiaires des prestations	Réalisée	Le Conseil général a mis en place une démarche d'évaluation de l'offre d'insertion «marchés publics». Des principes ont été mis en place, puis la démarche a été déclinée. Le service insertion s'est également doté de tableaux de bord lui permettant de réaliser une analyse approfondie.	- Mise en place d'indicateurs qualité - Réalisation effective d'un bilan qualité - Construction d'une base de données à partir d'indicateurs définis, à renseigner par les opérateurs chaque trimestre - Amélioration des prestations attestée par un retour positif des usagers (enquête de satisfaction)	Caroline Bouffaut	Création base de données Enquête de satisfaction Bilan qualitatif / quantitatif réalisé
		1.2.4 - Assurer le suivi et l'évaluation du plan de contrôle effectué par la CAF	CG / DILEE / Service allocation CG / DSI / Pôle Ressource CAF	Réalisée	Plusieurs réunions avec la CAF et les intervenants des territoires (RLA, MDS, CCAS) ont eu lieu afin d'expliquer l'action menée par la CAF dans le cadre du plan de contrôle. Ces rencontres ont abouti à la réalisation d'une fiche technique à destination des professionnels et d'une fiche d'information à destination des allocataires. Le travail conduit en 2013 a porté sur la mise en place d'outils d'analyse et de suivi et sur l'évaluation. Renouvellement convention CAF en janvier 2015 + tableau de bord trimestriel mise en place pour l'évaluation.	- Nombre d'objectifs du plan de contrôle atteints - Réception effective du rapport de la CAF officialisant le Bilan de l'année N-1 - Diminution du nombre d'erreurs à l'ouverture des droits - Diminution du nombre de fraudes	Véronique Gaydu	x problème de transmission information avec la CAF x contrainte CAF tenu par la maitrise des risques x besoin statistiques commentées
		1.2.5 - Piloter et évaluer le plan départemental de prévention des indus	CG / DILEE / Service allocation CAF Paierie CG / DFCP CG / DSI Services instructeurs Référénts sociaux	Réalisée	10 réunions trimestrielles ont été co-animées par le Conseil général et la CAF en 2013 auprès des référents sociaux. L'objectif de ces réunions, pour les allocataires, est d'éviter les créances au moment de leur changement de situation. Ces réunions ont vocation à se poursuivre. Réalisée et reconduite en 2016.	- Réalisation effective de documents élaborés conjointement CAF / Conseil général - Diminution du nombre et des montants des indus	Véronique Gaydu	Action réalisée en 2013 auprès des territoires, à renouveler en 2016 à destination des nouveaux professionnels

Axes	Orientations	Actions	Acteurs	État de réalisation	Commentaires	Critères d'évaluation	Personne à contacter	Résultats
N°2 MIEUX CONNECTER L'INSERTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	N°1 Mieux articuler Insertion par Activité Économique et démarches Économie Sociale et Solidaire	2.1.1 - Recalibrer l'offre d'IAE en fonction des besoins des publics et des territoires	CG / DILEE Cabinet extérieur SIAE Act'Essonne Têtes de réseaux CRIF État Membres du CDIAE	Réalisée	Une étude a été menée avec un cabinet conseil afin de reformer le soutien du Conseil général à l'IAE (délibération votée le 17/12/2012). Un recentrage de ces outils d'insertion a été entrepris dès 2013 à destination du public RSA. Le Conseil général encouragera les initiatives de professionnalisation, une meilleure articulation entre l'IAE et l'ESS ainsi qu'une meilleure connexion de l'offre de l'IAE aux besoins des territoires.	- Réalisation de l'étude et de propositions stratégiques pour l'IAE en Essonne - Niveau de réalisation des préconisations de l'étude - Niveau de réalisation de la programmation définie annuellement	Audrey Buono	Etude terminée fin juin 2015
		2.1.2 - Soutenir les plateformes de conseil aux opérateurs de l'insertion et aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)	CG / DILEE Essonne Active CG / DDER CG / DDSPS ADIE	Réalisée	Le Conseil général soutien l'association Essonne Active qui porte le dispositif local d'insertion (DLA) de l'Essonne, plateforme de conseil aux opérateurs de l'insertion (Act'Essonne) et aux structures de l'ESS. Le portage du DLA a de nouveau été confié par l'État à l'association Essonne Active pour la période 2014 - 2016. Le Conseil général a reconduit sa convention de partenariat en faveur d'un soutien au DLA pour 2014-2016. Un conventionnement avec la nouvelle association Act'Essonne, plateforme collaborative des employeurs solidaires de l'Essonne 2014-2015 favorise l'animation du réseau des SIAE, la promotion des SIAE et la mutualisation de moyens entre elles).	- Nombre de structures ayant bénéficié des services des plateformes - Nombre de pérennisations ou de développements d'activité acquis - Nombre d'emplois concernés suite à un accompagnement DLA	Audrey Buono	Aujourd'hui 31 structures sont adhérentes à Act'Essonne En 2015, 57 structures ont été accompagnées par le DLA pour un volume d'emploi de 847 ETP dont 60% sont positionnés sur au moins un secteur prioritaire.
		2.1.3 - Conforter le soutien du Conseil général au secteur de l'IAE	CG / DILEE CG / DDER CG / DDSPS Act'Essonne SIAE UT91 CRIF	Réalisée	Le Conseil général a mobilisé un cabinet conseil pour mettre en place une nouvelle réflexion sur son soutien à l'IAE (délibération votée le 17/12/2012). Un recentrage de ces outils d'insertion a été mis en œuvre tout au long de l'année 2013 à destination du public RSA. Le Conseil général encourage les initiatives de professionnalisation, une meilleure articulation entre l'IAE et l'ESS ainsi qu'une meilleure connexion de l'offre de l'IAE aux besoins des territoires.	- Participation du Conseil général au dialogue de gestion - Présence du Conseil général au comité de suivi - Augmentation du nombre de sorties positives et du nombre de bénéficiers du RSA	Audrey Buono	Le Conseil départemental participe aux dialogues de gestion en lien avec l'Etat et le pôle emploi. Les travailleurs sociaux ou les RTISP participent quand elles le peuvent aux comités de suivi. Lors d'un groupe d'etravail sur la simplification administrative (axe 2 du CDIAE stratégique), il a été proposé de supprimer cette instance et de travailler plutôt à une organisation locale dans le cadre des groupes de travail issus de la charte départementale. Les taux de sorties dans les SIAE pour 2014 sont de : - AI: 79% - EI : 53% - ACI: 55% - ETTI : non diffusable -Total SIAE: 69%
		2.1.4 - Optimiser les protocoles de collaboration conclus avec les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Fiche réactualisée en mars 2013	CG / DILEE CG / DDSPS Les cinq PLIE Essonnien	Réalisée	Le Conseil général a revu son partenariat avec les 5 PLIE (Plans Locaux d'Insertion et de l'Emploi) de l'Essonne. Le soutien du Conseil général aux PLIE porte désormais sur 3 axes : proposer un accompagnement renforcé aux allocataires du RSA, jouer le rôle d'animation des SIAE de leur territoire et devenir les «facilitateurs» des clauses sociales départementales. Le conventionnement avec les PLIE s'est renforcé autour de deux nouvelles expérimentations proposant un référencement des allocataires du RSA par 2 PLIE pour 2015. Deux PLIE ont intégré ce dispositif expérimental : Atout PLIE et Dynamique emploi (au total 160 allocataires du RSA seront accompagnés).	- Retour des référents RSA sur les relations avec les PLIE - Respect du calendrier pour chaque axe - Mise en œuvre effective de chaque axe par les PLIE	Christine Perret	
		2.1.5 - Aider les SIAE et les entreprises à développer des relations partenariales. Nouvelle action en application de la délibération du 25 mars 2013.	?	Réalisée	Pour aider les SIAE et les entreprises à développer des relations partenariales, le Conseil général a porté dès 2013 un évènement durant «le mois de l'ESS» qui a réuni les entreprises, les SIAE et les donneurs d'ordre autour des clauses sociales et soutenu l'opération 'l'challenge» par les PLIE en partenariat avec les SIAE et les entreprises (et les fédérations professionnelles) pour faciliter la sortie vers l'emploi des salariés de l'IAE. En 2014, il mettra en lien les PLIE et la CCIE pour concevoir un document de communication autour des clauses sociales adapté aux besoins des entreprises. Création d'un appel à projet dont un des quatre axes est de mettre des projets en lien entre SIAE et entreprises depuis 2 ans. Avec le CDIE stratégique, il y a un des axes qui travaille sur ce lien entre SIAE et entreprise (PDIAE).		Audrey Buono	Création de l'appel à projet IAE autour de 4 axes: Axe 1 : mutualisation de moyens humains ou matériels (gestion, prospection commerciale, accompagnement socioprofessionnel...), Axe 2 : expériences innovantes en matière d'accompagnement, appui au plan de formation des entreprises d'insertion et aux entreprises de travail temporaire d'insertion en lien avec les OPCA (pour le public RSA) notamment dans des secteurs au fort potentiel de recrutement, Axe 3 : appui à l'adoption pour les structures existantes de modèles juridiques répondant aux principes de l'économie sociale et solidaire (SCIC, SCOP...) Axe 4 : expériences de développement de partenariats opérationnels avec des entreprises du secteur marchand visant un impact positif sur les suites de parcours. Cela a permis de soutenir plusieurs projets: - création d'Act'essonne - création d'un service mutualisé autour de l'accompagnement dans de Sud Essonne - Mise en œuvre de partenariat avec les réseaux de chefs d'entreprise et consolidation de l'ancrage dans le tissu économique local
		2.1.6 - Mettre en œuvre un nouveau dispositif de soutien à l'insertion par l'Activité Économique. Nouvelle action en application de la délibération du 25 mars 2013.	?	En cours	Pour le Conseil général, il s'agit d'améliorer la pérennisation et la professionnalisation des SIAE (mutualisation de moyens, démarches de diversification et de développement d'activités, ...) et de renforcer et valoriser la compétence des accompagnants sur le champ social au sein des structures de l'IAE. Travail avec l'OPCA, AGEFOS PME, création fond de formation mutualisé pour les salariés en insertion des AI. En 2013, le Conseil général a posé avec les chantiers d'insertion les bases d'un fonds de formation mutualisé avec les OPCA et lancé un appel à projet sur la mutualisation de moyens et la valorisation d'expérimentation sur la formation des salariés. Il a, par ailleurs, porté avec l'appui d'un maître d'ouvrage, une démarche d'élaboration d'un cadre de référence de la fonction d'accompagnement socioprofessionnel dans les associations intermédiaires et les chantiers d'insertion, en lien avec la mise en place du schéma de développement social. Accompagnement à la création des GES (2 en Essonne) Groupement d'Économie Solidaire.		Audrey Buono	Fonds de formation mutualisé en faveur des salariés des AI créé en partenariat avec l'AGEFOS-PME et le CRIF pour un budget de 62 000 euros Création du GES Pôle économie solidaire dans le Sud de l'Essonne. En cours de constitution le GES autour des potagers de Marcoussis et de la conserverie

Axes	Orientations	Actions	Acteurs	État de réalisation	Commentaires	Critères d'évaluation	Personne à contacter	Résultats
N°2 MIEUX CONNECTER L'INSERTION AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	N°2 Affirmer l'exemplarité de notre collectivité	2.2.1 - Mobiliser la commande publique départementale en faveur de l'insertion en priorisant les allocataires du RSA	CG / DDSS CG /DFCP CG / DILEE CRIF	Réalisée	Le Conseil général a mis en place une nouvelle organisation interne pour engager des clauses sociales dans ses marchés publics (le pilotage a été confié à la DFCP). Son ambition est de «clausser» un marché sur deux. Il a déjà introduit dans ses marchés publics des articles 14, 14-53, 15 (marchés réservés aux personnes handicapées) et 30 (achat d'insertion). Au 1er semestre 2014, 57 marchés ont été clausés et ont donné lieu à 21 754 heures d'insertion (contre 58 marchés et 27 000 heures sur toute l'année 2014). Ce sont 256 personnes qui ont bénéficié de clauses sociales départementales. En 2015, afin de gérer les clauses sociales départementales sur des territoires hors PLIE, deux postes de facilitateurs départementaux seront créés.	- Mesure de la progression des heures réalisées par la collectivité - Nombre de marchés concernés (volume financier et nombre d'heures de travail réservées) - Niveau de respect de la Clause sociale (écart entre heures réservées / heures effectivement réalisées) - Nombre et typologie des contrats proposés par les entreprises titulaires des marchés - Nombre et profil des bénéficiaires	C. Peyre	Création base de données Enquête de satisfaction Bilan qualitatif / quantitatif réalisé
		2.2.2 - Activer une clause de conditionnalité en faveur du public RSA dans les relations du Conseil général avec ses partenaires	CG / Direction Générale Entreprises (CCIE) Communes (UME) EPCI Représentants associatifs	Réalisée	La prise en compte des publics et politiques prioritaires du Conseil général fait partie intégrante des nouvelles relations contractuelles liant le Conseil général à ses partenaires.	- Mise en place du groupe de réflexion départemental - Adaptation des délibérations - Accroissement du nombre de personnes des publics prioritaires pris en compte par nos partenaires	Philippe Marsaudon	
		2.2.3 - Favoriser l'accès à l'emploi des publics en insertion par l'accroissement du nombre de recrutements en contrats aidés au sein des services du Conseil général et un accompagnement de qualité	CG / DDRH CG / DILEE Pôle emploi Services de l'État (DIRECCTE, préfecture, ...) ASP	Réalisée	Le Conseil général s'est engagé à favoriser l'emploi des publics en insertion au sein de ses équipes par le recrutement de contrats uniques d'insertion (objectif : signer 45 CUI en 2013) en signant avec l'État et le Pôle emploi une convention d'objectifs le 17/01/2013 : 53 CUI ont été recrutés en 2014 et 70 CUI toujours en poste au Conseil général en 2014. Le Conseil général s'est également engagé sur le recrutement en propre de jeunes dans le cadre des emplois d'avenir (100 pour le Conseil général, Cf action 2.2.6).	- Nombre de recrutements effectifs - Nombre de renouvellements - Nombre de jours de formation d'adaptation au poste - Nombre de sorties positives au bout de 6 mois	E. Kettler	
		2.2.4 - Augmenter le nombre de contrat d'apprentissage en direction des jeunes au sein des servies du Conseil général	CG / DRH Toutes directions accueillantes	Réalisée	Le Conseil général est passé d'un recrutement de 22 apprentis en 2012 à 30 en 2013 - 2014.	- Nombre d'apprentis accueillis - Nombre de sorties positives au sein ou hors collectivité	A. Lerat	
		2.2.5 - Proposer aux allocataires du RSA un parcours d'insertion lié à la rénovation du domaine de Méréville	CG / DIRCULT / DILEE / Domaine de Méréville Opérateur d'insertion	Abandonnée	La gestion du domaine départemental de Méréville a été confiée à l'Agence des espaces verts d'Ile-de-France, le projet de chantier d'insertion de Méréville a dû être arrêté. En substitution de cet abandon le Conseil général a soutenu la réalisation d'un chantier dans le sud Essonne axé sur le soin et l'accompagnement des aînés dans les maisons de retraite.	- Lancement effectif d'un appel à projets ou d'un appel d'offres - Nombre de bénéficiaires - Nombre de sorties positives du chantier	Philippe Marsaudon	
		2.2.6 - Déployer la dispositif des emplois d'avenir en Essonne afin d'aider les jeunes à accéder au 1er emploi. Nouvelle action en application de la délibération du 25 mars 2013.	DILEE/DRH/DPAH/ DPPE/DVHC	En cours en interne	Arrêt du dispositif car les objectifs ont été atteints, voire dépassés pour certains : 265 jeunes recrutés dans les associations, 169 dans les établissements sociaux et médico-sociaux. En interne, en revanche,une trentaine de jeunes devront être recrutés au second semestre 2016 car au 30 juin prochain, seuls 70 jeunes seront encore en poste.		C. Petiot	
	N°3 Être acteur de la formation professionnelle	2.3.1 - Construire avec la région Ile-de-France, une offre de formation adaptée aux besoins des allocataires. Fiche actualisée par délibération du 25 mars 2013.	CRIF CG / DILEE Missions Locales État / DIRECCTE	En cours	En 2014 les référents techniques d'insertion socioprofessionnelle du Département ont reçu une sensibilisation à l'offre de formation régionale avec Défi Métiers. Par ailleurs, le CG a signé une convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne dans le cadre du PACTE régional de la CALE pour mettre en place une action de formation aux services à la personne pour des bénéficiaires d'allocation du RSA majoré.	- Conventionnement effectif avec le CRIF - Nombre de bénéficieras du RSA socle participant à des actions de formation	Nacer	
		2.3.2 - Proposer aux allocataires accompagnés par Pôle emploi une offre d'insertion adaptée à leurs besoins	CG / DILEE Pôle emploi DIRECCTE CAF	En cours	Conjointement avec Pôle emploi, le Conseil général a organisé en 2013 des réunions d'information collective à destination des allocataires du RSA. Ces réunions sont organisées prioritairement pour les allocataires qui passent du RSA socle au RSA activité et pour les allocataires du RSA orientés en emploi qui sont désinscrits ou radiés de Pôle emploi.	- Nombre d'allocataires RSA mobilisés sur l'offre d'insertion Conseil général et PE en Essonne	Nathalie Perrot	
		2.3.3 - Proposer aux allocataires du RSA des prestations socioprofessionnelles adaptées à la nécessité de leur parcours	CG / DILEE CG / DDSPS CAF CCAS Prestataires	Réalisée	Réalisée en 2012 qui a vu le lancement de nouveaux marché 2012 - 2014 composant l'offre socioprofessionnelle des allocataires du RSA en accompagnement social : accompagnement à la création, consolidation et sessation d'activité, remobilisation à vocation professionnelle, linguistique à visée professionnelle. Cette offre d'insertion a permis, grâce à une forte mobilisation des référents sociaux, d'enregistrer 967 entrées sur le dispositif en 2013. Réactualiser chiffres.	- Nombre de participants aux prestations - Amélioration des prises en charge attestée par une augmentation des sorties positives en emploi et en formations qualifiantes - Retours positifs des usagers et des référents (questionnaire satisfaction)	Caroline Bouffaut	Nombre de participants aux prestations : 2 446 Sorties positives ou qualifiantes : 1112 Sorties du RSA : 808

Axes	Orientations	Actions	Acteurs	État de réalisation	Commentaires	Critères d'évaluation	Personne à contacter	Résultats
N°3 ADAPTER ET RÉNOVER L'OFFRE D'INSERTION SOCIALE	N°1 Lever les freins à l'insertion	3.1.1 - Faciliter l'accès à la santé des populations les plus démunies. Fiche actualisée par délibération du 25 mars 2013.	CG / DILEE CG / DDSPS CAF CCAS Prestataires	Réalisée	Les conseillers d'insertion au sein des MDS, CAF, CCAS et des missions locales orientent désormais les allocataires du RSA vers les consultations infirmières au sein des CDPS de façon à bénéficier de premières consultations (bilan santé, vaccination, dépistage, ...). L'information d'un accès à ces CDPS a été faite à travers les chèquiers conseils. Des plaquettes d'information ont également été réalisées et sont mises à disposition dans les MDS, CDPS, missions locales, ... En 2013, les consultations infirmières pour les exclus (CIPE) se sont déployées sur l'ensemble du territoire avec plus de 2500 consultations. Plus de 300 allocataires du RSA Essonnien ont pu en bénéficier.	- Nombre d'allocataire RSA orientés vers la consultation infirmière - Nombre de suivis effectivement réalisés - Nombre d'allocataires ayant pris en compte leur problématique «santé», attestée par un suivi régulier de leur pathologie	S. Blanchard	
		3.1.2 - Développer des modes de garde atypiques	CAF CG / DPMI CG / DDSPS / MDS RAM Autres porteurs de projets	En cours	La CAF, grâce à un partenariat actif avec les PMI, les RAM,... a mis en place un dispositif de mode de garde atypique dans la commune de Grigny. Elle est en train de déployer ce dispositif dans les 3 autres villes essonniennes et envisage de le décliner au niveau national (diffusion d'un guide méthodologique). Ce dispositif permet aux familles monoparentales bénéficiant du RSA majoré de faire garder leurs enfants au moment de leur reprise d'activité : formation, CDD, temps partiel, ...	- Nombre de sites impliqués - Nombre de places proposées - Nombre de personnes en insertion ayant mobilisé ces places - Nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif, pour une formation ou pour un emploi	Philippe Marsaudon	
		3.1.3 - Lever les freins à la mobilité	CG / DILEE CG / DIRDEP Mission sud Essonne STIF Collectif du Pôle Économique, Solidaire d'Étampes Auto-écoles associatives Agences locales de mobilités	Réalisée	Pour faciliter l'accès des allocataires à un emploi durable ou à une formation, le conseil général met à leur disposition un certain nombre «d'outils» permettant de faciliter leurs déplacements : possibilité de passer le permis de conduire, de louer à tarifs réduits des véhicules (2 ou 4 roues) ... et prochainement le sud de l'Essonne accueillera une agence locale de mobilité.. et apporte son soutien à une plateforme mobilité dans le sud Essonne pour le public en insertion. En 2015, le Conseil général proposera des chèques mobilité aux personnes en insertion ayant eu un parcours professionnel validé et remplissant certaines conditions (travailleurs en horaires décalés, métiers avec déplacements...).	- Élaboration effective des documents (convention, guide de transport) - Lancement des appels d'offres - Évolution du nombre de bénéficiaires des actions de mobilité - Nombre de bénéficiaires ayant accédé à une formation ou un emploi	Philippe Marsaudon	
		3.1.4 - Permettre un meilleur accès au logement aux publics en insertion	DVHC DDSPS Préfecture PDALPD AIS91 Opérateur de l'ASLL Bailleurs sociaux	Abandonnée	Cette action porte sur un projet de logement intergénérationnel permettant l'hébergement de jeunes en insertion chez des personnes plus âgées moyennant un échange de bons services (ménage, courses, ...). Cette action devait être conduite en liaison avec l'AIS. L'absence de conventionnement avec une structure porteuse d'ASI en 2013 n'a pas permis de conduire ce projet. La conclusion d'une nouvelle convention en 2014 devrait permettre un redémarrage du projet.	- Nombre de bénéficiaires de l'expérimentation intergénérationnelle - Nombre de ces bénéficiaires accèdent à un logement pérenne	Philippe Marsaudon	
		3.1.5 - Permettre un meilleur accès au micro crédit personnel pour les allocataire du RSA	CG / DGA Solidarités / Service des actions sociales CG / DILEE CG / DDSPS Crédit Municipal de Paris Associations caritatives UDAF91 CCAS	En cours	Le dispositif est l'une des 56 mesures du Plan départemental pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Par délibération du 30 juin 2014, le Conseil général a adopté le dispositif de micro crédit personnel. L'objectif de cette mesure est de prévenir les ruptures et de lutter contre le surendettement. Le Plan de lutte vise à engager une large communication autour du dispositif (affiches, plaquettes...). En mars 2014, le Conseil général a convié ses partenaires à échanger autour du micro crédit personnel et sur son application sur le territoire.	- Nombre de micro crédits instruits et octroyés - Montant attribué - Nombre et taux d'allocataires RSA créditeurs - Nombre de prescripteurs - Connaissance et utilisation du dispositif par les prescripteurs - Analyse de la typologie des projets construits	G. Sebene	

Axes	Orientations	Actions	Acteurs	État de réalisation	Commentaires	Critères d'évaluation	Personne à contacter	Résultats
N°3 ADAPTER ET RÉNOVER L'OFFRE D'INSERTION SOCIALE	N°2 Aider les allocataires à reconstruire du lien social	3.2.1 - Développer l'accompagnement à la vie quotidienne par les Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF)	CG / DILEE Associations employeuses de TISF	Réalisée	Les actions accompagnées par les TISF (Technicien de l'intervention sociale et familiale) au domicile des bénéficiaires du RSA en grande situation d'isolement et peu autonomes dans les démarches de la vie quotidienne ont pour objectifs la restauration du lien social et la mobilisation du droit des personnes. Cette action a été confiée à deux associations : Aide Familiale à Domicile Île-de-France et Famille et Cité. Le bilan évaluatif de l'expérimentation a démontré que ces actions ont un impact certain sur l'autonomisation des personnes.	- Lancement effectif de l'appel à projet - Nombre d'allocataires bénéficiaires de l'action - Nombre d'allocataires bénéficiaires de l'action ayant repris confiance en eux, attestés par une reprise autonome de leurs démarches d'insertion, de formation ou de construction d'un projet professionnel	Caroline Bouffaut	2 structures ont répondu à l'AAP Nombre de participants : 193 Nombre de participants avec reprise d'autonomie : 155
		3.2.2 - Développer les actions visant à restaurer l'estime de soi et à rompre l'isolement des personnes les plus éloignées du lien social	CG / DILEE CG / DIRCULT CG / DIRSPORT JEUNESSE VIE ASSOCIATIVE CG / DVHC Associations culturelles, sportives, de loisirs	Réalisée	Deux appels à projet ont été lancés début 2012 et début 2013. En 2013, une centaine d'allocataires ont pu bénéficier d'une action visant à restaurer l'estime de soi et à rompre l'isolement (activités théâtrales,...). Une étude d'allocataires ayant bénéficié de ce dispositif a fait l'objet d'une évaluation pour étudier son impact en termes d'insertion. Chaque année, il y a un appel à projet qui a été lancé (2012 - 2014) pour des actions qui se déroulent les années suivantes. Création d'une base de données avec des indicateurs, des bilans quantitatifs et qualitatifs qui ont été proposés aux prestataires pour avoir une meilleure évaluation et pour mieux mesurer l'impact de ce dispositif. En prolongement des actions « rompre l'isolement », le référent social et le référent rompre l'isolement proposent aux bénéficiaires de poursuivre leur redynamisation sociale en s'inscrivant dans des centres sociaux, des associations .. afin de poursuivre des activités.	- Nombre d'appels à projet - Nombre de bénéficiaires - Nombre de bénéficiaires ayant repris ou accédé à un suivi par leur référent	Caroline Bouffaut	3 AAP lancés, soit 49 projets Nombre de participants : 221 Nombre de reprise de suivi : 179
		3.2.3 - Proposer aux allocataires de s'inscrire dans des activités de proximité afin de retisser du lien social - citoyen	UDCCAS et CCAS CG / DILEE CG / DVHC CG / DDSPS Centres sociaux Associations locales culturelles, sportives, de loisirs	En cours	Dans le cadre du partenariat entre les Conseils communaux d'action sociale (CCAS) et le Conseil général, au côté de l'accompagnement des allocataires du RSA, les CCAS proposent d'organiser des opérations collectives. Quelques CCAS ont travaillé sur des mobilisations collectives d'allocataires du RSA autour d'animations spécifiques auprès des gens du voyage pour faciliter leur intégration dans la ville, autour de l'organisation de sorties culturelles, de la santé, ...	- Nombre d'actions conduites - Nombre de personnes touchées et inscrites - Nombre de CCAS mobilisés		
		3.2.4 - Promouvoir l'accès des publics en insertion aux Centres Sociaux	CG / DILEE CG / DDSPS CG / DVHC CG / DIRCULT CG / DSJCA UD CCAS Fédération centres sociaux Centres sociaux conventionnés CCAS CAF	Différée	L'orientation du public en insertion et la possibilité d'accueil par les centres sociaux doivent faire l'objet d'une convention et d'une large concertation avec les centres sociaux. Cette concertation pourrait être animée au niveau départemental par une directrice de MDS. Cette démarche pourrait être initiée en 2015.	- Nombre de projets proposés, sélectionnés - Nombre et profils des participants engagés	Caroline Bouffaut	différée
	N°3 Adapter l'offre d'insertion à des publics spécifiques	3.3.1 - Construire un appel à projets visant à proposer des actions spécifiques en direction des seniors	CG / DILEE CCAS Associations	Différée	La mise en place d'une offre d'insertion pour les seniors nécessite de mener au préalable une étude de leurs besoins spécifiques. Cette étude devrait être mise en œuvre en 2015.	- Mise en ligne effective de l'appel à projets - Mise en place d'une offre de service - Étude qualitative à partir d'un panel test	Philippe Marsaudon	
		3.3.2 - Proposer une offre d'insertion adaptée pour les allocataires présents depuis plus de 5 ans dans le dispositif	CG / DILEE Université d'Evry ou Institut de formation et de recherche en travail social	En cours	Cette action se mettra en place dès que les premiers éléments de l'étude de cohorte prévue en 4.2.2 seront connus.	- Production de l'étude sur les problématiques et facteurs de risques spécifiques à ces publics - Programme d'actions en direction de ces publics	Philippe Marsaudon	

Axes	Orientations	Actions	Acteurs	État de réalisation	Commentaires	Critères d'évaluation	Personne à contacter	Résultats
N°4 MOBILISER LES TERRITOIRES, DE L'IDENTIFICATION DES BESOINS À L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS	N°1 Mobiliser les territoires dans l'analyse des besoins	4.1.1 - Proposer par territoire un projet spécifique d'accompagnement social en réponse à une problématique locale identifiée	CG / DDSPS Observatoire social CCAS CAF PE Associations	En cours	Chaque MDS engage une évaluation des besoins sociaux de son territoire. Ces actions se traduiront par des projets sociaux de territoire qui permettront à terme de proposer des projets spécifiques.	- Nombre de projets mis en œuvre - Nombre de bénéficiaires		
		4.1.2 - Améliorer la capacité d'accompagnement des référents sociaux en faveur de publics potentiellement discriminés	CG / DILEE CG / DDSPS CG / DPMI CG / DRH CG / DVHC UDCCAS CCAS Associations	En cours	Il s'agit de mettre en place des actions de formation ou de sensibilisation à destination des référents sociaux, aux différentes formes de discrimination qui pourraient se faire à l'encontre du public (sexe, gens du voyage,...).	- Nombre de personnes formées - Production de référentiels spécifiques d'accompagnement		
		4.1.3 - Assurer une meilleure coordination des acteurs par la conclusion sur chaque territoire de MDS d'un protocole d'action concerté alliant MDS, Missions locales et prévention spécialisée	CG / DDSPS CG / DILEE / DPPE Missions locales Associations de prévention spécialisées	Réalisée	Un projet de protocole a été réalisé en collaboration avec les différents acteurs et les MDS. Ce protocole favorise une meilleure articulation entre les interventions de chacun et apporte un meilleur accompagnement aux jeunes en difficultés.	- Nombre de protocoles signés - Nombre de jeunes orientés par l'une des structures vers l'autre - Nombre de jeunes qui font l'objet d'un suivi conjoint - Nombre de rencontres entre les équipes		
	N°2 Améliorer nos outils d'évaluation	4.2.1 - Instituer un groupe permanent d'allocataires chargés de veiller à la mise en œuvre des actions d'insertion	CG / DILEE Groupe ressources allocataires, Animatrices des groupes ressources Membres du CP RSA	Réalisée	Ce groupe de travail se réunit régulièrement depuis début 2012 et a permis de mettre en place plusieurs actions concrètes (réunions d'informations sur les indus, nécessité de mettre à disposition une plaquette de communication explicative pour les nouveaux allocataires, ...). Le groupe ressources a conduit plusieurs grands chantiers : - le travail de collaboration sur le document de communication à destination des allocataires du RSA (réalisation de plaquettes) ; - la participation aux travaux du plan de lutte contre la pauvreté notamment avec des séances de travail avec l'Agence Nationale des Solidarités Actives et la participation à la table ronde du 9 décembre 2013 en présence de Monsieur François Chereque, Inspecteur général des affaires sociales ; - audition par l'ANSA sur l'APRE et les dispositifs d'aide financière à destination des allocataires ; - travail de recherche thématique sur plusieurs sujets avec le POLEN : la famille, le rapport à l'argent qui fera l'objet d'un rendu au début du deuxième trimestre ; - projet d'un espace collaboratif / forum pour mettre en place des échanges en ligne et apporter des réponses rapide aux allocataires.	- Nombre d'allocataires présents lors des réunions de mobilisation - Nombre d'allocataires membres du groupe ressources - Nombre d'allocataires présents aux EPL et EPD - Nombre de propositions faites par les représentants allocataires - Nombre de propositions à l'initiative des allocataires mises en œuvre	Véronique Gaydu	X participation constante des allocataires aux EPL/ EPD X proposition d'un forum en cours d'étude X Présence d'environ 20 Allocataires aux réunions de mobilisation
		4.2.2 - Assurer une meilleure connaissance des publics accompagnés en construisant le suivi de cohorte d'allocataires en vue d'améliorer leurs parcours et d'adapter nos processus d'interventions	CG / DILEE PEQC Partenariat avec l'Université d'Ervy ou l'Institut de formation des travailleurs sociaux	En cours	L'étude de cohorte a démarré avec l'élaboration du prochain PDI PTI, fin d'année 2014.	- Mise en œuvre effective de l'étude de cohorte - Suivi et analyse des parcours - Amélioration apportée à notre offre d'insertion		
		4.2.3 - Développer nos capacités de pilotage en améliorant nos tableaux de bord de suivi des politiques d'insertion	CG / DILEE PEQC Pôle ressources Partenaires	Réalisée	Le service insertion a engagé un vaste travail de suivi des politiques d'insertion et mis en place des tableaux de bord très complets sur le suivi des prestataires de l'IAE notamment.	- Création et exploitation des outils de pilotage		
	N°3 Mettre en place un pilotage simplifié et décentralisé	4.3.1 - Animer un comité de pilotage départemental chargé de la mise en œuvre du PDI, du RSA et du suivi du PTI	CG État CRIF CAF PE Union des maires UDCCAS CAIE CCIE Un représentant des PLIE Un représentant des ML	Réalisée	La DILEE a mobilisé l'ensemble de ses partenaires de l'insertion (Services de l'État, CAF, Pôle emploi, mission locale, PLIE, UDCCAS,...) autour d'un comité de pilotage PDI / PTI et d'un comité de pilotage RSA unifié.	- Création du comité de pilotage - Niveau d'engagements des participants dans la réalisation du Plan et de son suivi		
		4.3.2 - Créer des comités locaux territorialisés chargés du suivi de la mise en œuvre du PDI et du PTI	CG / DDSPS L'ensemble des acteurs de l'insertion présent sur les territoires	Différée	Les comités locaux territorialisés chargés du suivi de la mise en œuvre du PDI et du PTI ne pourront être mis en place qu'en 2014, au moment du déploiement du Schéma de développement social.	- Mise en place effective des instances et régularité de leur réunion - Amélioration de la coordination attestée par la mise en place de «projets territoriaux»		

Axes	Orientations	Actions	Acteurs	État de réalisation	Commentaires	Critères d'évaluation	Personne à contacter	Résultats
N°5 LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ POUR FAVORISER L'INSERTION DURABLE DES ESSONNIENS	N°1 Permettre l'accès aux droits	5.1.1 - Dresser un état des lieux du non recours aux droits sociaux en Essonne	État CAF CPAM UDCCAS Associations caritatives	En cours	Méthodologie adoptée lors de la Commission permanente du 7 juillet 2014 visant à : - animer un groupe projet visant à permettre en interne au Conseil général l'appropriation des diagnostics effectués par le SGMAP en matière de lutte contre le non recours, puis la mise en œuvre le cas échéant de solutions ; - mettre en place un dispositif de veille sociale participative dédié pour identifier les causes non connus de non recours ; - réalisation d'un cahier des charges pour missionner un cabinet sur les missions suivantes : . déterminer le périmètre (détermination des droits et prestations, des publics et des territoires d'étude) ; . détermination du rythme des campagnes de relevés de cas de non recours par les groupes de travail ; . sensibilisation des publics internes au Conseil général et des parties prenantes externes (usagers, associations, acteurs institutionnels) ; . assure la production d'une connaissance collective des situations de non recours aux droits et prestations sociales à partir des expériences prises en compte dans le périmètre retenu ; . alerter sur les situations urgentes les acteurs les plus concernés ; . interpellier les producteurs de l'offre publique afin d'agir sur les causes institutionnelles et réglementaires du non recours. Travail de recherche : - l'enquête qualitative et quantitative sur le non recours aux solidarités publiques et privées chez les jeunes essonnien réalisée par des étudiants dans le cadre du Master EVSAN de l'université de Paris ; - en cours : une analyse sur la pauvreté ressentie et la représentation de la pauvreté par les travailleurs sociaux menée dans le même cadre et qui devrait être finalisée fin mars 2015.	- Diminution du nombre de non recourant notamment sur le RSA socle et la CMU qui pourraient être les deux dispositifs étalon de l'évaluation	Marie France Eeckhoudt	x Action de sensibilisation : ouverture des ateliers par une table ronde sur l'accès au droit x Travaux de recherche ; enquête qualitative et quantitative sur le non recours aux solidarités privées et publiques chez les jeunes essonnien
		5.1.2 - Faroviser un meilleur accès au droits sociaux pour les usagers en révisant le Règlement départemental d'aide social (RDAS)	DGAS MDS	En cours	Les conditions d'amélioration de l'accès au droit reposent sur l'accès à une information claire et détaillée des droits existants. Le RDAS en vigueur au Conseil départemental de l'Essonne a été élaboré en 2002 est incomplet et inaccessible sur le site de la collectivité. Un Travail de réactualisation a été amorcé en 2014 au sein de chaque direction autour d'une trame commune à la DGAS. Conçu comme un support d'information générale, ce document est opposable aux (et par) les usagers de l'Administration. Il doit permettre au public, aux institutions et associations partenaires du Conseil départemental de connaître les prestations déclinées par la collectivité déclinaison des obligations légales en matière d'aide aux jeunes de aire valoir leurs droits et de procéder éventuellement à des recours en cas de contestation. La refonte du RDAS a donc été l'occasion d'ajouter un titre spécifique au RSA ainsi qu' Fonds d'Aide aux Jeunes et de mettre à jour le Règlement Intérieur du FDAJ.	- Réalisation du nouveau RDAS avec mise à jour du Règlement Intérieur du FDAJ. Présentation en Assemblée Départementale du 15,02,2016 Mise en ligne sur Egram social - Mise en ligne sur le site du département par les services de la communication externe	Joëlle Mercier	Validation en Assemblée départemetnale du 15,02,2016
		5.1.3 - Améliorer la prise en charge des usagers en MDS par la refonte du dispositif d'accueil, d'orientation et de prise en charge des usagers	Direction de la DGAS MDS	Réalisée	Répondre aux nouvelles exigences d'information, de conseil / d'orientation et de traitement dans l'organisation territoriale en prenant en compte des spécificités du territoire ou / et des sites et des conditions et voies d'accès aux services : les conditions matérielles d'accueil du public ont fait l'objet d'un diagnostic par la DCB et des expérimentations de design d'accueil ont été menées sur plusieurs MDS (Etampes, Ris Orangis, Ste Genevière des Bois). Renforcer la formation auprès des professionnel dédiés à l'accueil de l'utilisateur : les formations dédiées à l'accueil ont été organisées en 2014 et d'autres sont prévues en 2015 pour atteindre cet objectif.	- Mise en œuvre de tout ou partie de ces actions	Michele Bolay	Orienté vers l'association «Nouvelles voies» En 2013 : x 949 permanences x 2751 personnes reçues x 4267 rendez-vous réalisés Au premier trimestre 2014 : x 485 permanences x 1862 personnes reçues x 2447 rendez-vous réalisés Améliorer les pratiques : amélioration de la prise en charge des usagers en MDS par la refonte du dispositif d'accueil, d'orientation et de prise en charge via le schéma de développement social qui a été adopté

Axes	Orientations	Actions	Acteurs	État de réalisation	Commentaires	Critères d'évaluation	Personne à contacter	Résultats
N°5 LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ POUR FAVORISER L'INSERTION DURABLE DES ESSONNIENS	N°2 Favoriser l'accès aux biens essentiels	5.2.1 - Améliorer avec les principaux acteurs la performance et l'accessibilité à l'aide alimentaire	Épiceries solidaires UDCCAS Associations caritatives Banque alimentaire FSE	Réalisée	L'objectif départemental est de promouvoir une nutrition favorable à la santé auprès des plus démunis et de lutter contre la prévalence des pathologies liées à la nutrition (obésité, hypertension artérielle, diabète, carences, ...) tout en favorisant une dynamique autour de l'alimentation dans l'objectif de créer du lien social convivialité, reconnaissance des pratiques culinaires et échanges de savoirs). Lancement d'un appel à projet sur la problématique de la nutrition. Ce dispositif permet en particulier au Conseil général de favoriser la participation des personnes en situation de pauvreté et de précarité dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques. (Projet retenus : 11 appels à projet «nutrition» sur 15 présentés).	- Mise en œuvre effective du groupe projet - Augmentation et adaptation de l'offre de service des acteurs de l'aide alimentaire - Augmentation des bénéficiaires de cette offre	Marie France Eeckhoudt	x subventions aux épiceries solidaires 2015 : 333 200 euros x nombre de bénéficiaires touchés : 33 645
		5.2.2 - Favoriser l'accès des plus précaires au sport ou aux collectivités culturelles	Associations sportives Associations culturelles UDCCAS	En cours	Le département a renforcé en 2013 son action sportive afin de répondre aux besoins des acteurs du sport mais a également inscrit ses actions en faveur du sport selon une logique de développement d'une pratique physique et sportive répondant à des enjeux sportifs et sociétaux, visant à prévenir et lutter contre les discriminations, et à assurer un développement solidaire. Le dispositif «aides aux projets - sport pour tous» favorise la cohésion sociale et la réduction des inégalités relatives à l'accès à la pratique physique et sportive auprès des publics définis comme prioritaires par le Département, à savoir : les personnes handicapés, en insertion, âgées, les jeunes et plus spécifiquement les collégiens ainsi que toute action favorisant l'égalité femmes-hommes. Ces aides financières font l'objet d'appel(s) à projet annuel(s) auprès des acteurs du territoire (clubs et autres structures) de nos actions souhaitant favoriser l'accès à la pratique sportive pour les plus précaires. 50 clubs sportifs ont ouvert des créneaux horaires supplémentaires en direction des publics prioritaires, 1 IME soutenus pour sa participation au championnat français du handicap mental du 19 au 21 juin 2014, 1 association «foyer de vie» a été aidé dans le cadre du déplacement de 6 handicapés pour assister au championnat du monde paralympique.	- Nombre de personnes accédant à des pratiques sportives ou culturelles - Nombre de projet collectif d'accompagnement social adossés à des actions sportives et culturelles	Marie France Eeckhoudt	
		5.2.3 - Accompagner la nouvelle tarification de la restauration scolaire	CCAS Services jeunesse des villes Prévention spécialisée	Réalisée	Afin de rendre plus équitable encore son accompagnement des familles, et dans un souci de justice sociale, le Département a décidé, dans le cadre du «Schéma directeur de la restauration scolaire» adopté par l'Assemblée le 27 mai 2013, de faire évoluer sa politique tarifaire. L'objectif est d'améliorer la progressivité de la tarification et de réduire les effets de seuil en adoptant 9 tranches selon le QF des familles. Le nombre de tranches aidées au titre de l'ARC passe ainsi de 3 à 5. La gratuité du repas est étendue aux familles dont les revenus ne dépassent pas le RSA socle. Au travers de son dispositif, le Conseil général prend ainsi en charge au minimum 50% du coût du repas, et jusqu'à 100% pour les familles les plus modestes. Le Conseil général a construit un partenariat avec la CAF pour la mise en œuvre de la mesure. Dans le cadre d'une convention passée par le CAF, celle-ci adresse à 80 000 familles ayant un enfant en âge d'être scolarisé en collège, un courrier d'information ainsi qu'un coupon indiquant sa tranche de QF et le tarif de repas correspondant. Les familles non allocataires de la CAF ou n'ayant pas déclaré leur revenu, reçoivent un coupon «indéterminée et déposent un dossier simplifié auprès du collège qui détermine alors le tarif correspondant. La mise en oeuvre de cette réforme a lieu à la rentrée scolaire 2013-2014 a permis une augmentation sensible du taux de fréquentation sur les 100 collèges publics qui a évolué de 74,78 % à 76,95 %, soit une progression de 2,17 % pour 1 565 élèves (43 335 demi-pensionnaires en 2012-13, 44 900 en 2013-14). En particulier, 1 869 collégiens supplémentaires bénéficient de la gratuité, faisant passer de 3405 à 5274 le nombre de collégiens concernés par cette mesure. Le Conseil général poursuit une démarche de simplification de la gestion par les collèges en mettent à disposition des outils informatiques mieux adaptés. Au travers du partenariat avec la CAF, les familles sont invitées à déclarer leur revenu de façon à augmenter sensiblement la gestion par le « coupon CAF ». Le Conseil général poursuit l'évolution de sa politique de tarification, notamment en direction des familles les plus modestes en les invitant à inscrire leurs enfants à la demi-pension.	- Nombre de collégiens issus de familles défavorisées accédant à la nouvelle tarification de restauration scolaire	Marie France Eeckhoudt	x Mise en œuvre d'une nouvelle tarification scolaire dans les collèges, qui a renforcé la progressivité de la participation et conduit à accorder la gratuité à 5274 collégiens (année 2014 - 2015)
		5.2.4 - Construire, en liaison avec les épiceries sociales et les partenaires caritatifs, un dispositif de sensibilisation diététique alimentaire et d'accès à une nourriture saine et diversifiée	Associations caritatives Épiceries sociales AMAP		Service d'action sociale ?	- Nombre de bénéficiaire de l'action		

Axes	Orientations	Actions	Acteurs	État de réalisation	Commentaires	Critères d'évaluation	Personne à contacter	Résultats
N°5 LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ POUR FAVORISER L'INSERTION DURABLE DES ESSONNIENS	N°3 Permettre l'accès global au logement et prévenir les expulsions	5.3.1 - Renforcer l'intervention du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)	MDS Bailleurs sociaux Associations en charge de l'ASLL CAF	En cours	Renforcement du FSL dans son rôle de décideur pour une orientation des aides financières et aux ménages vers le maintien. Revalorisation dès 2014 du financement des mesures AGLI (de 1 000 euros / ans pour les 20 premiers logements puis de 800 euros au-delà). Orientation 2015 de développement des ASLL Maintien. Repositionnement d'une mesure spécifique d'accompagnement personnalisée pour les bailleurs associatif en lien avec les logements éligibles à l'AGLI.	- Nombre de bénéficiaire du FSL - Nombre d'actions construites conjointement avec les MDS	Emmanuelle Guymarch	
		5.3.2 - Participer à la coordination des instances locales d'impayés locatifs	Bailleurs sociaux Associations en charge de l'ASLL CAF FSL Communes	Réalisée	Coordonner les différents acteurs liés à la chaîne de l'expulsion locative afin de trouver des solutions adaptées aux ménages. Action dans le champ de compétence de PDALPD. Travail partenarial autour de groupes de travail, élaboration de documents et procédures afin de coordonner les différents acteurs intervenant. Coordination assurée par la coordination du volet social du PDALPD. Fiche action n°9 du PDALPD : renforcer le dispositif partenarial de prévention des expulsions locatives. Avoir une CCAPEX opérationnelle, efficace, reconnue et légitime, La CCAPEX essonnienne est reconnue comme instance dynamique, partenariale et efficace.	- Nombre de commission - Nombre de situation traitée et d'accompagnement concerté mis en œuvre	Michele Bolay	x Développement et création de commissions locales d'impayés dans le cadre de la dynamique partenariale de la CCAPEX
		5.3.3 - Réviser le cadre d'intervention du Conseil général en matière d'hébergement d'urgence en mobilisant les travailleurs sociaux dans l'aide à l'expression des droits des demandeurs	Bailleurs sociaux Associations en charge de l'ASLL CAF FSL Communes		DIREVH ?	- Nombre de demande DAHO et DALO «assistées» par les travailleurs sociaux - Nombre d'accès à un hébergement ou logement pérenne effectué suite à cette mobilisation	Simon Bonnaure	
		5.3.4 - Poursuivre et évaluer l'expérimentation actuelle d'insertion par le logement de familles dites «Roms»	État Collectivités locales Associations spécifiques PDALPD	Réalisée	Plusieurs centaines de personnes vivent actuellement en Essonne au sein de campements illicites, véritables bidonvilles des temps modernes où se concentrent les signes de la plus grande précarité. Soumis à une itinérance imposée par l'évacuation successive de leur campement, la circulaire du 26 aout 2012 fixe aux préfets un double objectif : de fermeté en matière de sécurité et d'humanité dans la prise en charge des populations. Cette itinérance rend complexe toute action d'insertion. C'est dans ce cadre que le Conseil général s'est engagé dans une expérimentation visant à un processus d'insertion sociale et professionnel global de familles issues d'un campement illicite évacué en mars 2013, Démarrage de l'action en mars 2013 pour 10 familles issus du campement de la N7. Signature de la Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale en juin 2013. Elle s'est achevée en décembre 2014 avec l'accès à une solution pérenne de logement pour les 10 familles intégrées dans la bse de vie. Création de la base de vie (été 2013) et installation en décembre 2013, Suite à l'évacuation du campement dit de la «Folie» sur la commune de Grigny, 8 nouvelles familles ont intégré progressivement les bâtiments modulaires laissés vides par les familles de la MOUS (Une nouvelle MOUS a été conclue avec la commune de Grigny). L'ensemble des familles de la MOUS 1 a accédé à un logement pérenne et a pu sortir de la base de vie. Un bilan à 6 mois devra être réalisé pour connaître les suites de leur entrée dans le marché du travail.	Accès au logement pérenne, accès à l'emploi et à la formation	DDSPS	Poursuite la la 2ème étape de la MOUS (Grigny) jusqu'à la mi 2016.
	N°4 Accéder à l'offre de soin	5.4.1 - Mettre en œuvre un protocole de coopération avec l'Agence Régional de Santé (ARS)	État DT ARS	En cours	Le 25 novembre 2013, le Président du Conseil général de l'Essonne et le Directeur générale de l'ARS Ile de France ont signé un protocole de travail entre le CG91 et l'ARSIDF, et ce, afin de mieux coordonner les dispositifs multiples en matière de santé pour être plus efficaces et plus utiles aux essonniens. Cette convention vise à définir des modalités de collaboration entre l'ARS Ile de France et le Conseil général de l'Essonne dans le respect des domaines de compétence de chacun. Cette convention a pour but de définir des ambitions communes, de formaliser et de renforcer les coopérations existantes tant dans la définition de priorités respectives que dans la mise en oeuvre de dispositifs structurants, innovants. Un sondage réalisé en septembre 2014 par l'institut BVA auprès de 610 essonniens confirme que 87% des essonniens considèrent que notre système de santé est globalement de bonne qualité. Néanmoins, 69% des habitants considèrent que notre système de santé se dégrade. Les 3 èmes assises ont eu lieu le 10 octobre 2014. Elles ont eu lieu en présence de M Guedj et M Evin. C'est une instance de réflexion, d'appropriation, et d'interpellation citoyenne sur les enjeux de la santé. Plus de 500 participants ont été accueillis aux assises. La convention santé passée entre le CG et l'ARS devrait être signée début 2015.	- Réalisation effective des assises - Adoption du contrat départemental - Suivi des actions du contrat - Évaluation des impacts des actions	Simon Bonnaure	
		5.4.2 - Développer les interventions en faveur des publics vulnérables (familles ROM, détenu du centre pénitentiaire de Fleury Mérogis). Déployer les consultations infirmières de prévention en Essonne (CIPE) et intensifier les actions «hors des murs» des CDPS	MA de Fleury Mérogis Communes du département Associations	Réalisée	Prendre en compte les spécificités de la population Rom, dans les choix d'orientations en matière de prévention. Développer le travail de partenariat institutionnel et / ou associatif. Organiser des actions de vaccinations et mise en place d'actions de traitement antituberculeux sur les camps de Roms. Porter des actions générales d'éducation à la santé en direction de ces publics. Promouvoir l'accès au droit en favorisant l'ouverture des droits à l'Assurance maladie ou l'Aide Médicale d'État.	- Nombre de consultation CIPE - Nombre de personnes vaccinés - Nombre d'action «hors les murs» - Nombre d'action de promotion de l'offre de service des CDPS auprès des professionnels	Michele Bolay	x nombre de personne vaccinées en 2013 = 349 x nombre de personne vaccinées en 2014 = 94 x nombre de vaccins réalisés en 2013 = 535 x nombre de vaccins réalisés en 2014 = 141 x nombre d'action hors les murs en 2013 = 20 x nombre d'action hors les murs en 2014 = 6
		5.4.3 - Conduire avec la CPAM et en lien avec la DPMI et la DDSPS (prévention santé) un travail d'identification et de régulation de la situation de personnes non assurées sociaux par une orientation vers la CPAM	État DT ARS CPAM	Réalisée	Convention avec la CPAM (2014 - 2016) qui a pour objet d'engager le Département à inciter les personnes sans couverture sociale à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des droits sociaux et les orienter vers les permanences d'accès aux droits organisées par le CPAM.	- Nombre de situations identifiées - Nombre d'aides à la constitution de dossier - Diminution du nombre de non assurés sociaux (sondage auprès d'un panel venant en consultation)	Michele Bolay	x Gouvernance : une convention a été signée entre la PMI et la CPAM pour inciter les personnes sans couverture sociale à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des droits sociaux

DIAGNOSTIC SOCIAL PTI 2012-2015

PACTE TERRITORIAL D'INSERTION

2012 - 2015

DIAGNOSTIC

Sommaire

- 1- Les allocataires du RSA, les jeunes et le territoire-----
 - 1- le nombre d'allocataires du RSA est régulièrement croissant-----
 - 2- Evolution du profil type de l'allocataire -----
 - 3- Focus sur les jeunes Essonnais -----

- 2- Les revenus et la pauvreté -----
 - 1- La pauvreté en Essonne-----
 - 2- Des revenus moins dispersés en Essonne que dans la région Ile de France
 - 3- La pauvreté selon l'âge : Focus sur les jeunes-----

- 3- Le développement social et l'insertion-----
 - 1- L'environnement familial des allocataires : soutien ou frein à l'insertion ?
 - 2- La santé économique : les bénéficiaires de la CMU-C -----
 - 3- Le logement social-----
 - 4- Mobilité : travail / domicile-----
 - 5- Focus sur la migration des jeunes en Essonne-----

ANNEXES-----à partir p 26

Annexes

Tableaux / graphiques :

- évolution de la part de la population Essonnienne par typologie d'allocataires-----
- tableau évolution de la part de la population Essonnienne par typologie d'allocataires-
- tableau des personnes soumises aux droits et devoirs par sexe-----
- carte du taux d'allocataires du RSA-----
- évolution de la structure familiale des allocataires du Rsa de 2006 à 2014-----
- tableau Taux de jeunes sur les 40 communes les plus peuplées de l'Essonne-----
- tableau des variations de l'allocation fonction de la structure familiale : 2006 à 2014
- - courbe de satisfaction dans la vie en général -----

Cartes / études :

- carte : le taux de jeunes -----
- carte : le taux de jeunes allocataires du RSA -----
- carte : le taux d'allocataires du Rsa par canton-----
- carte : le nombre d'allocataires du Rsa par canton-----
- étude publiée en avril 2015 « Bas revenus en Essonne : plus fréquents dans le Nord-Est que dans le Sud » -----
- carte : solutions d'accueil connues de la Caf-----
- carte : taux d'allocataires de la CMU-C par commune-----
- carte : taux de logement sociaux au 1^{er} janvier 2015-----
- carte : entrées et sorties résidentielles pour les 15 -19 ans-----
- carte : entrées et sorties résidentielles pour les 20 -24 ans)-----

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion a confirmé la compétence des Départements en matière de gestion de l'allocation et de développement d'une politique d'insertion en direction des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Ainsi, le Département définit la politique d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion, l'offre locale d'insertion, et planifie les actions d'insertion correspondante (L 263-1 CASF) au travers d'un programme départemental d'insertion (PDI). La mise en œuvre partenariale est prévue au travers du pacte territorial d'insertion (PTI) qui définit les modalités de coordination des actions entreprises par les parties signataires du PDI.

Le Conseil Départemental de l'Essonne articule au sein d'un même document le PTI et le PDI pour rendre plus lisible leur complémentarité et la cohérence des politiques publiques. En outre, afin de correspondre à une réalité en constante évolution, le public cible est non seulement **les allocataires du revenu de solidarité active (RSA)** mais aussi un public particulièrement vulnérable : **les jeunes** (-25 ans).

Dans la perspective de la prochaine programmation 2016-2020, vous trouverez ci-dessous le diagnostic du PTI.

L'objectif de ce diagnostic est de porter une analyse quantitative et qualitative sur l'insertion. Ce, de façon synthétique à l'échelle du territoire de l'Essonne et de la décliner, si nécessaire, territorialement (zoom).

Aussi, on a tenté de s'émanciper autant que possible du découpage administratifs (communautés de communes, MDS, communes) pour appréhender les territoires dans leur complexité.

On identifie 3 bassins de territoires qui font sens par rapport à l'insertion et à la lutte pour l'inclusion sociale. En outre, ils répondent aux orientations stratégiques d'Essonne 2020 en raison de l'équilibre de leur aménagement et du développement durable de l'Essonne, à savoir :

- **Au nord**, celle du cône de l'innovation, un territoire d'excellence scientifique reconnu à l'échelle mondiale et à conforter, qui englobe les six secteurs : d'Evry / Corbeil / Centre Essonne Seine Orge, d'Orly / Nord Essonne, de Massy / Plateau de Saclay / Courtabœuf, de la Vallée scientifique de la Bièvres, de Versailles / Vélizy / St Quentin et de Paris Rive gauche ;
- **au nord-est**, celle du Val d'Yerres / Val de Seine, un territoire de confluence à redynamiser entre Orly/Créteil, Sénart et Evry, c'est-à-dire entre la zone dense et le cône de l'innovation, qui présente des potentialités à condition d'améliorer sa desserte ;
- **au sud**, celle de l'arc vert, un territoire à valoriser à l'échelle régionale, qui relie Fontainebleau à Rambouillet ; l'Ile-de-France devant désormais se doter d'une vision stratégique sur ce que l'on appelle ses "franges".

On tente de quitter une approche sectorielle pour considérer le parcours de vie de l'utilisateur dans sa globalité.

La réalité de l'insertion est donc appréhendée avec des prismes complémentaires et cohérents en lien avec les axes du PDI/PTI (2012-2015) et les perspectives du PTI/PDI (2016-2020).

On distingue,

- Les allocataires du RSA, les jeunes et territoires (1ère partie)
- Les revenus et la pauvreté (2ème partie)
- Le développement social et l'insertion (3ème partie)

1^{ère} PARTIE :

LES ALLOCATAIRES DU RSA, LES JEUNES ET LE TERRITOIRE

Le Revenu de Solidarité Active (Rsa) a été mis en place en juin 2009 pour favoriser le retour vers l'emploi et assurer un revenu minimum à des personnes en situation de précarité financière.

Son montant correspond à la différence entre un revenu garanti et l'intégralité des ressources du foyer. La part financée par le département est appelée « Rsa socle », celle financée par l'Etat « Rsa activité ». Les personnes dépourvues de revenus professionnels ont un revenu garanti forfaitaire en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge¹. Le Rsa activité permet de compléter les revenus de travailleurs ayant de faibles revenus d'activité, supérieurs cependant au seuil du Rsa socle².

Les Essonniens qui cumulent le RSA socle et le RSA solidarité appellent un accompagnement conséquent vers l'insertion. Ce public vulnérable est prioritaire pour le Conseil Départemental. Aussi, pour affiner l'action Départementale, il convient de mieux connaître ce public en appréciant son évolution dans le temps et son encrage sur le territoire essonnien

1 : le nombre d'allocataires est régulièrement croissant,

2 : évolution du profil de l'allocataire, en terme de :

- âge
- activité professionnelle
- la nationalité
- structure familiale
- ancienneté dans le dispositif du RSA

3 : focus sur les jeunes

¹ ancien Rmi = Rsa socle

² Le revenu garanti est calculé en faisant la somme d'une fraction : des revenus professionnels des membres du foyer, et d'un montant forfaitaire, qui varie en fonction de la composition du foyer et du nombre de personnes à charge.

1- le nombre d'allocataires du RSA est régulièrement croissant.

Entre 2008 et 2014, l'Essonne comme l'Île-de-France est marquée par une augmentation progressive et régulière des effectifs des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (Rsa) (cf annexe : Evolution de la part de la population Essonnienne par typologie d'allocataires).

En 2014, 6 ans après sa mise en place, il est versé à 25 512 bénéficiaires³ Essonnien (2% de la population Essonnienne) soit une augmentation annuelle moyenne d'allocataires de 7.36%.

Entre 2008 et 2014, la part des bénéficiaires est marquée par une augmentation progressive et régulière des effectifs des bénéficiaires du RSA activité: + 49.2 % (soit + 12 271 allocataires), et une part équivalente du nombre de personnes couvertes (+49.2%).

Parmi ces allocataires, 86 % bénéficient du Rsa socle seul (ex RMI - soit 21 941 Essonnien) et 14 % du Rsa socle et activité (ex API - soit 3 571 Essonnien).

(cf annexe : tableau évolution de la part de la population Essonnienne par typologie d'allocataires).

évolution de la part de la population Essonnienne par typologie d'allocataires (en %)				
habitants	2008		2014	
	1205850	100%	1257141	100%
dont allocataires CAF	183507	15%	204791	16%
dont personnes couvertes	26 994	2%	53086	4%
dont allocataires RSA/RMI	13 241	1%	25 512	2%
Nbr d'allocataires avec droit suspendu car < au seuil de versement	nc		56	

Source : Caf - Fichier des allocataires au 31 décembre 2014

Les taux de disparités infra départementales sont de 1 pour 5 (Mennecy (1.1%) / Corbeil-Essonne (5.3%). Le taux d'allocataires et le nombre d'allocataires percevant le RSA socle est plus élevée sur une diagonale Est (Yerres) / Ouest (Etampes) et tout particulièrement sur les cantons de Corbeil (5.3%), Viry (4.21 %), Evry (3.9%), Athis-Mons (2.85%), Vigneux-sur-Seine (2.5%).

(cf. annexe carte : le taux d'allocataires du Rsa par canton ; cf. annexe carte : le nombre d'allocataires du Rsa par canton).

³ Rsa socle et Rsa activité

Cette évolution ne s'explique non pas par un accroissement proportionnel de la population (+4%) et/ou des allocataires de la CAF (+10%) mais plutôt par :

- une dégradation de la situation économique des ménages due à la par la période de récession économique particulièrement marquée en Ile-de-France à partir de 2008 (augmentation du chômage, hausse de la précarité...).
- le nouveau mode de calcul de l'aide consécutif à la création du Rsa en juin 2009 (précédemment RMI).
- l'accroissement du montant de l'allocation (de 2008 à 2013 : + 58% soit + 323,09 € / an) augmentant par la même l'assiette des personnes concernées. Ainsi, une personne seule sans enfant perçoit en mars 2016 : 524,68 euros.

Cette évolution est généralisée sur le territoire national générant par la même un accroissement des coûts du Rsa assumé par les Conseils Départementaux (+ 121,47 % soit 6 805 034 euros de 2008 à 2014) et du temps de gestion par les services en charge de la prestation.

Montant annuel versé (€)	
2008	5 602 383
2010	8 325 410
2012	9 754 619
2014	12 407 417
évolution entre 2008 et 2014	121,47%

Source : Caf - Fichier des allocataires au 31 décembre 2014

2- Evolution du profil type de l'allocataire :

Le profil de l'allocataire est constant sur les 6 dernières années :

- Il s'agit d'une femme (54%) (cf annexe : *personnes soumises aux droits et devoirs par sexe*), âgée entre 30 et 49 ans (52%)

Age des allocataires										
	< 25 ans		25 à 29 ans		30 à 49 ans		> 50 ans		total	
	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%
2010	1 551	8%	4 067	22%	9 629	51%	3 654	19%	18 901	100%
2012	1 591	7%	4 716	22%	10 955	51%	4 178	19%	21 440	100%
2014	1 678	7%	5 479	21%	13 283	52%	5 072	20%	25 512	100%
évolution 2010 à 2014	127	8%	1 412	26%	3 654	28%	1 418	28%	6 611	26%

Source : Caf - Fichier des allocataires au 31 décembre 2014

- En situation d'inactivité professionnelle (63 <<70%),

activité des allocataires											
		Emploi salarié		ETI		Chômage		Inactivité ⁴		Total	
		nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%
2006	allocataire	2 768	18%	357	2%	1 754	12%	10 263	68%	15142	100%
	conjoint	268	8%	216	6%	259	8%	2 603	78%	3346	100%
2008	allocataire	1 964	15%	443	3%	1 193	9%	9 630	73%	13230	100%
	conjoint	182	6%	276	9%	197	7%	2 312	78%	2967	100%
2010	allocataire	1 982	10%	696	4%	3 210	17%	13 008	69%	18 896	100%
	conjoint	267	7%	356	10%	322	9%	2 693	74%	3 638	100%
2012	allocataire	2 345	11%	918	4%	3 706	17%	14 460	67%	21 429	100%
	conjoint	334	8%	424	10%	350	8%	3 066	73%	4 174	100%
2014	allocataire	2 682	11%	1 110	4%	5 670	22%	16 039	63%	25 501	100%
	conjoint	469	9%	474	9%	620	12%	3 580	70%	5 143	100%
différentiel 2010 - 2014	allocataire	103,21	4%	32,16	3%	30,93	1%	63,99	0%	59,38	0%
	conjoint	175,00	37%	219,44	46%	239,38	39%	137,53	4%	153,71	3%

Source : Caf - Fichier des allocataires au 31 décembre 2014

Il est démontré que les caractéristiques sociodémographiques des parents ont une influence sur l'enfant.

⁴ La différence entre inactif / chômeur :

On définit conventionnellement les inactifs comme les personnes qui ne sont ni en emploi (BIT), ni au chômage, à savoir : les jeunes de moins de 15 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler, mais aussi les personnes qui constituent un « halo » autour du chômage. Il s'agit des inactifs qui souhaitent travailler. Ils sont proches des chômeurs en termes de retour à l'emploi : personnes pas disponibles rapidement pour travailler ou qui attendent les résultats de démarches antérieures, qui ne recherchent pas d'emploi (c'est le cas notamment des travailleurs découragés).

On peut donc considérer que l'inactivité des parents a un impact sur l'enfant et particulièrement la représentation qu'il se fait de son propre devenir. Par analogie⁵ on peut considérer que « la situation » du père a plus d'effet sur la réussite des filles que sur celles des garçons. En revanche, « la situation » de la mère joue un rôle un peu plus important pour leurs fils que pour leurs filles.

- ayant des enfants âgés de 6 à 15 ans (45%),

Nombre d'enfants d'allocataires par tranche d'âge des enfants										
enfant de	< 3 ans		3 à 5 ans		6 à 15 ans		16 à 24 ans		total	
	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%
2006	3 937			33%	4 977	42%	3 036	25%	11 950	100%
2008	3 536			33%	4 596	43%	2 633	24%	10 765	100%
2010	3 703	21%	3 368	21%	7 284	41%	3 231	18%	17 586	100%
2012	4 157	21%	3 769	21%	8 534	43%	3 401	17%	19 861	100%
2014	4 893	20%	4 457	20%	10 672	45%	3 913	16%	23 935	100%
différentiel 2010 - 2014	1 190	24%	1 089	24%	3 388	32%	682	17%	6 349	27%

Source : Caf - Fichier des allocataires au 31 décembre 2014

- de nationalité Française (76%)

Nationalité des allocataires								
	Français		étranger hors CEE		étranger CEE		Total	
	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%
2006	12 148	80%	2 734	18%	311	2%	15 193	100%
2008	10 635	80%	2 348	18%	248	2%	13 231	100%
2010	14 789	78%	3 753	20%	359	2%	18 901	100%
2012	16 576	77%	4 407	21%	451	2%	21 440	100%
2014	19 380	76%	5 483	21%	645	3%	25 512	100%
Evolution de 2008 à 2014	7 232	37%	2 749	50%	334	52%	10 319	40%

Source : Caf - Fichier des allocataires au 31 décembre 2014

La part des allocataires du Rsa de nationalité Française diminue (- 3.9% de 2008 à 2014) au profit des allocataires titulaires d'un titre de séjour. L'analyse pourrait être affinée par une étude de cohorte qui préciserait dans quelle proportion l'Etat Français prescripteur de l'allocation en est, à terme, bénéficiaire.

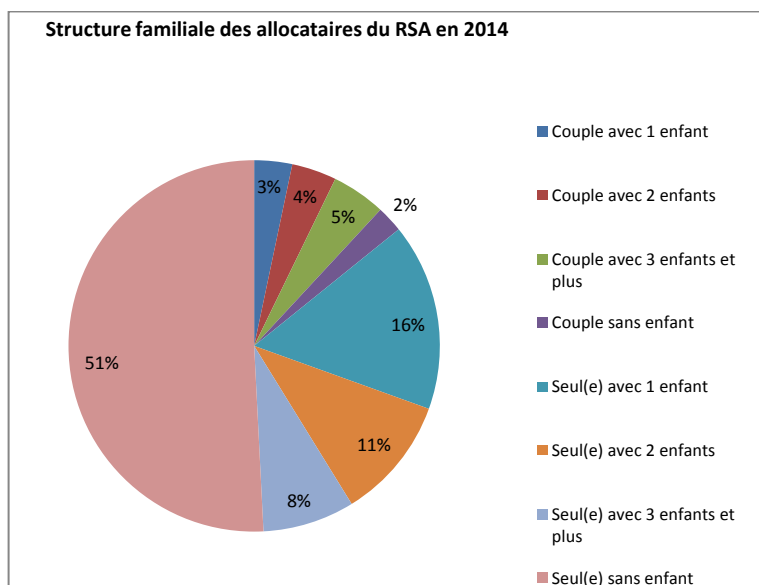
⁵ *Cf l'influence des caractéristiques socio-économiques sur les diplômes et les compétences par Dominique PLACE et Bruno VINCENT - ÉCONOMIE ET STATISTIQUE N° 424-425, 2009 – http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ES424-425G.pdf

Une approche territoriale permet d'identifier que le nord-est du département concentre les taux les plus bas d'allocataires du Rsa de nationalité Française :

CA Les lacs de l'Essonne (CALE) (66%), CA de Seine Essonne (CASE) (69%), CA Evry Centre Essonne (CAECE) (72%), CA Les portes de l'Essonne (CALPE) (75%), CA du Val d'Yerres (CAVY) (75%), CA Sénart Val de Seine (CASVS) (76%), CA du Val d'Orge (CAVO) (78%), CA du Plateau de Saclay (CAPS) (78%), CA Europ'Essonne (CAEE) (78%), SAN de Sénart en Essonne (79%) – tandis que la moyenne départementale est de 82%. (cf annexe : carte du taux d'allocataires du RSA).

- en couple

Depuis ses 6 dernières années, on peut constater que les allocataires sont moins des couples et de plus en plus de parent(s) isolé(s) avec enfant(s). Cette évolution est à l'image de notre société qui connaît un éclatement de la cellule familiale. (cf annexe : composition familiale des allocataires du RSA de 2006 à 2014).

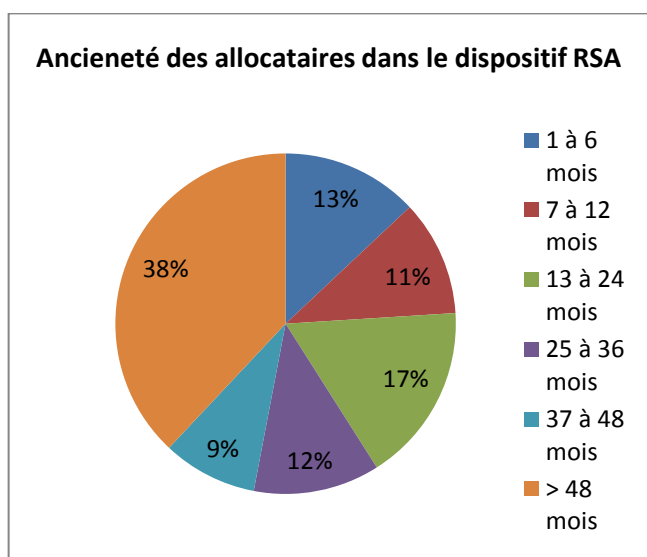


Source : Insee, RP1990 sondage au 1/4 - RP1999 à RP2012 exploitations complémentaires.

- fréquentant depuis longtemps le dispositif Rsa

Sur cette même période, on constate que la part des allocataires qui perçoivent le Rsa depuis 1 ou 3 ans est inchangée (+/- 1%). Par contre, elle est fluctuante les 2ème (+/- 6%) et 4ème année (+/- 7%) (cf tableau ci-dessous : ancienneté des allocataires dans le dispositif Rsa de 2008 à 2014).

D'ailleurs, c'est lentement et régulièrement, que la part des allocataires qui perçoivent le Rsa depuis > 48 mois augmente témoignant un enlèvement (38% en 2014 soit 9681 habitants soit +4% entre 2010/2014).



Source : Caf - Fichier des allocataires au 31 décembre 2014

Ancienneté dans le dispositif du Rsa de 2008 à 2014														
	1 à 6 mois		7 à 12 mois		13 à 24 mois		25 à 36 mois		37 à 48 mois		> 48 mois		TOTAL	
	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%	nbr	%
2008	1 685	13%	1 442	11%	1 940	15%	1 448	11%	1 147	9%	5 570	42%	13232	100%
2010	2 560	14%	2 143	11%	4 018	21%	2 195	12%	1 517	8%	6 468	34%	18 901	100%
2012	2 855	13%	2 481	12%	3 559	17%	2 553	12%	2 545	12%	7 447	35%	21 440	100%
2014	3 193	13%	2 796	11%	4 436	17%	3 070	12%	2 336	9%	9 681	38%	25 512	100%
évolution entre 2008 et 2014 du nbr d'allocataires	1 508	47%	1 354	48%	2 496	56%	1 622	53%	1 189	51%	4 111	42%	12 280	48%

Source : Caf - Fichier des allocataires au 31 décembre 2014

Le taux d'allocataires encrés dans le dispositif (ancienneté au moins égale à 48 mois)⁶ sont très majoritairement situés à l'extrême nord du département : CC du plateau Briard (50%), CA Versailles grand parc (48%), CC de l'Arpajonnais (CCA) (43%), CA des hauts de Bièvre (41%), CA des hauts du val d'Orge (40%).

La CC du pays de Limours (CCPL) a pour sa part le taux le plus faible (26%).

3- Focus sur les jeunes Essonnien :

Les jeunes⁷ connaissent une insertion difficile en raison de leur inexpérience (ou de leurs faibles) professionnelles. Ils constituent un public fragile et sont donc intégrés au sein du PTI.

Les jeunes Essonnien sont domiciliés logiquement sur le nord urbanisé du département avec une forte densification démographique (cf. annexe carte « taux de jeunes en Essonne »). Ainsi, une ligne située entre Saint Pierre du Perray et Corbeuse partage le département.

Par contre, bien que le taux de jeunes allocataires du RSA respecte ce constat, il ne suit pas exactement ce découpage et/ou ne se présente pas avec la même acuité (cf annexe carte « taux de jeunes allocataires du RSA »).

Ainsi, certaines villes ont un taux de jeunes allocataires du RSA élevé, bien qu'ayant relativement peu de jeunes⁸ : Brières les scelles (14.3%), Boissy le Cutté (14.3%), la Ferté Allais (15,9%), Bruyères le Châtel (20%), Fleury Mérois (11,8%) ... Ce constat appelle une action spécifique sur le public jeune de ces villes.

A contrario, les villes de Ris-Orangis et d'Igny ont un taux de jeunes allocataire du RSA nul (respectivement 69 et 1, allocataires). Pour autant, le taux de jeunes est au delà de la moyenne départementale (qui est de 12%). (cf. annexe : tableau du taux de jeunes sur les 40 communes les plus peuplées de l'Essonne).

⁶ Taux d'allocataires = nbr d'allocataires / allocataires > 48 mois

⁷ Les études INSEE ne permettent d'exploiter des données de 0 à 15 ans. Aussi, dans le diagnostic du PTI, il conviendra de définir les jeunes comme ayant entre 15 et 24 ans (révolus).

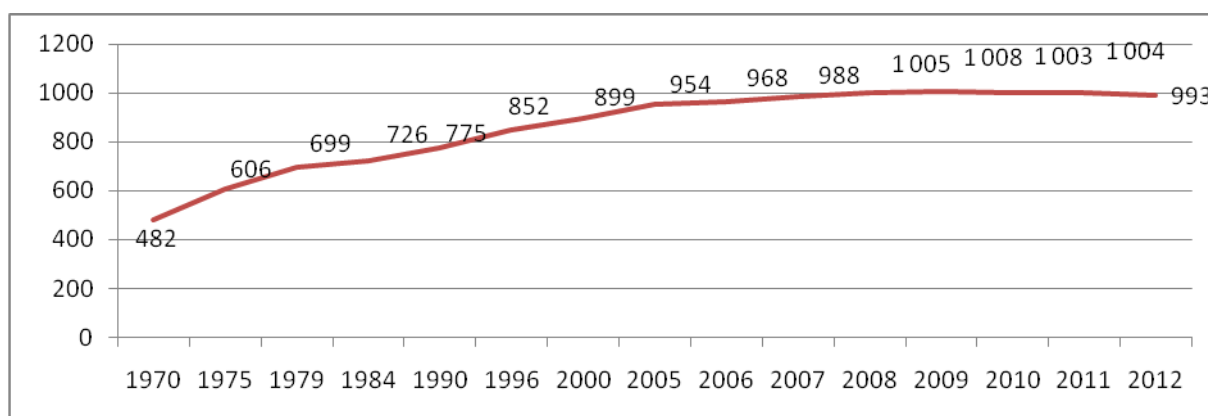
⁸ Peu de jeunes = en deca de la moyenne départementale = 5%

2ème PARTIE : LES REVENUS ET LA PAUVRETE

1- La pauvreté en Essonne

En France, un individu est considéré comme pauvre quand ses revenus mensuels sont inférieurs à 993 € (cf. figure 1). Ce seuil est variable selon la composition du ménage (cf. *annexe variation de l'allocation fonction de la structure familiale : 2006 à 2014*). En dépit du ralentissement de la croissance depuis les années 1970, la France continue à s'enrichir. Le niveau de vie médian augmente régulièrement jusqu'en 2011, et donc avec lui le seuil de pauvreté⁹.

Figure 1 : Evolution du seuil de pauvreté de 1970 à 2012



Source : Observatoire des inégalités : 2012

En 2012, le seuil de pauvreté a baissé de -11 euros.

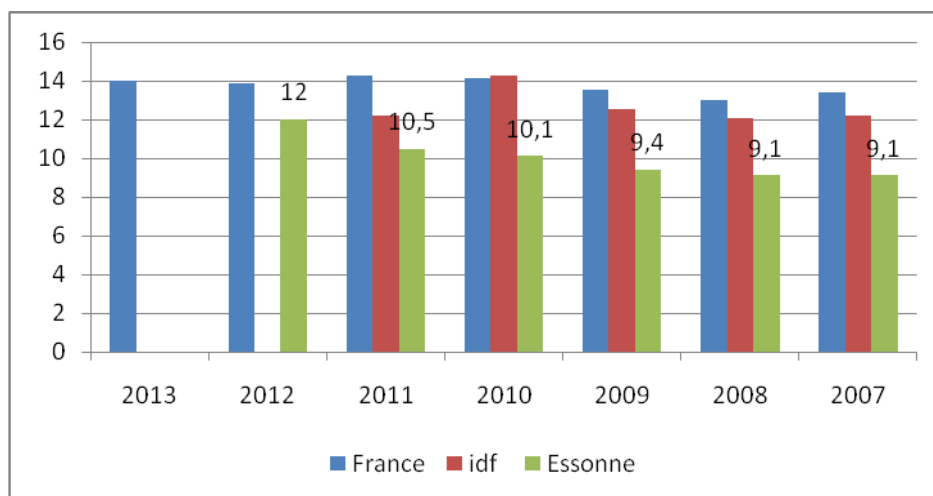
La crise pèse de plus en plus sur les ménages. Ainsi, en 2013, on constate une progression du chômage et du nombre de titulaires de minima sociaux (+170 000). Dans un même temps le RSA augmente (+ 3.7 % soit 18 euros mensuels) ainsi que les allocations logement.

En 2015, 8,6 millions de français (14%), sont considérés comme étant pauvres¹⁰.

⁹En France et en Europe le seuil de pauvreté est fixé de façon relative. On considère comme pauvre une personne dont les revenus sont inférieurs à 60%* du revenu dit « médian ». Ce revenu médian est celui qui partage la population en deux. Quand le revenu médian augmente, le seuil de pauvreté s'accroît donc.

¹⁰Source étude diligentée par le Conseil Départemental de l'Essonne auprès du sociologue N.DUVOUX : « la perception de la pauvreté par les travailleurs sociaux de l'Essonne » page 60 / 61

Figure 2 : Evolution du taux de pauvreté entre 2007 - 2013



Source : INSEE - taux de pauvreté¹¹

Le taux est croissant chaque année (en moyenne de 1.4 point) mais reste en Essonne inférieur aux taux régional et national.

En 2012, 12% des 1 237 507 habitants de l'Essonne vivent dans un ménage pauvre (cf. figure 2 : évolution du taux de pauvreté entre 2007-2013). La pauvreté monétaire en Essonne est aussi fréquente que dans l'ensemble de la grande couronne. Le taux de pauvreté varie cependant sensiblement au sein de la grande couronne de 23.9% en Seine Saint Denis à 8 % dans les Yvelines, il est de 15 % dans la région. Dans un contexte économique et social difficile suite à la crise de 2008, il a augmenté entre 2008 et 2012 de 2.9 point en Essonne, et de 0.7% en Ile-de-France. L'intensité de la pauvreté en Essonne était parmi les plus faibles de la région mais elle s'est accrue pour désormais se situer dans la moyenne régionale.

Le revenu médian masque certaines formes de précarité au sein de populations spécifiques telles que les jeunes ou les retraités. Les jeunes travaillent souvent par courtes périodes (jobs d'été, stages, temps partiels), ce qui explique leur forte proportion à percevoir des bas salaires annuels. Les retraités essonniers constituent également une population potentiellement fragilisée en raison de pensions quelquefois limitées et de l'éloignement, dans certaines zones du département, des équipements de proximité¹².

¹¹ Les données 2012 et 2013 ne sont que partiellement disponibles

¹² Etude publiée en avril 2015 « Bas revenus en Essonne : plus fréquents dans le Nord-Est que dans le Sud » réalisée par INSEE Ile de France (Yann Caenen, Sylvaine Drieux, Corinne Martinez) et le Conseil Départemental de l'Essonne (Benoît Oudin et Bénédicte Richoux)

2- Des revenus moins dispersés en Essonne que dans la région Ile de France

En Essonne, les revenus médians sont légèrement plus élevés qu'en Ile-de-France : la moitié des Essonnais disposent d'un revenu annuel avant redistribution de 22 615 € par unité de consommation (UC) soit + 339 € par rapport à la région Ile-de-France.

L'Essonne à un niveau de vie¹³ au-dessus de la moyenne d'île de France (+ 400 €) et des inégalités (rapport inter décile : 3.7%) parmi les plus faibles d'île de France. Tandis que Paris, les Hauts-de-Seine et le Val de Marne regroupent les niveaux de vie les plus élevés, mais également les plus fortes inégalités.

Comparatif de niveaux de vie et les disparités entre les départements d'île de France

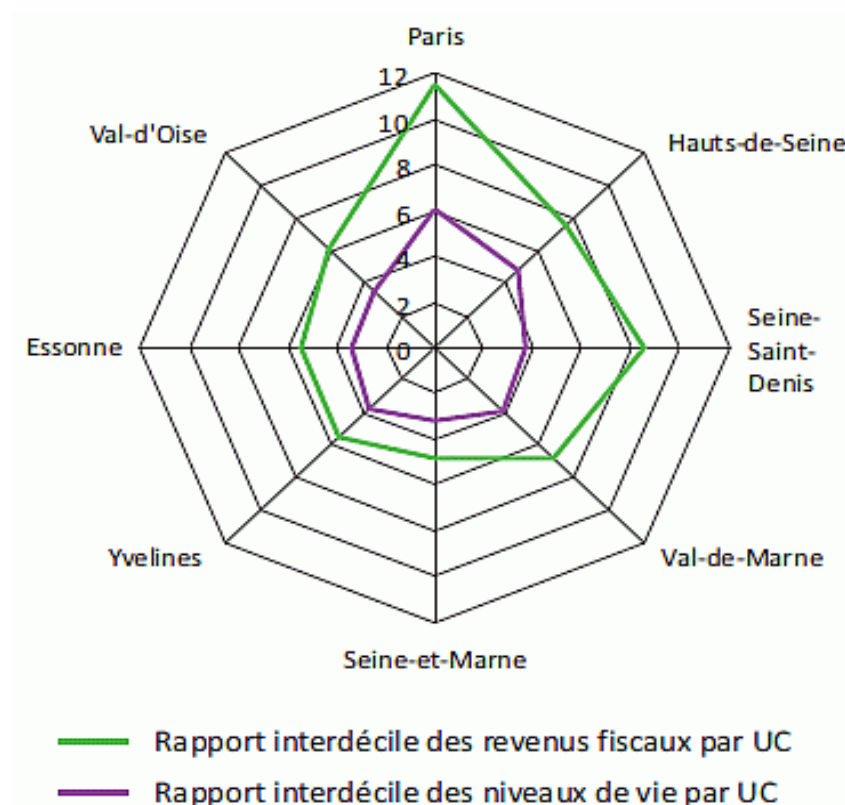
	Nombre de ménage fiscaux en 2012	Niveau de vie annuel (en euros)			Rapport interdécile	Intensité de pauvreté ¹⁴ (en %)	Taux de pauvreté (en %)
		Médiane	1 ^{er} décile	9 ^e décile			
Paris	1 043 100	25 700	9 400	63 700	6,7	27,4	16,1
Hauts-de-Seine	670 300	25 500	11 100	55 400	5	23,6	11,8
Seine-Saint-Denis	560 400	16 600	8 000	32 200	4	24,7	26,9
Val-de-Marne	537 300	21 400	10 100	42 400	4,2	23,3	15,3
Seine-et-Marne	513 500	21 700	11 500	37 300	3,3	20,7	11,1
Yvelines	552 100	25 100	12 400	48 600	3,9	21,3	8,9
Essonne	477 900	22 600	11 100	40 600	3,7	22,5	12
Val-d'Oise	435 000	20 500	9 800	37 700	3,8	23,3	16,2
Ile-de-France	4 789 600	22 200	10 100	46 100	4,6	24	15
France métropolitaine	26 562 700	19 800	10 500	37 200	3,5	21	14,3

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012 et ERFS 2012

¹³Définition du niveau de vie : il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

¹⁴Définition de l'intensité de la pauvreté : c'est un indicateur qui permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'Insee mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté. Il est calculé de la manière suivante :
(seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté

Figure 3 : Les effets de la redistribution



Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés (RFL) des ménages 2010, revenus disponibles localisés (RDL) 2010

En Essonne, les ménages aisés ont un revenu 5.8 fois plus élevé que les ménages modestes avant redistribution (rapport interdécile RFL). La redistribution des revenus réduit cet écart à 3.6 (rapport interdécile RDL). La redistribution permet de réduire de moitié les différences de revenu.

Comparé aux autres départements franciliens, l'Essonne n'apparaît pas comme particulièrement exposé à la pauvreté. Pourtant, une analyse plus fine permet d'identifier, au niveau infra-départemental, des territoires où les populations en situation de précarité ont des caractéristiques différentes (cf. annexe : étude publiée en avril 2015 « Bas revenus en Essonne : plus fréquents dans le Nord-Est que dans le Sud » réalisée par INSEE Ile de France (Yann Caenen, Sylvaine Drieux, Corinne Martinez) et le Conseil Départemental de l'Essonne (Benoît Oudin et Bénédicte Richoux).

Elles se concentrent davantage sur le nord-est du département dans lequel réside 51% des ménages fiscaux. Cette partie du département la plus urbanisée et densément peuplée concentre le plus faible taux d'imposition 71.4% et le taux de pauvreté le plus élevé : 16,4% (dont les CA les lacs de l'Essonne 28.8% de taux de pauvreté) mais aussi les plus grandes inégalités de revenus (6,1 en moyenne).

Le nord-ouest du département dispose d'un pôle d'excellence technologique, scientifique et universitaire, dans lequel résident 23% des ménages fiscaux le plus fort taux d'imposition (81%) et le moins de disparité de revenus (4,2 en moyenne).

Le sud du département, constitué de territoires péri urbains et ruraux, où réside 26% de la population avec un taux d'imposition de 75% et des disparités de revenus de 4,2.

3- La pauvreté selon l'âge : Focus sur les jeunes¹⁵

Un peu plus de la moitié des personnes pauvres à moins de 30 ans.

En Essonne, la pauvreté touche en premier lieu des jeunes adultes (< 30 ans) dont des enfants et des adolescents (17,5 %).

Au niveau national, plus d'une personne sur dix est pauvre et un peu plus d'un tiers sont des enfants et des adolescents¹⁶

La notion « d'enfants pauvres » cache la pauvreté des parents. Les enfants pauvres le sont parce que leurs parents disposent de revenus insuffisants, notamment du fait du chômage, des bas salaires et du morcellement des temps de travail (temps partiel, intérim, CDD, etc.).

Les plus de 60 ans sont moins souvent concernés par la pauvreté que les autres catégories d'âge. Ils représentent 13,2 % des personnes pauvres (soit – 1 point / National). Cela ne signifie pas pour autant que leur situation soit moins grave : une partie de ces personnes, notamment en milieu rural, survivent avec de très bas revenus. Il est très peu probable que leur situation évolue, alors que les plus jeunes peuvent toujours espérer un avenir meilleur.

Figure 7: taux de pauvreté en Essonne par tranche d'âge (chiffres 2012 – publiés en avril 2015)

< 30 ans	17,4
30<<39 ans	14,2
40<<49 ans	13,7
50<<59 ans	11
60<<75 ans	8
75ans	5,2

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-CnavCmsa, Fichier localisé social et fiscal

¹⁵ Etude publiée en avril 2015 « Bas revenus en Essonne : plus fréquents dans le Nord-Est que dans le Sud » réalisée par INSEE Ile de France (Yann Caenen, Sylvaine Drieux, Corinne Martinez) et le Conseil Départemental de l'Essonne (Benoît Oudin et Bénédicte Richoux)

¹⁶ Source observatoire des inégalités « la pauvreté selon l'âge » publiée le 9 janvier 2015 – avec comme seuil médian 50%.

3ème PARTIE : DEVELOPPEMENT SOCIAL ET INSERTION

Il reste difficile d'appréhender le « bien-être » des individus a fortiori pour une partie d'entre eux qui serait les allocataires du RSA. Néanmoins, sans nul doute, il s'agit d'un élément essentiel facilitant considérablement l'insertion. On va donc tenter d'appréhender cette notion au travers principalement d'une étude récente¹⁷ réalisée par l'INSEE auprès de Franciliens. Ceux-ci évaluent leur niveau moyen de satisfaction à 6,8 sur une échelle allant de 0 à 10.

« Si 13 % d'entre eux estiment leur bien-être à 9 ou 10, ils sont 7 % à le situer à moins de 5 sur l'échelle de satisfaction.

Ce ne sont pas seulement les restrictions monétaires, contraintes financières ou faibles revenus (déjà évoqué dans la 2eme partie du diagnostic du PTI), qui vont de pair avec une moindre satisfaction. Cette étude montre que d'autres aspects de la qualité de vie, comme la faiblesse des liens sociaux ou le stress dans la vie courante, jouent autant, voire davantage que les contraintes financières. Viennent ensuite les difficultés liées à la santé, au logement, et à l'insécurité physique et économique » (*cf annexe : courbe de satisfaction dans la vie en général*).

Ainsi, les liens familiaux des allocataires du RSA : soutien ou frein à l'insertion ? (1), leurs santé économique au travers de la couverture maladie universelle où en sommes-nous ? (2), le cadre de vie : évolution du logement social (3), et la nécessaire mobilité / travail : frein ou atout selon les territoires (4).

Enfin, un focus sur la migration des jeunes en Essonne comme indicateur de devenir. (5)

¹⁷ Etude, « qualité de vie et bien être vont souvent de pair » réalisée par Marie-Hélène Amiel, Pascal Godefroy et Stéfan Lollivier publiée par l'INSEE en 2013 (l'enquête a été effectuée en 2011).

1- L'environnement familial des allocataires : soutien ou frein à l'insertion ?

Structure familiale en 2012 des allocataires Essonniens comparées à celle de la France ¹⁸		
Ménages composés uniquement	France tout usagers	Essonne allocataires du RSA
seul sans enfant	34%	51%
d'un couple sans enfant (1)	26%	3%
d'un couple avec enfant(s)	26%	12%
d'une famille monoparentale	9%	35%
Ménages complexes (2)	7%	*
Total des ménages	100%	100%

Source : Insee, RP1990 sondage au 1/4 - RP1999 à RP2012 exploitations complémentaires.

La structure familiale des allocataires du Rsa se compose très majoritairement d'une personne seule (86%), et sans enfant (51%). Tandis que pour les familles qui ne sont pas au Rsa, ce taux tombe à 34% et 8.50% pour les familles monoparentales. La structure familiale comme résultante de situations subies ou choisies, se confirme dans le temps. Ainsi, ses 8 dernières années la composition familiale des allocataires du Rsa suit l'évolution sociétale (éclatement familiale) mais de façon exacerbée : + 667% de personne seul(e) avec ou sans enfant(s) (*cf annexe : Structure familiale des allocataires du Rsa de 2006 à 2014*).

En outre, 35% des allocataires sont une famille monoparentale. Elles appellent donc des relais d'accueil des jeunes enfants afin de permet à l'allocataire la disponibilité suffisante pour s'insérer professionnellement.

On peut identifier 2 territoires où les solutions d'accueil des Essonniens sont inférieures à 55% (*cf annexe : cartographie des solutions d'accueil connues de la Caf*).

- nord est : CA val d'Yerres Val de Seine, CA Grand Paris Sud, Cœur de l'Essonne
- sud : CA de l'Etampois Sud Essonne.

En outre, les précarités et les dépendances (vieillesse de la population, accidents de la vie, ...) génèrent de nouveaux comportements (vivre ensemble, l'inter générationnel motivé aussi par des raisons économiques ...), et développent des formes d'entraides notamment familiales (mutualisation des espaces, garde d'enfants etc ...).

¹⁸ France métropolitaine

2- La santé économique : les bénéficiaires de la CMU-C

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la CMU de base est supprimée compte tenu de la mise en place de la protection universelle maladie (Puma). En effet, avec la Puma, toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière a droit à la prise en charge de ses frais de santé (soumis à conditions).

La mesure est trop récente pour disposer exploiter des chiffres. Aussi, nous allons considérer l'organisation en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015.

- CMU de base :

La CMU de base est une couverture sociale pour les personnes qui ne sont pas déjà couvertes par un régime de Sécurité sociale sur critère socio-professionnel (ex : personnes salariées ou assimilées et leurs ayants-droit).

Cette affiliation est soumise au versement, par l'intéressé de cotisations personnelles, sauf pour les personnes démunies dont les ressources ne dépassent pas un plafond annuel (9 020 euros).

En 2015, 75 439 Essonnien(ne)s bénéficient de la CMU de base

Dénombrement des bénéficiaires de la CMU au 31 décembre 2015

Département	Critère de résidence		Complémentaire CPAM		Complémentaire O.C.		Critère de résidence	Complémentaire CPAM	Complémentaire O.C.
	Assurés	Ayants droit	Assurés	Ayants droit	Assurés	Ayants droit	Total (Assurés + Ayants droit)		
75- Paris (Ville)	70 077	30 222	82 859	52 591	3 398	1 417	100 299	135 450	4 815
77- Seine-et-Marne	18 310	16 234	30 903	33 163	6 783	7 938	34 544	64 066	14 721
78- Yvelines	19 422	13 776	30 754	29 393	2 656	2 384	33 198	60 147	5 040
91- Essonne	20 103	16 876	36 109	39 330	912	813	36 979	75 439	1 725
92- Hauts-de-Seine	25 629	16 979	36 394	33 862	1 580	1 130	42 608	70 256	2 710
93- Seine-St-Denis	61 229	56 537	100 186	114 137	3 368	3 669	117 766	214 323	7 037
94- Val-de-Marne	27 363	19 837	46 698	47 219	2 653	2 530	47 200	93 917	5 183
95- Val-d'Oise	29 665	25 067	45 563	50 187	985	944	54 732	95 750	1 929
France métropolitaine	1 141 091	949 606	1 855 654	1 765 654	28 507	24 381	2 090 697	3 621 308	528 888

Source : <http://www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/donnees-statistiques/couverture-maladie-universelle-cmu.php>

- La Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU-C)

Est une complémentaire santé qui permet la prise en charge gratuite, avec dispense d'avance des frais, du ticket modérateur, du forfait journalier hospitalier et de certains forfaits. La CMU-C est attribuée sous condition de ressources. Depuis le 1^{er} juillet 2012, le plafond est fixé à 661 euros par mois pour une personne seule, en métropole. Les bénéficiaires du RSA socle qui en font la demande se voient attribuer la CMU-C sans étude de leurs ressources.

En 2015, 23 600 Essonnien(ne)s bénéficient de la CMU-C

Le taux moyen d'allocataire de la CMU-C en Essonne est de 2,12 %.
A l'échelle de la commune il oscille entre 0% et 5,35% (Evry).

On constate 2 poches où il n'y a quasiment aucun bénéficiaire de la CMU-C, soit la moitié du département, à savoir :

- A l'Ouest : Gometz-la ville / Boissy-le Cutté / Corbeuse
- A l'est : Soisy-s-école / Boutigny / Boigneville La moitié du département

Par contre, Grigny (4.69%), Corbeil (5,09%) et Evry (5.35%), cumulent les taux les plus élevés (*cf annexe taux d'allocataires de la CMU-C par commune*).

3- Le logement social¹⁹

En 2015, l'Essonne comporte un parc HLM locatif de 128 000 logements (25 % en résidence principale). A l'instar des autres départements franciliens, l'offre sociale est insuffisante :

8 000 logements qui se libèrent chaque année. Pour un besoin de 55 000 demandeurs inscrits chaque année sur le fichier préfectoral nombre de logement sociaux dont 900 ménages reconnus comme prioritaires et urgents au titre du DALO (par an).

En 2015, la production de logements les plus sociaux (PLUS-PLAI²⁰) a été en nette augmentation (2 494 logements soit + 62% / 2014). Elle a été encouragée par les appels à projets lancés en 2012 notamment par le CD91. Les conventions passées dans ce cadre avec des associations ont été reconduites jusqu'en 2018.

Cette construction a été réalisée sur le nord du département pour développer l'offre sur des communes dont le taux de logement sociaux est situé entre 5 et 15% (*cf annexe : production de logements sociaux en 2015*).

Néanmoins, très majoritairement les autres communes ont un taux de logement social en deca de 5%.

En effet, seules quelques communes situées au nord est du Département respectent le taux légal minimum de logements sociaux (25%) : Vigneux sur seine, Athis Mons, Massy, Les Ulis, Epinay sous Sénart, Evry, Courcouronnes, Fleury. Plus on s'éloigne de ses villes plus le taux baisse. Les communes situées autour de celles-ci ont un taux qui baisse progressivement (de 15 % à 5% (*Cf. annexe : taux de logement sociaux au 1^{er} janvier 2015*)).

¹⁹ Cette partie est issue des rencontres départementales de l'habitat et de l'hébergement 2016

²⁰ PLUS : logements sociaux financés en prêt à usage social / PLAI : logements sociaux financés en prêt locatif aidé d'intégration.

4- Mobilité : travail / domicile

Les nouvelles technologies, les mobilités professionnelles, les ruptures familiales ...tout va très vite et l'évolution de la société appelle à plus de mobilité notamment physique.

Ainsi, les Essonniens doivent parcourir une distance importante (temps et coût) pour se rendre au travail.

Une étude²¹ permet de préciser que la majorité (57%) des actifs Essonniens en emploi reste travailler en Essonne (dont 35% dans leur EPCI) pour se rendre sur les bassins d'emploi :

- au nord : Evry / Corbeil-Essonne et Massy / Les Ulis et une zone interstitielle multi polarisée autour de Juvisy.
- au centre : Arpajon / Brétigny-sur-Orge / Sainte-Geneviève-des-Bois
- au sud : Etampes / Dourdan

Les Essonniens qui quittent le département pour travailler (43%), sont principalement domiciliés dans le nord et le nord-est du département. Ils se rendent essentiellement à Paris ou dans les pôles d'emploi limitrophes, à savoir Orly / Rungis (94) et Antony (92).

Tout en sachant que les déplacements contraints (domicile / école-enseignement et domicile / travail) ne représentent que 17% de l'ensemble des mobilités²².

Les déplacements pour un motif autre s'inscrivent dans un périmètre « de proximité ». Leur portée moyenne est de 3,9 km et leur durée moyenne de 18 minutes.

²¹ cf annexe carte des déplacements domicile-travail des résidents essonniens hors de leur commune de résidence

²² Selon une Enquête Globale Transport 2010

5- Focus sur la migration des jeunes en Essonne :

Les jeunes quittent majoritairement le département de l'Essonne.

Ce constat se décline différemment fonctions des tranches d'âge et des territoires. Ainsi,

- Les jeunes âgés entre 15 et 19 ans (*cf. annexe : carte des entrées et sorties résidentielles pour les 15 -19 ans*²³) :
 - o quittent le département à l'exception de l'Est du département qui reste attractif : SAN Sénart en Essonne (taux différentiel de +5%) et du CC Val d'Essonne (taux différentiel de +2%).
 - o Le CC pays de Limours s'équilibre
 - o Les autres EPCI sont déficitaires et particulièrement CC Entre Juine et renarde (taux différentiel – 13%), CC Vallée de l'Ecole (taux différentiel – 13%), CC Dourdannais en Hurepoix (taux différentiel – 7%).
- Les jeunes âgés entre 20 – 24 ans (*cf. annexe : carte des entrées et sorties résidentielles pour les 20 -24 ans*) :
 - o La grande majorité des EPCI connaît plus de sorties que d'arrivée particulièrement : CC Vallée de l'Ecole (taux différentiel - 44%), SAN Sénart en Essonne (taux différentiel - 22%), CC Val d'Essonne (taux différentiel - 13%),
 - o CA Seine Essonne et CA Evry Centre Essonne s'équilibrent
 - o Quelques EPCI restent attractifs car situés sur le nord du département vers Paris et sur des bassins d'emploi : CA les portes de l'Essonne (taux différentiel +9%). CA plateau de Saclay (taux différentiel + 8%) CA Europ Essonne (taux différentiel +4%),

Le 17 septembre 2015, le Président de la République déclarait que le nombre d'étudiants augment de façon conséquente. Les universités manquent de places (65 000 étudiants de plus que l'année passée au niveau national).

La question du logement adapté pour les étudiants mais plus largement pour l'ensemble des jeunes se pose. Ceux-ci cherchent un débouché professionnel ce qui appelle à de la mobilité. Celle-ci est-elle rendue possible par un habitat adapté et disponible (petites surfaces) dans les zones urbanisées ? Elles sont peu nombreuses dans le sud du département. Les jeunes sont donc appelés à quitter le département ajoutant ainsi un isolement social à une situation de fragilité voir de précarité. Comment s'ancrer ? « Comment vivre au pays » ? La question du logement et de l'emploi représente un enjeu réel pour « capter » les jeunes.

²³ Bien que le comparatif sur les cartes se situe entre 2003 -2008, il reste intéressant car ce type de tendance évolue lentement.

ANNEXE

TABLEAUX DE DONNEES TERRITORIALISES

Evolution de la part de la population Essonnienne par typologie d'allocataires (en %)														
	2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014	
habitants	1205850	100%	1208000	100%	1215340	100%	1225191	100%	1237507	100%	1 253 931	100%	1257141	100%
dont allocataires CAF	183507	15,22	185585	15,36	187481	15,43	190 242	15,52	192847	15,58	198 579	15,84	204791	16,29%
dont personnes couvertes	26 994	2,24	31 203	2,58	39 079	3,22	41 790	3,41	44 373	3,59	48 896	3,90	53086	4,22
dont allocataires RSA/RMI	13 241	1,10	15 432	1,28	18 901	1,56	19 979	1,63	21 440	1,73	23 678	1,89	25 512	2,03
Nbr d'allocataires avec droit suspendu car < au seuil de versement	nc		30		53		71		64		61		56	

Source : Caf - Fichier des allocataires au 31 décembre 2014

Allocataires et conjoints soumis aux droits et devoirs par sexe							
		non soumis		soumis		total	taux d'allocataires soumis aux droits et devoirs en %
		nbr	taux	nbr	taux		
2010	Hommes	111	1,14	9 634	98,86	9 745	45
	Femmes	173	1,45	11 776	98,55	11 949	55
2012	Hommes	174	1,58	10 864	98,42	11 038	45
	Femmes	236	1,75	13 272	98,25	13 508	55
2014	Hommes	253	1,92	13 057	98,08	13 312	46
	Femmes	369	2,34	15 456	97,66	15 827	54

Source : Caf - Fichier des allocataires au 31 décembre 2014

Structure familiale des allocataires du Rsa de 2006 à 2014

	Couple avec		Couple avec		Couple avec		Couple sans		Seul(e) avec		Seul(e) avec		Seul(e) avec		Seul(e) sans		total
	1 enfant	%	2 enfants	%	3 enfants et plus	%	enfant	%	1 enfant	%	2 enfants	%	3 enfants et plus	%	enfant	%	
2006	855	5,63	859	5,65	836	5,50	799	5,26	1534	10,10	854	5,62	543	3,57	8913	58,67	15193
2008	779	5,89	767	5,80	745	5,63	661	5,00	1406	10,63	833	6,30	472	3,57	7569	57,20	13232
2010	676	3,58	780	4,13	826	4,37	511	2,70	3189	16,87	1995	10,55	1405	7,43	9519	50,36	18901
2012	715	3,33	872	4,07	979	4,57	540	2,52	3581	16,70	2229	10,40	1663	7,76	10861	50,66	21440
2014	838	3,28	998	3,91	1203	4,72	586	2,30	4147	16,26	2727	10,69	2052	8,04	12 959	50,80	25512
écart 2006 / 2014		-1,99		16,18		43,9		-26,7		170,3		219,3		277,9		45,4	

Source : Caf - Fichier des allocataires au 31 décembre 2014

Comparaison de la structure familiale en 2012 entre les allocataires de la CAF / du Rsa en Essonne (%)

2012	Couple avec	Couple avec	Couple avec	Couple sans	Seul(e) avec	Seul(e) avec	Seul(e) avec	Seul(e) sans	total
	1 enfant	2 enfants et plus	3 enfants et plus	enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	enfant	
ESSONNE*	3,33%	4,07%	4,57%	2,52%	16,70%	10,40%	7,76%	50,66%	100%
Métropole + Dom**	11%	22%	10%	5%	8%	5%	3%	36%	100%

*Source : Caf - Fichier des allocataires au 31 décembre 2014

Taux de jeunes sur les 40 communes les plus peuplées de l'Essonne

Taux de jeunes = nbre de jeunes (15 << 25 ans) / population de la commune (Source INSEE recensement 2012 publié en 2015).

Taux de jeunes allocataires = nbre de jeunes (15<<25 ans) / nbre d'allocataires du RSA (Source INSEE recensement 2012 publié en 2015 et CAF 91chiffres 2015).

ville	Population en 2012	Pop 15-19 ans en 2012	Pop 20-24 ans en 2012	nbr jeunes (15-25 ans)	taux de jeunes	nbr allocataires< 25 ans	nbr total d'allocataires	taux Jeunes allocataires
Arpajon	10832	566	791	1357	12,5	23	267	8,6
Athis-Mons	29482	1739	1943	3682	12,5	34	853	4,0
Bondoufle	9152	717	513	1229	13,4	1	61	1,6
Brétigny-sur-Orge	25214	1572	1876	3448	13,7	34	619	5,5
Brunoy	25685	1809	1479	3287	12,8	23	429	5,4
Bures-sur-Yvette	9726	781	936	1716	17,6	1	79	1,3
Chilly-Mazarin	19213	1024	1138	2162	11,3	18	369	4,9
Corbeil-Essonnes	46017	2899	3491	6390	13,9	152	2316	6,6
Courcouronnes	13602	912	988	1900	14,0	20	351	5,7
Crosne	9191	578	531	1108	12,1	6	141	4,3
Dourdan	10168	622	643	1266	12,4	20	255	7,8
Draveil	29063	1879	1721	3599	12,4	16	548	2,9
Épinay-sous-Sénart	12434	882	801	1683	13,5	21	360	5,8
Épinay-sur-Orge	10285	635	624	1259	12,2	10	155	6,5
Étampes	24320	1555	1694	3249	13,4	51	771	6,6
Évry	52349	3590	5023	8613	16,5	93	2113	4,4
Fleury-Mérogis	9165	748	1396	2144	23,4	22	187	11,8
Gif-sur-Yvette	20346	1457	1755	3212	15,8	6	139	4,3
Grigny	27713	2142	2179	4321	15,6	102	1459	7,0
Igny	10573	776	570	1345	12,7	0	69	0,0
Juvisy-sur-Orge	15188	703	1163	1865	12,3	22	362	6,1
Les Ulis	24783	1691	1544	3235	13,1	34	758	4,5
Longjumeau	21739	1272	1527	2799	12,9	27	461	5,9
Massy	43524	2321	2698	5019	11,5	42	1102	3,8
Mennecey	13127	874	763	1637	12,5	12	161	7,5
Montgeron	23281	1517	1358	2875	12,4	21	596	3,5
Morsang-sur-Orge	21428	1394	1044	2438	11,4	17	378	4,5
Orsay	15880	1267	1762	3029	19,1	11	230	4,8
Palaiseau	30268	1945	2752	4697	15,5	43	491	8,8
Ris-Orangis	26800	1524	1590	3114	11,6	0	1	0,0
Sainte-Geneviève-des-Bois	35035	2241	2360	4600	13,1	21	829	2,5
Saint-Germain-lès-Arpajon	9412	650	576	1226	13,0	19	307	6,2
Saint-Michel-sur-Orge	20188	1318	1251	2569	12,7	23	453	5,1
Savigny-sur-Orge	37135	2195	2432	4627	12,5	35	726	4,8
Verrières-le-Buisson	15612	1171	785	1956	12,5	9	202	4,5
Vigneux-sur-Seine	29963	2081	1960	4041	13,5	41	853	4,8
Villebon-sur-Yvette	9859	607	616	1223	12,4	1	85	1,2
Viry-Châtillon	31221	1845	2086	3931	12,6	53	801	6,6
Yerres	28784	1715	1544	3258	11,3	17	351	4,8
total / moyenne dpt²⁴	1207242	78365	79388	157753	12	1571	26534	5

²⁴ Le total ou la moyenne départementale est réalisé sur l'ensemble des 196 communes du département et pas uniquement sur les 40 plus peuplées. Sont surligné la commune ayant la fourchette haute / basse

ANCIENNETE DES ALLOCATAIRES DU RSA DANS LE DISPOSITIF									
EPCI	nbr hab	de 1 à 6 mois	de 7 à 12 mois	de 13 à 24 mois	de 25 à 36 mois	de 37 à 48 mois	de 49 mois et plus	Total	taux d'allocataires de > 49 mois
CC DU PAYS DE LIMOURS (CCPL)	26 442	32	24	45	26	21	53	201	26%
CC DES 2 VALLEES	22 823	23	24	35	28	19	58	187	31%
CC ENTRE JUINE ET RENARDE (CCEJR)	16 786	18	22	32	15	15	47	149	32%
CA DU PLATEAU DE SACLAY (CAPS)	121 731	297	205	300	187	147	575	1 711	34%
SAN DE SENART EN ESSONNE	18 210	24	21	29	23	21	62	180	34%
CA DU VAL D'YERRES (CAVY)	90 886	190	191	277	166	132	503	1 459	34%
CC DU VAL D'ESSONNE (CCVE)	58 143	91	71	89	61	46	195	553	35%
CC LE DOURDANNAIS EN HUREPOIX (CCDH)	25 348	42	47	63	42	30	124	348	36%
CC ETAMPOIS SUD ESSONNE (CCESE)	52 846	129	110	203	137	103	402	1 084	37%
CA LES PORTES DE L'ESSONNE (CALPE)	101 511	291	242	372	273	210	826	2 214	37%
CA LES LACS DE L'ESSONNE (CALE)	58 934	268	240	373	287	216	840	2 224	38%
CA SENART VAL DE SEINE (CASVS)	82 307	244	195	345	241	173	745	1 943	38%
CA EVRY CENTRE ESSONNE (CAECE)	114 518	402	407	666	494	349	1 481	3 799	39%
CA EUROP'ESSONNE (CAEE)	152 396	359	320	491	325	247	1 120	2 862	39%
CA DE SEINE-ESSONNE (CASE)	67 985	298	246	418	293	232	961	2 448	39%
CA DU VAL D'ORGE (CAVO)	136 699	317	299	441	307	252	1 056	2 672	40%
CA DES HAUTS DE BIEVRE	184 589	38	30	47	35	23	122	295	41%
CC DE L'ARPAJONNAIS (CCA)	64 815	124	99	204	123	98	488	1 136	43%
CA VERSAILLES GRAND PARC (C.A.V.G.P.)	241 086	5	<5	<5	<5	<5	13	27	48%
CC DU PLATEAU BRIARD	27 459	<5	<5	<5	<5	<5	10	20	50%
MOYENNE ESSONNIENNE	83 276	168	155	246	170	130	484	1276	38%
TOTAL ESSONNE	1 665 514	3193	2796	4436	3070	2336	9681	25512	

Source : Acoess-Centre Pajemploi &source_paj.- 2014

Variation de l'allocation fonction de la structure familiale : 2006 à 2014																	
	Couple avec		Couple avec		Couple avec		Couple sans		Seul(e) avec		Seul(e) avec		Seul(e) avec		Seul(e) sans		total
	1 enfant	%	2 enfants	%	3 enfants et plus	%	enfant	%	1 enfant	%	2 enfants	%	3 enfants et plus	%	enfant	%	
2006	855	5,63	859	5,65	836	5,50	799	5,26	1534	10,10	854	5,62	543	3,57	8913	58,67	15193
2008	779	5,89	767	5,80	745	5,63	661	5,00	1406	10,63	833	6,30	472	3,57	7569	57,20	13232
2010	676	3,58	780	4,13	826	4,37	511	2,70	3189	16,87	1995	10,55	1405	7,43	9519	50,36	18901
2012	715	3,33	872	4,07	979	4,57	540	2,52	3581	16,70	2229	10,40	1663	7,76	10861	50,66	21440
2014	838	3,28	998	3,91	1203	4,72	586	2,30	4147	16,26	2727	10,69	2052	8,04	12 959	50,80	25512
écart 2006 / 2014		-1,99		16,18		43,9		-26,7		170,3		219,3		277,9		45,4	

Source : Caf - Fichier des allocataires au 31 décembre 2014

Comparaison de la structure familiale en 2012 entre les allocataires de la CAF / du Rsa en Essonne (%)									
2012	Couple avec	Couple avec	Couple avec	Couple sans	Seul(e) avec	Seul(e) avec	Seul(e) avec	Seul(e) sans	total
	1 enfant	2 enfants et plus	3 enfants et plus	enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus	enfant	
ESSONNE*	3,33%	4,07%	4,57%	2,52%	16,70%	10,40%	7,76%	50,66%	100%
Métropole + Dom**	11%	22%	10%	5%	8%	5%	3%	36%	100%

*Source : Caf - Fichier des allocataires au 31 décembre 2014

** allocataires Chaf source : Dser Prestations familiales 2012

Nationalité des allocataires par EPCI						
	Français	étranger CEE	étranger hors CEE	Total	taux de français	taux d'étranger hors CEE
CA VERSAILLES GRAND PARC (C.A.V.G.P.)	27	0	0	27	100%	0%
CC DU PLATEAU BRIARD	20	0	0	20	100%	0%
CC DES 2 VALLEES	178	6	0	187	95%	0%
CC DU PAYS DE LIMOURS (CCPL)	190	8	0	201	95%	0%
CC DU VAL D'ESSONNE (CCVE)	501	12	40	553	91%	7%
CA DES HAUTS DE BIEVRE	253	11	31	295	86%	11%
CC LE DOURDANNAIS EN HUREPOIX (CCDH)	297	13	38	348	85%	11%
CC DE L'ARPAJONNAIS (CCA)	959	25	152	1 136	84%	13%
CC ENTRE JUINE ET RENARDE (CCEJR)	122	<5	24	149	82%	16%
CC ETAMPOIS SUD ESSONNE (CCESE)	886	21	177	1 084	82%	16%
SAN DE SENART EN ESSONNE	143	8	29	180	79%	16%
CA EUROP'ESSONNE (CAEE)	2 241	66	555	2 862	78%	19%
CA DU PLATEAU DE SACLAY (CAPS)	1 337	30	344	1 711	78%	20%
CA DU VAL D'ORGE (CAVO)	2 083	62	526	2 672	78%	20%
CA SENART VAL DE SEINE (CASVS)	1 471	49	422	1 943	76%	22%
CA DU VAL D'YERRES (CAVY)	1 097	54	308	1 459	75%	21%
CA LES PORTES DE L'ESSONNE (CALPE)	1 654	72	488	2 214	75%	22%
CA EVRY CENTRE ESSONNE (CAECE)	2 751	52	996	3 799	72%	26%
CA DE SEINE-ESSONNE (CASE)	1 700	96	650	2 448	69%	27%
CA LES LACS DE L'ESSONNE (CALE)	1 470	57	697	2 224	66%	31%
MOYENNE DEPARTEMENTALE	969	34	274	1276	82%	15%
TOTAL ESSONNE	19 380	645	5 483	25 512		

Source : Caf - Fichier des allocataires au 31 décembre 2014

taux d'allocataire de ma CMUC sur les 40 communes les plus peuplées de l'Essonne en 2015

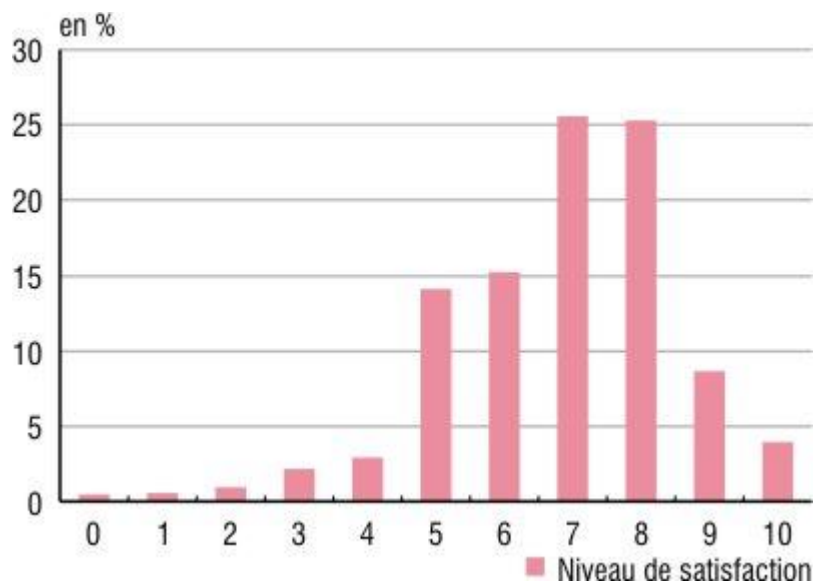
Taux d'allocataires de la CMUC = nbre de bénéficiaires de la CMUC / nbre d'habitants

Source : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Ville	population en 2012	nbr d'allocataires CNAM bénéficiaires de la CMUC	taux d'allocataires de la CMUC
Arpajon	10659	214	2,0
Athis-Mons	28967	788	2,7
Authon-la-Plaine	355	3	0,8
Bondoufle	9048	50	0,6
Brétigny-sur-Orge	34497	570	1,7
Chilly-Mazarin	18822	374	2,0
Corbeil-Essonne	45126	2295	5,1
Courcouronnes	13465	488	3,6
Crosne	8960	115	1,3
Draveil	28046	511	1,8
Épinay-sous-Sénart	12363	468	3,8
Épinay-sur-Orge	9526	133	1,4
Étampes	23358	715	3,1
Évry	50091	2683	5,4
Fleury-Mérogis	5071	86	1,7
Gif-sur-Yvette	19507	108	0,6
Igny	10441	90	0,9
Juvisy-sur-Orge	15027	399	2,7
Les Ulis	24199	565	2,3
Longjumeau	21473	505	2,4
Massy	42269	943	2,2
Mennecy	12950	170	1,3
Montgeron	22443	494	2,2
Morsang-sur-Orge	21357	401	1,9
Orsay	14885	117	0,8
Palaiseau	29045	453	1,6
Ris-Orangis	26528	753	2,8
Sainte-Geneviève-des-Bois	34492	838	2,4
Saint-Germain-lès-Arpajon	9096	201	2,2
Saint-Michel-sur-Orge	20133	475	2,4
Savigny-sur-Orge	36769	732	2,0
Verrières-le-Buisson	15323	146	1,0
Villebon-sur-Yvette	9808	78	0,8
Viry-Châtillon	30812	885	2,9
Yerres	28507	286	1,0
total /moyenne dpartement	1111154*	23600	1,16

*Le total devrait être de 1207242 hab. Ce décalage s'explique car la commune de Dourdan est manquante sans doute suite à une erreur de la CPAM

Graphique - Satisfaction dans la vie en général



Lecture : à la question « en général, que diriez-vous de votre vie, sur une échelle de 0 à 10, de la pire à la meilleure possible ? », un quart des personnes déclarent un niveau de satisfaction égal à 8.

Champ : population de France métropolitaine âgée de 18 ans ou plus, vivant en logement ordinaire, hors institution.

Source : Insee, enquête qualité de vie, 2011.

5 logiques de déplacements domicile – travail en Essonne

5 profils d'EPCI se dégagent sur la base des navettes des actifs et de l'origine des actifs ayant un emploi

Cette typologie, construite à partir du croisement de 6 variables, étudie le rapport actifs / emplois sur les territoires essonniers et qualifie les relations des EPCI entre eux et avec la MGP (dépendance, autonomie, ...), afin de dégager des profils de territoires proches sur le plan des navettes des actifs et de l'attractivité des emplois.

Profil 1 - Les 2 pôles d'emploi nord-essonniens (Evry, Massy) :

- les seuls EPCI ayant plus d'emplois que d'actifs résidents,
- 44% d'actifs résidant et travaillant dans l'EPCI (part la plus haute),
- une distinction à opérer entre Massy / Saclay / Les Ulis (pôle d'envergure métropolitaine) et Evry / Corbeil-Essonnes (pôle plutôt attractif pour l'Essonne / la grande couronne).

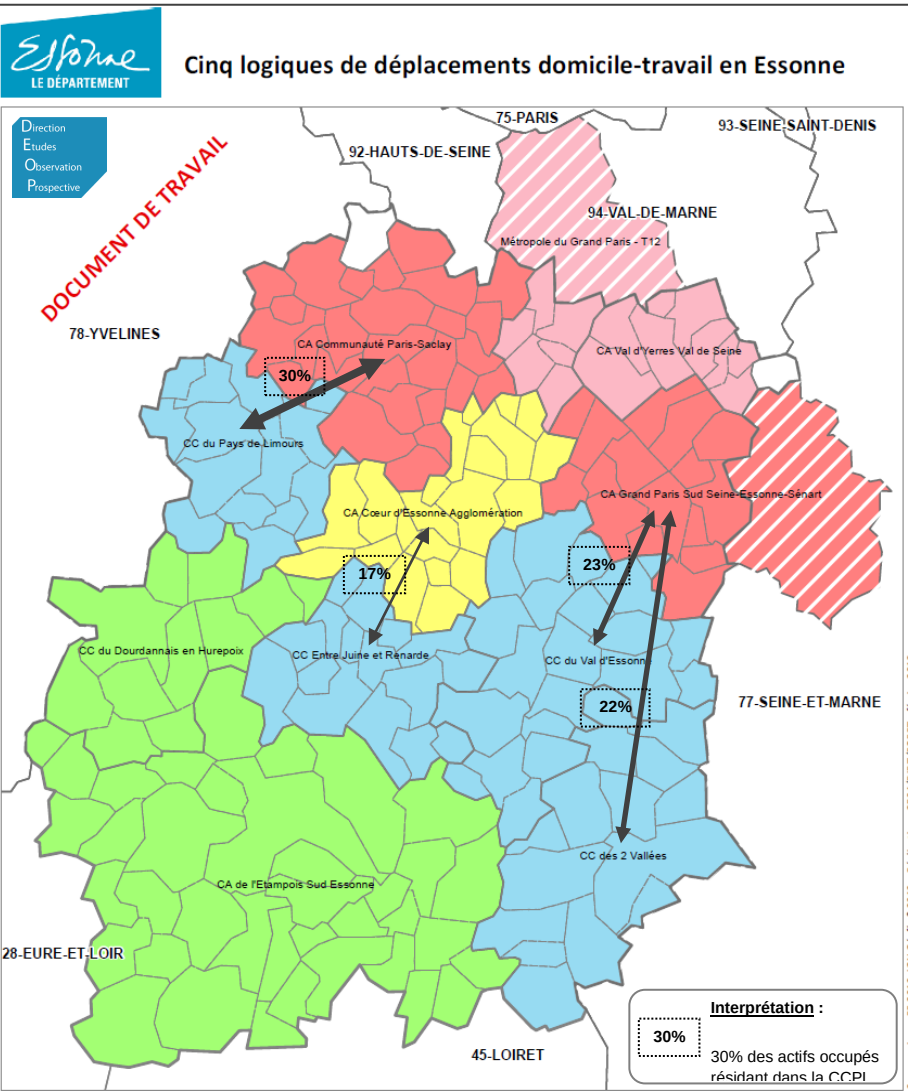
Profil 2 - Les EPCI du nord-est sous forte influence métropolitaine :

- une interdépendance entre les territoires du nord-est et la MGP (en particulier Paris) : 1 actif résident sur 2 travaille à la MGP,
- des différences en termes d'offre d'emplois entre les territoires très résidentiels du Val d'Yerres / Val de Seine et ceux de l'EPT 12 (Orly).

Profil 3 - La zone carrefour du Centre Essonne :

- un profil intermédiaire : rapport emplois / actifs moyen et équilibre dans la géographie des navetteurs (1/3 EPCI, 1/3 Essonne, 1/3 MGP),
- une attractivité locale (CACEA) et essonnienne des emplois présents sur le territoire : 84% d'entre eux sont occupés par des Essonniers.

Profil 4 - Les territoires périurbains d'"hinterland" résidentiel (et leur pôle de rattachement) :



Profil 4 - Les territoires périurbains d'"hinterland" résidentiel (et leur pôle de rattachement) :

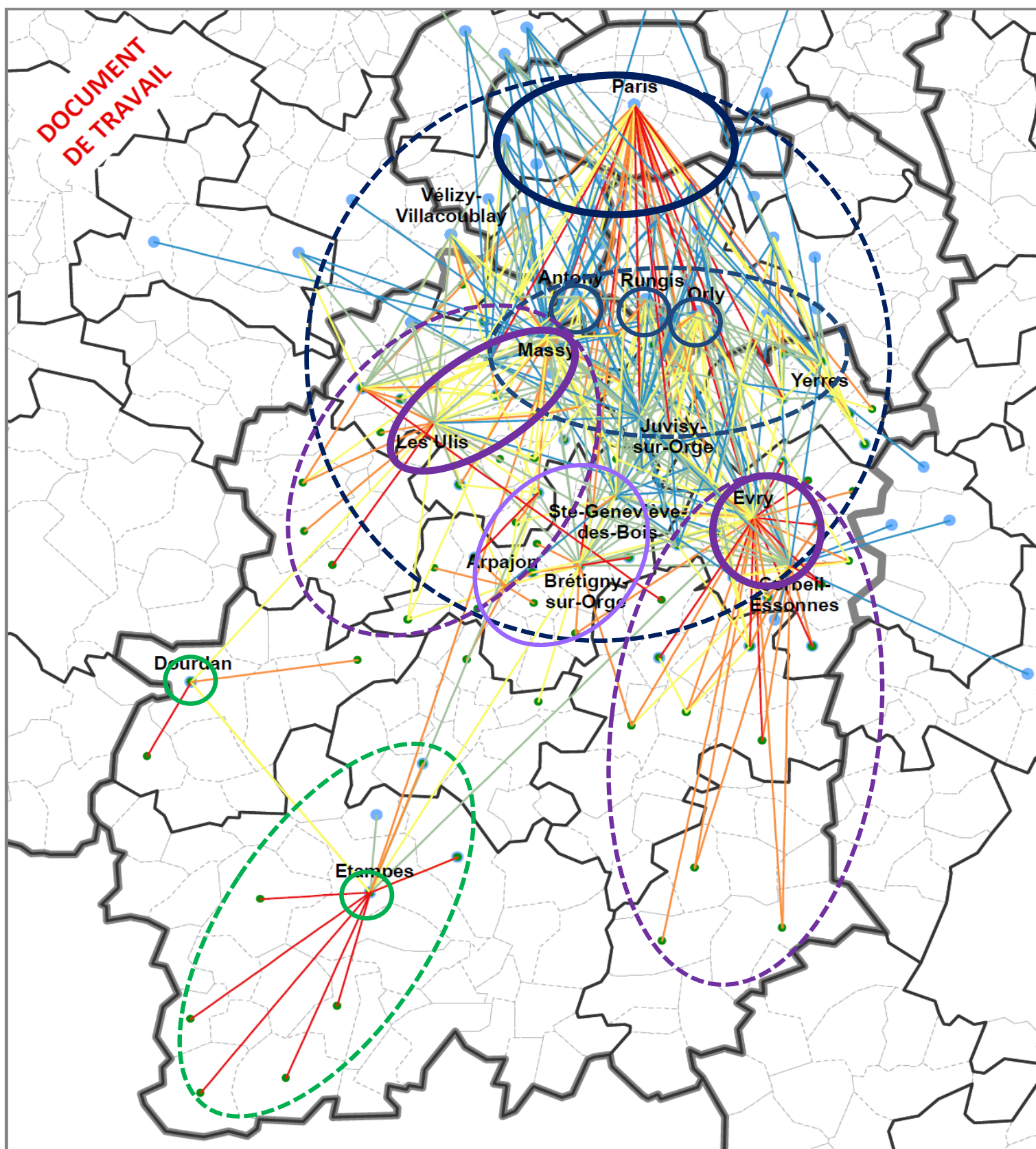
- un caractère résidentiel affirmé, marqué par le déséquilibre entre nombre d'emplois et nombre d'actifs résidents (49 pour 100)
- des EPCI "arrière-pays" résidentiels rattachés à un ou plusieurs pôles d'emploi essonniers, dans une moindre mesure à la MGP.

Profil 5 - Les 2 pôles ruraux du sud-ouest (Etampes, Dourdan) :

- un fonctionnement plus endogène (type centre bourg / périphérie) en raison de leur éloignement à la MGP et aux pôles d'emploi du nord,
- une part assez élevée de navettes internes à l'EPCI et à l'Essonne, une forte part d'emplois pourvue par des actifs résidents (59%).

Les déplacements domicile-travail des résidents essonniers hors de leur commune de résidence (flux > 100 actifs)

**DOCUMENT
DE TRAVAIL**



**Origine / destination des
déplacements domicile-travail :**

**Part du flux parmi l'ensemble des flux
sortants de la commune d'origine (%) :**

- Commune d'origine (domicile)
- Commune de destination (lieu de travail)
- Pôle d'emploi
- Bassin d'attraction du pôle d'emploi

- 0,7% - 1,2%
- 1,3% - 2,4%
- 2,5% - 5,4%
- 5,5% - 12,8%
- 12,9% - 31,1%



Direction
Etudes
Observation
Prospective

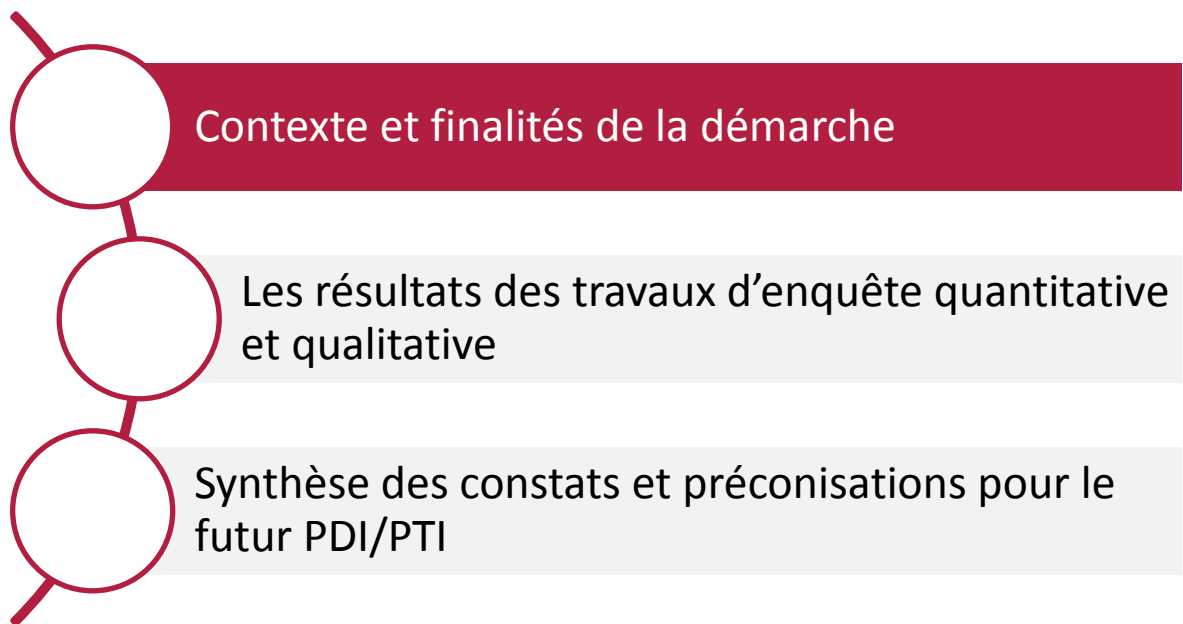
ÉTUDE DE COHORTE



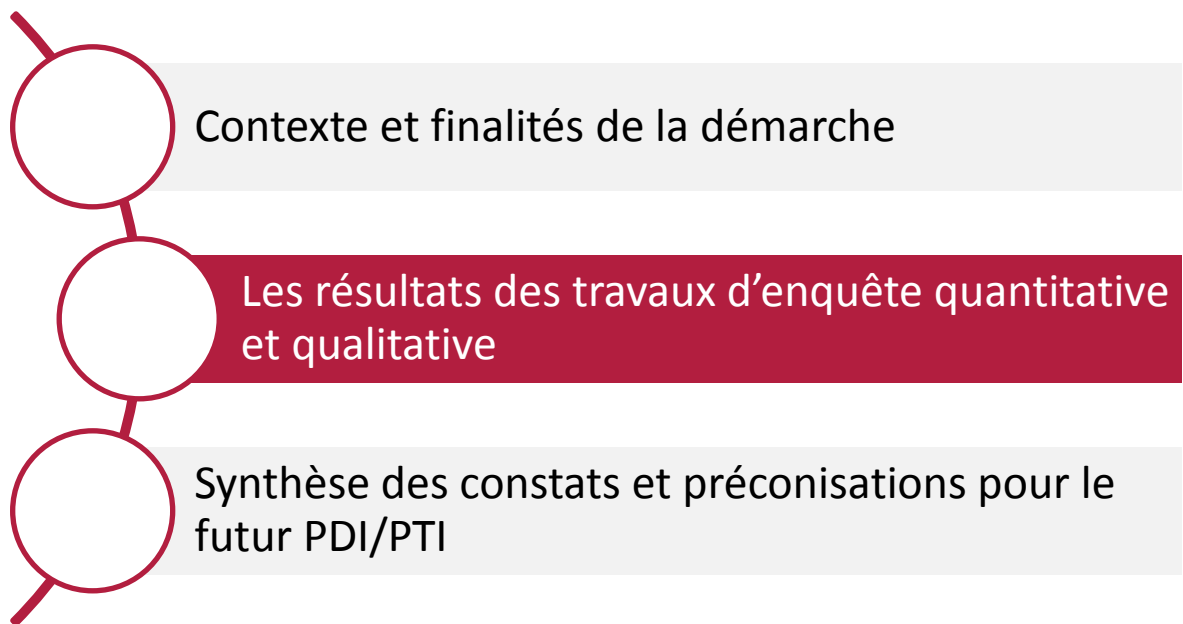
**Etude de parcours des allocataires du RSA et
élaboration des PDI et PTI**

***LOT 1 : SUIVI DE COHORTES D'ALLOCATAIRES DU
REVENU DE SOLIDARITE***

Rapport d'analyses et propositions en vue de
l'élaboration du prochain PDI
30/06/2016



- ❑ **NB: reprise ici des éléments de présentation de la méthode employée dans le cadre de l'enquête quantitative et des entretiens qualitatifs**



I) Approche transversale des résultats de l'enquête : quelles sont les trajectoires dominantes des bénéficiaires du RSA ?

I.A) La durée des parcours du RSA : analyse des durées d'inscription et des phénomènes d'entrées et sorties

Introduction:

- La notion de trajectoire des bénéficiaires du RSA est importante dans le cadre de la réflexion sur l'élaboration de la politique départementale et partenariale d'insertion en ce qu'elle permet d'apporter un éclairage particulier sur les facteurs déterminant la sortie durable du dispositif RSA.
- La démarche de suivi de cohorte vise ainsi à mettre en exergue les effets dits de « transition », à savoir les dynamiques d'entrée et de sortie dans le RSA sur le temps long (ici la période étudiée est de 6 semestres consécutifs, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2014), et d'en examiner les causes potentielles. Cette démarche fait ainsi écho aux travaux engagés au niveau national par la CNAF à travers le panel PANAME, dont l'exploitation en 2012 visait à identifier des causes aux effets de transition interne (changement de type d'allocation RSA (socle vers activité par exemple)) ou externe (passage du RSA à un autre ou aucun droit).
- Ces causes potentielles sont à examiner avec précaution. L'approche par suivi de cohorte vise à apporter un éclairage « macro » sur les déterminants des parcours et des trajectoires. Il s'agit de savoir si la mise en lumière de grands profils types ou trajectoires concordantes peuvent constituer des pistes de réflexion intéressante sur la façon de pouvoir orienter et accompagner les « stock » et « flux » de bénéficiaires d'une façon différenciée au regard des différentes catégories de bénéficiaires du RSA. Si cette approche macro apporte des éléments intéressants, il convient naturellement de ne pas obérer l'analyse plus fine des déterminants du parcours, propres à chaque individu, confronté à une pluralité de difficultés et événements ponctuels pouvant constituer tout autant de causes ayant un impact sur la probabilité de sortie ou d'ancrage dans le RSA, telles que les cartes de parcours le démontre (cf. infra).
- Dans le cadre de cette première sous-partie de ce premier temps du rapport, les analyses produites visent à apporter des éclairages au Conseil Départemental et propositions d'ajustements du dispositif d'insertion, en examinant les causes des dynamiques d'ancrage dans le RSA afin d'identifier des leviers permettant de prévenir la persistance dans le RSA. Il s'agit notamment d'interroger :
 - La capacité du dispositif départemental à pouvoir accompagner de façon réactive les bénéficiaires en évitant la diminution de leur « employabilité » à mesure de l'ancrage dans le dispositif. Il apparaît de façon forte que la possibilité de pouvoir remobiliser rapidement les bénéficiaires est essentielle tant la durée d'inscription dans le dispositif diminue la possibilité d'en sortir.

I) Approche transversale des résultats de l'enquête : quelles sont les trajectoires dominantes des bénéficiaires du RSA ?

- La bonne prise en compte dans le dispositif d'insertion de la variété des profils des bénéficiaires du RSA, tant au niveau de l'âge, du territoire de résidence ou encore du sexe, que de la nature des problématiques rencontrées. Cette notion de profilage, si elle ne doit pas être perçue comme « déterministe », est importante car elle peut apporter un regard particulier sur les enjeux d'accompagnement des bénéficiaires et la nature des actions d'insertion proposées. Sont ainsi exposées ici les corrélations observées entre ces profils et les trajectoires de sortie ou de persistance dans le RSA.

I.A) La durée des parcours du RSA : analyse des durées d'inscription et des phénomènes d'entrées et sorties



Des trajectoires au sein du RSA marquées par des difficultés pour sortir rapidement et durablement du dispositif

- ❑ *Une longue durée d'ancrage dans le dispositif couplée à une faible part de sorties durables*

Au total **55% des bénéficiaires interrogés (221 individus) sont restés bénéficiaires du RSA, de manière continue, sur l'ensemble de la période étudiée**. 31% des 401 bénéficiaires interrogés, passés par le dispositif entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2014 (123 individus) avaient quitté le dispositif au 31 décembre 2014.

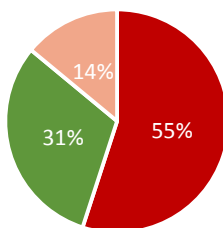
La durée moyenne passée au RSA (incluant la période précédant celle étudiée) s'élève à 4 ans et 7 mois pour l'ensemble des bénéficiaires.

Les bénéficiaires inscrits depuis plus de 4 ans au RSA représentent 58% des bénéficiaires interrogés (soit 234 individus), et ceux inscrits depuis plus de 2 ans 90% des bénéficiaires (361 individus).

- ❑ *Des parcours qui révèlent une tendance forte des bénéficiaires sortis du dispositif à s'y réinscrire*

Si de manière générale 45% (180 individus) des bénéficiaires interrogés ont déclaré être sortis du dispositif lors de la période étudiée, Près d'un tiers de ces bénéficiaires n'est pas sortis de manière durable et y a été réinscrit durant la période étudiée. Au total, 14% des bénéficiaires du panel sont ainsi concernés par des dynamiques d'entrées/sortie. Ces données illustrent la discontinuité des trajectoires et donc la nécessité de développer une forte adaptabilité des réponses apportées, notamment via la formation des travailleurs sociaux et aux référents uniques à faire face aux évolutions des parcours, mais également à la capacité des offres d'insertion à pouvoir accompagner plus durablement les bénéficiaires, y compris après l'entrée dans l'emploi.

Parcours dans le dispositif du RSA entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2014



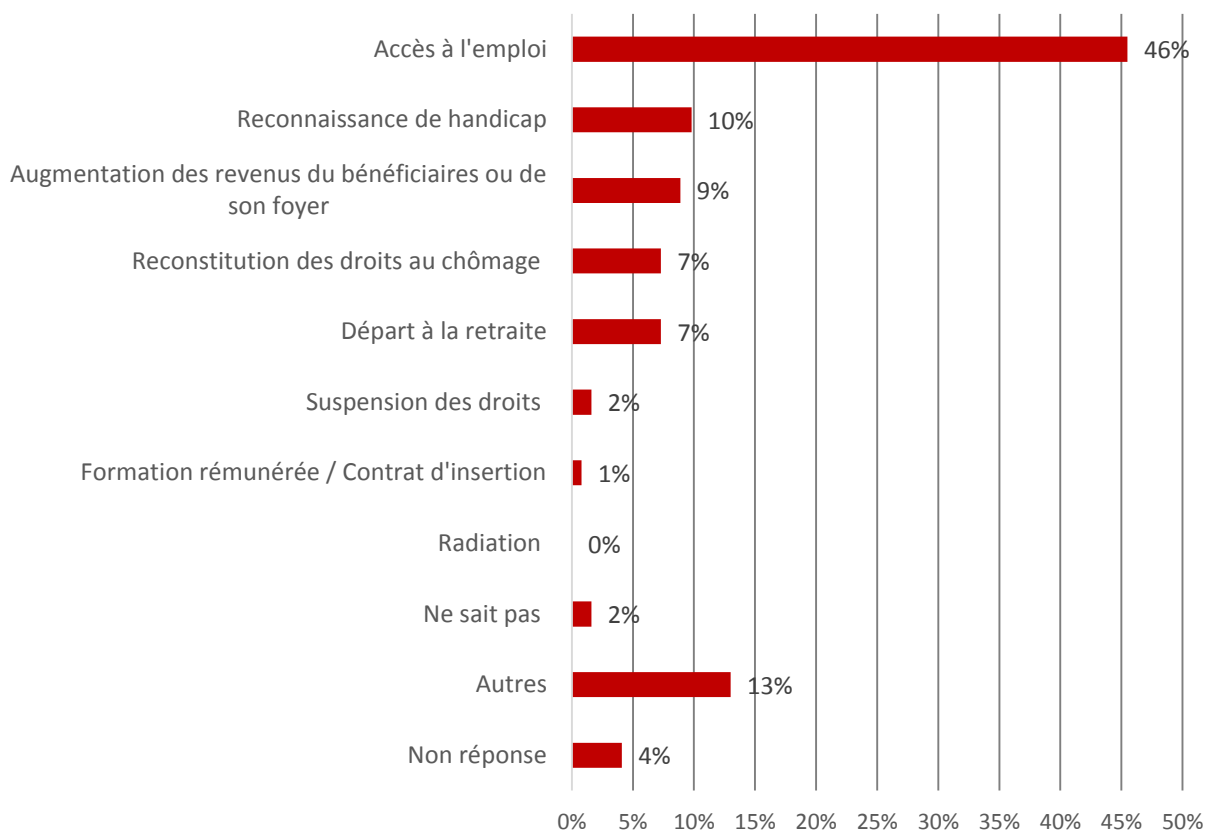
- Part des bénéficiaires inscrits dans le RSA sur l'ensemble de la période
- Part des bénéficiaires sortis du dispositif au 31/12/2014
- Part des bénéficiaires sortis du dispositif mais réinscrits avant la fin de la période



L'accès à l'emploi constitue le principal facteur évoqué de sortie du dispositif malgré des différences selon les publics

Le retour à l'emploi constitue la raison la plus fréquente évoquée pour expliquer la sortie du dispositif RSA. En effet 46% des enquêtés indiquent être sorti du dispositif suite à l'obtention d'un emploi, 10% pour cause de reconnaissance de handicap, 9% suite à une augmentation de leurs revenus ou des revenus de leur foyer, 7% suite à une reconstitution de leurs droits au chômage et 7% suite à un départ à la retraite.

Pourcentage de sortie du RSA au 31/12/2014 par motif de sortie

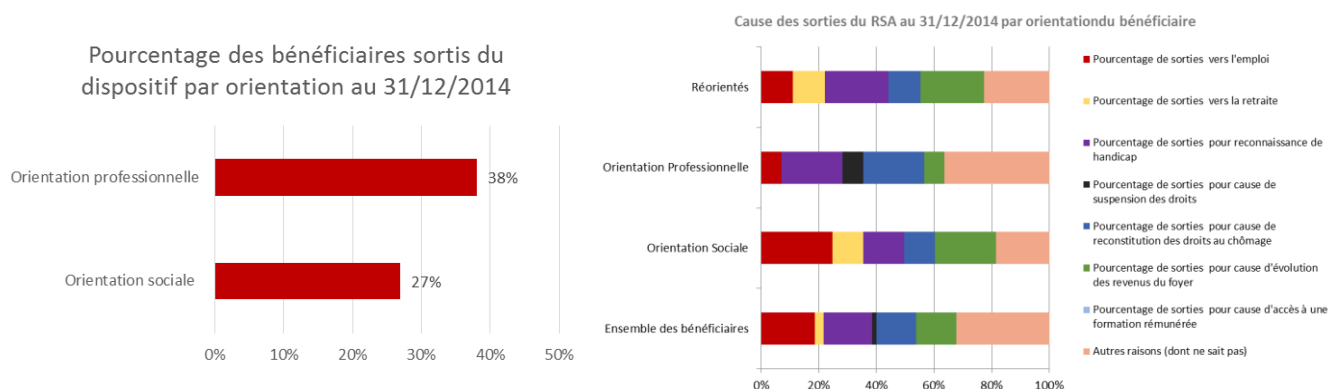




Une plus grande difficulté des bénéficiaires disposant d'une orientation sociale à sortir durablement du dispositif vers l'emploi

Près d'un cinquième des bénéficiaires interrogés (75 individus) ont déclaré ne pas se souvenir de l'orientation qui leur a été proposée. Sur l'ensemble des bénéficiaires ayant renseigné leur orientation, **48% (193 individus) ont rapporté s'être vu proposer une orientation « sociale » auprès du département**, CCAS ou de la CAF, contre seulement 21% (84 individus) pour une orientation « professionnelle » auprès de Pôle Emploi ou d'un autre opérateur.

Les bénéficiaires disposant d'une « orientation sociale » sont les plus éloignés de l'emploi. Logiquement, ils éprouvent plus de difficultés à sortir du dispositif, ils étaient ainsi 27% à être sortis du dispositif au 31/12/2014 contre 38% des bénéficiaires disposant d'une « orientation professionnelle ».



Cela se traduit par des durées plus longues au sein du dispositif pour les bénéficiaires à l'orientation sociale, qui ont passé en moyenne à la fin de l'enquête 4 ans et 9 mois dans le dispositif, contre 4 ans et 4 mois pour les bénéficiaires ayant une orientation professionnelle.

Cependant, malgré l'écart constaté, ces données invitent à s'interroger sur la pertinence des orientations. En effet, les bénéficiaires à l'orientation professionnelle, supposés pouvoir accéder plus rapidement à un parcours d'insertion professionnelle passent plus de 4 ans en moyenne dans le dispositif.

Cela peut impliquer pour le Département la nécessité de renforcer le suivi des « projets personnalisés d'accès à l'emploi » et d'affiner la sélection des orientations, de sorte que l'orientation professionnelle joue pleinement son rôle de tremplin vers l'emploi. Cependant ces résultats doivent être interprétés avec prudence au regard de la part importante de bénéficiaires ne se souvenant plus de leur orientation (19%) et n'ayant pas répondu à la question (12%).

I) Approche transversale des résultats de l'enquête : quelles sont les trajectoires dominantes des bénéficiaires du RSA ?

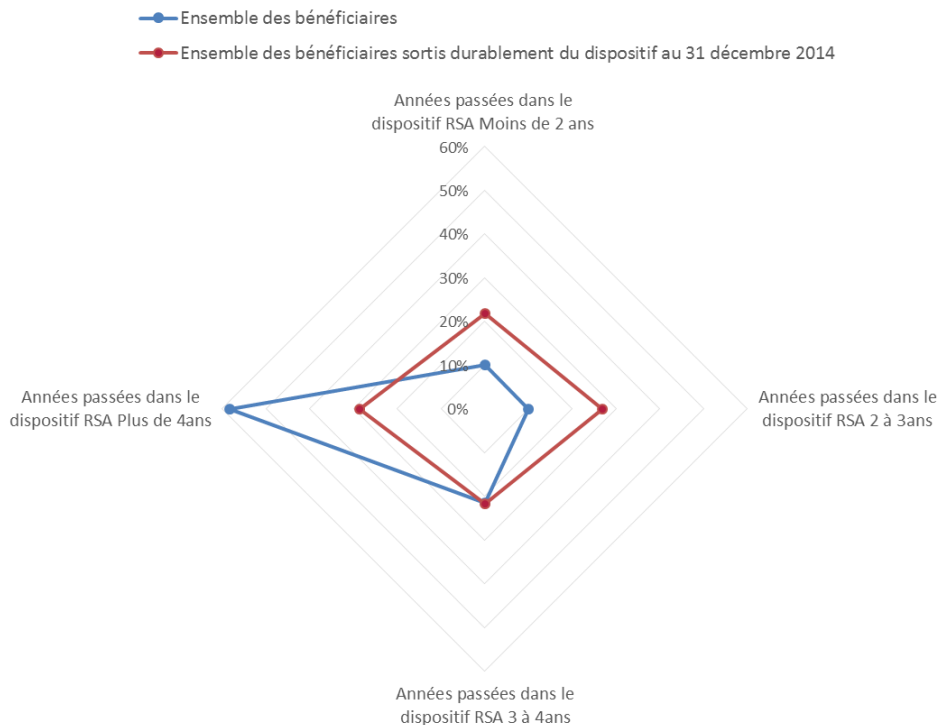


Des possibilités de sortie du dispositif qui diminuent fortement avec le temps passé au sein du dispositif

Le phénomène d'ancrage est renforcé par le fait que **les bénéficiaires les plus récemment entrés dans le dispositif sont aussi ceux ayant le plus de possibilités d'en sortir durablement**. Les bénéficiaires ayant passé, au 31 décembre 2014, moins de 2 ans au RSA représentent 10% de l'ensemble des bénéficiaires mais 22% des bénéficiaires sortis du dispositif sans y être réinscrits à la fin de l'enquête.

Il apparaît qu'au-delà d'une période de deux à trois ans passée au sein du dispositif les perspectives de sortie durable sont fortement réduites. Aussi, si les bénéficiaires ayant passé au 31 décembre 2012 plus de 4ans dans le dispositif représentent 58% de l'ensemble des bénéficiaires, ils ne pèsent que pour 29% des bénéficiaires sortis durablement du dispositif.

Parts des bénéficiaires par période passée au sein du dispositif



INTERPRETATION DES RESULTATS ET PISTES DE TRAVAIL



Les principaux éléments de l'analyse transversale de la durée des trajectoires dans le RSA et les pistes de travail associées

Avec une durée moyenne d'inscription du RSA de 4,7 années, la dynamique d'ancrage dans le dispositif est particulièrement forte au sein du panel étudié. Plus encore, 60% des bénéficiaires indiquent demeurer dans le RSA à l'issue de la période d'enquête, seuls 25% des bénéficiaires interrogés se voyaient être sortis du RSA au terme de l'année 2014, pour trouver un emploi dans près de la moitié des cas. Ce sont ainsi 45 bénéficiaires sur les 401 interrogés (soit 11%) qui sortent vers l'emploi sur la période d'enquête.

Tout d'abord, ce qui doit interroger le Département dans le cadre de l'interprétation de ces résultats est l'élément suivant : les bénéficiaires qui sortent le plus facilement du dispositif sont ceux qui s'y sont trouvés inscrits le moins longtemps, et inversement, plus l'ancrage dans le RSA est durable (> 4 ans) moins la probabilité d'en sortir sera forte. Ce qui illustre l'enjeu de la préservation de l'employabilité des bénéficiaires à travers le temps est une question importante pour le Département : comment parvenir à positionner très rapidement les bénéficiaires sur des actions devant permettre de lever les freins à l'emploi ou accompagner vers l'emploi ?

Deuxième point essentiel lié à cette analyse de la durée des parcours : la conception de l'accompagnement dans la durée. S'il est noté que les bénéficiaires du RSA de longue durée (> 4ans) disposent observent un taux de sortie plus faible, il convient d'interroger la façon dont le parcours de ces bénéficiaires se trouve « rythmé ». Aux ambitions du dispositif d'insertion de vouloir rendre les bénéficiaires acteurs de leur parcours et de limiter « l'inertie » du parcours d'insertion, doit ainsi être confronté la lecture de la réalité des parcours du RSA de longue durée. Cette question, déjà identifiée dans le précédent PDI, se trouve ainsi centrale dans le cadre de l'analyse des trajectoires du panel, considérant que plus de 58% des bénéficiaires se trouvent inscrit dans le dispositif depuis plus de 4 ans.

Enfin, le troisième élément qui est développé dans le cadre de cette analyse est un regard particulier sur les trajectoires d'entrées/sorties, concernant près de 15% des bénéficiaires du panel, et constituant ainsi une trajectoire particulière à prendre en compte dans le cadre du prochain PDI.

Les trois enjeux développés à travers cette première analyse transversale sont ainsi les suivants :

- 1. Garantir un parcours réactif pour le flux des bénéficiaires entrants afin de favoriser rapidement le positionnement vers un accompagnement vers l'emploi***
- 2. Remobiliser constamment les bénéficiaires du RSA pour prévenir l'ancrage de longue durée***
- 3. Mieux appréhender les dynamiques « d'entrées/sorties » dans le dispositif et la programmation d'offre d'insertion***

■ *Des pistes de travail pour garantir un parcours réactif dès l'entrée dans le RSA pour favoriser le retour rapide à l'emploi*

Une des pistes clefs de travail réside dans la construction dynamique du parcours d'insertion, soit la façon de pouvoir réduire le plus possible les délais existants entre l'instruction de la demande de RSA et le positionnement sur des actions devant permettre de lever les freins à l'emploi. Cette question de maîtrise des délais à l'entrée dans le dispositif peut se traduire par l'évolution des points suivants :



La garantie d'un positionnement rapide sur le premier rendez-vous de contractualisation. Il s'agit en effet de pouvoir réduire les « délais administratifs » avant le premier rendez-vous avec les référents (instruction, information, orientation, contractualisation). Cette réduction des délais ne doit pas signifier pas une diminution des étapes liées à l'information et l'orientation des bénéficiaires – celles-ci semblent au contraire essentielles pour travailler sur l'adhésion de la personne – mais de pouvoir mieux rythmer les premiers temps du parcours afin de prévenir tout risque d'ancrage, en étudiant la possibilité de renforcer la fréquence des réunions d'information et des premiers rendez-vous d'accompagnement.



Une des étapes devant permettre de favoriser un positionnement rapide sur un parcours d'insertion pertinent est **la réalisation d'une orientation véritablement adaptée aux besoins des bénéficiaires ou le cas échéant, la possibilité d'opérer rapidement une réorientation.** Il est en effet noté que les bénéficiaires ayant été réorientés durant la première année du parcours ont une probabilité plus forte de sortir du dispositif (cf. II.A). Cet élément est à double tranchant : si une réorientation complexifie et dans une certaine mesure « rallonge » le parcours du bénéficiaire, elle semble avoir un impact favorable sur la probabilité de sortie. In fine, c'est ainsi la question de la première orientation qui est interrogée, et notamment la capacité du dispositif actuel pour bien évaluer les freins sociaux existants et positionner le cas échéant, vers un parcours socioprofessionnel ou professionnel.

I) Approche transversale des résultats de l'enquête : quelles sont les trajectoires dominantes des bénéficiaires du RSA ?

- **Remobiliser constamment les bénéficiaires du RSA pour prévenir l'ancrage de longue durée**

Avant même d'observer l'impact des dispositifs d'accompagnement des bénéficiaires par les référents uniques et des actions d'insertion proposées, il apparaît essentiel de revenir la principale information mise en exergue par l'analyse de la durée des parcours.

La durée conséquente d'inscription dans le RSA (4,7 ans en moyenne) n'est pas sans incidence sur la façon dont il convient de penser la construction et le rythme du parcours. **Il doit en effet être considéré que l'enjeu de mobilisation et motivation durable des bénéficiaires dans le dispositif est un élément clef de la démarche de levée des freins et de retour à l'emploi.** Plusieurs éléments détaillés dans la suite du rapport semblent indiquer que l'appréhension des parcours dans la durée semble insuffisante pour travailler véritablement à cette remobilisation de la personne. **L'enjeu du parcours des bénéficiaires du RSA de longue durée (> 4 ans) doit ainsi être un point d'interrogation fort de la politique départementale d'insertion, en renforçant les initiatives préalablement définies en la matière .**

Tout d'abord, l'utilisation du contrat d'accompagnement personnalisé: si 77% des bénéficiaires inscrits dans le RSA depuis plus de 4 ans ont signé au moins un contrat (ce qui est par ailleurs sensiblement plus élevé que l'ensemble des bénéficiaires 68%) et que celui-ci est renouvelé régulièrement (tous les 6 mois dans 55% des cas), pour près d'1 bénéficiaire sur 3 dans cette situation, le contrat est jugé « inutile, car répondant à une simple obligation administrative » (là où ils sont 25% à juger le contrat inutile au niveau de l'ensemble des bénéficiaires). Il est ainsi important de se demander dans quelle mesure le rendez-vous de contractualisation peut être un temps de remobilisation de façon plus déterminante. **Derrière la notion de « renouvellement » du contrat d'insertion, il existe en effet rarement un véritable réexamen des objectifs du parcours** (dans 58% des cas le contrat est renouvelé simplement parce qu'il expirait ou le bénéficiaire n'est pas en mesure d'en expliquer la cause). Ce qui interroge à travers ce constat ainsi le message donné au bénéficiaire : à mesure que l'ancrage dans le RSA s'affirme, les objectifs d'insertion n'évoluent pas nécessairement. Les problématiques, majoritairement sociales et complexes, se trouvent ainsi reexposées à chaque contrat sans que le renouvellement du contrat ne permette de marquer vis-à-vis du bénéficiaire une progression, même marginale de la situation. **Formellement et vis-à-vis de la personne, le dispositif acte donc de l'ancrage dans le dispositif plutôt que de présenter une progression potentielle.** Il ne s'agit pas ici de dénoncer le rôle des référents uniques – au contraire, les situations sont complexes, les problématiques lourdes, et les marges de manœuvre réduites – mais de souligner que le rendez-vous de contractualisation pourrait constituer un temps plus fort de remobilisation des bénéficiaires inscrits de longue date dans le dispositif.

Deuxièmement, il apparaît que les bénéficiaires inscrits le plus longtemps dans le dispositif (> 4 ans) sont moins fréquemment positionnés sur des actions d'insertion dans le cadre de leur parcours. Deux éléments sont en effet à prendre en compte : si les bénéficiaires inscrits depuis plus de 4 ans sont en proportion aussi nombreux que l'ensemble du panel à déclarer avoir bénéficié d'au moins une action dans le cadre de leur parcours (23% contre 22%), **ils sont plus fortement exposés à de longues périodes sans qu'aucune action ne leur soit proposée. Près des deux tiers (60%) des bénéficiaires du RSA les plus anciens (> 4 ans) ont en effet passé 6 semestres consécutifs (3 ans) sans être positionné sur une action d'insertion (ils sont 45% chez l'ensemble du panel).** Ces longues durées sans accès à une action d'insertion interrogent ainsi la possibilité de pouvoir disposer d'éléments effectivement remobilisateurs ou de prévenir l'aggravation des problématiques affectant la vie des bénéficiaires.

■ **Remobiliser constamment les bénéficiaires du RSA pour prévenir l'ancrage de longue durée**

S'il convient de souligner que les bénéficiaires peuvent avoir accès à certaines mesures d'accompagnement, non nécessairement repérées et comptabilisées comme des « actions d'insertion », il est important d'interroger cette inertie dans le parcours des bénéficiaires de longue durée. C'est ici la capacité à positionner ou prescrire des actions d'insertion qui est interrogée. **Si cet enjeu est une problématique générale pour l'ensemble des bénéficiaires, elle se pose de façon d'autant plus forte pour les bénéficiaires de longue durée, pour qui la pertinence des actions semble faible. Aussi l'enjeu un enjeu de programmation d'actions adaptées à ces publics se trouve encore plus conforté par rapport au précédent PDI.**

Au regard de la nature des difficultés rencontrées en matière de retour à l'emploi tel qu'exprimé par les bénéficiaires, **l'enjeu de la remobilisation de ces publics inscrits au RSA de longue durée réside principalement dans l'accès à une qualification adaptée et à la formation linguistique.** Il s'agit de la première difficulté déclarée par les bénéficiaires de RSA de longue durée (dans 46% des cas), avant de citer les problématiques de santé (40% des cas), de mobilité (29%), de mode de garde (29%) et de savoir être (16%). La question qui se trouve être ainsi posée dans le cadre de la construction des parcours est de deux ordres :

1. Comment en effet **parvenir à un positionnement progressif sur des actions de pré-qualification et de formation aux savoirs de bases avant d'engager une prescription vers des actions de qualification professionnelle le cas échéant?** Ce qui est interrogé c'est en effet la possibilité de préparer l'entrée dans un dispositif de formation vis-à-vis de publics ayant connu de longue période d'inactivité et aucune action d'insertion préalable. L'adhésion à un parcours progressif vers la qualification professionnelle est un enjeu fort, qui nécessite une mobilisation régulière et précise des référents uniques pour connaître les possibilités de prescription vers une offre adaptée, tant au niveau des chantiers d'insertion existants que des ateliers de formation.
2. Comment appréhender la problématique de la santé dans les parcours d'insertion ? La question est ici générale et concerne ainsi l'ensemble des bénéficiaires évoquant une problématique de santé, face à laquelle il est jugé difficile de trouver une offre d'insertion pertinente dès lors que la nature précise de cette problématique n'est pas appréhendée. **Force est toutefois de constater que la surreprésentation des problématiques de santé parmi les bénéficiaires de longue durée vis-à-vis de l'ensemble du panel démontre que tout problème de santé tend à favoriser l'ancrage dans le dispositif.** Si l'enquête ne permet pas d'aller plus en profondeur sur cet enjeu, il apparaît essentiel de pouvoir **affiner par la suite la lecture des problématiques de santé et la définition d'une offre adaptée**, tant l'absence de prise en charge de ces problématiques vient ainsi peser sur l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA de longue durée.

■ ***Des pistes de travail pour remobiliser les bénéficiaires du RSA de longue durée dans le parcours d'insertion***

Au regard de la dynamique d'ancrage observée au sein de la population bénéficiaire, notamment chez les publics inscrits dans le RSA depuis plus de 4 ans, il semble important de pouvoir identifier dans le cadre du prochain PDI, les conditions d'accompagnement et les actions permettant de limiter « l'inertie » des parcours. L'objectif doit en effet être de pouvoir remobiliser la personne et faciliter son adhésion aux démarches proposées dans le cadre du parcours RSA. Il faut en effet considérer que l'absence de temps forts ou d'éléments permettant de rythmer le parcours peuvent constituer des facteurs favorisant l'ancrage dans le dispositif.



Un format spécifique des rendez-vous de contractualisation pour les bénéficiaires de longue durée

En premier lieu, il semble ainsi important de pouvoir resituer l'enjeu de la contractualisation dans le parcours des bénéficiaires, notamment ceux inscrits de longue date dans le dispositif. L'enjeu n'est ainsi pas tant de garantir l'effectivité ou la fréquence de la contractualisation, mais le sens donné à cette étape, trop souvent perçue comme une simple démarche administrative. Le simple renouvellement, sans véritable temps de travail sur la projection du bénéficiaire sur de nouveaux objectifs, définis de façon plus progressive, peut s'avérer plus contreproductif qu'autre chose pour favoriser la remobilisation. Revoir les méthodes, le temps passé ou le format même des rendez-vous de contractualisation pour des bénéficiaires inscrits depuis plus de 4 ans dans le dispositif est ainsi une piste de travail importante.



Le renforcement de la prescription vers des actions de remobilisation pour prévenir les « périodes blanches » chez les bénéficiaires du RSA de longue durée

Le constat d'une prescription très faible vers des actions d'insertion est général pour l'ensemble de la population bénéficiaire. Toutefois, il a été démontré que les bénéficiaires du RSA de longue durée se trouvent moins facilement positionnés sur des actions. Surtout, ces bénéficiaires sont plus fréquemment exposés à de longues périodes (3 ans), sans bénéficier d'aucune action, ce qui peut avoir un impact fort sur la persistance des difficultés sociales et la démobilisation de la personne. Il semble ainsi fondamental dans le cadre du prochain PDI que les personnes inscrites depuis une longue période se trouvent être repositionnées sur un parcours adapté. L'enjeu est important, tant pour les personnes que pour le Département, qui va voir le nombre de bénéficiaire progresser si le « stock » de bénéficiaires n'est pas remobilisé sur un parcours. Ainsi, l'enjeu de définition d'un parcours ou d'actions d'insertion adaptées pour les bénéficiaires de longue durée doit être plus fortement affirmé dans le cadre du prochain PDI qu'il ne l'était jusqu'à présent. Plus précisément, deux pistes d'actions sont à étudier : d'une part, la formation des référents sociaux à la remobilisation de la personne, d'autre part le renforcement des actions de socialisation et de remobilisation personnelle.



La dynamisation des parcours d'insertion vers des actions de formation aux savoirs de base et de qualification professionnelle

La question de l'accès à la formation, notamment aux savoirs de base, est une problématique générale pour les bénéficiaires du panel, mais elle est encore plus forte pour les bénéficiaires de longue durée. La problématique générale du nombre de places de formation linguistique à visée professionnelle est un enjeu majeur à traiter dans le cadre du PTI. Mais il s'agit également de pouvoir clairement établir le parcours mobilisable par les référents sociaux pour préparer l'entrée dans un dispositif de formation. Il s'agirait notamment pour les référents sociaux de mieux mobiliser l'IAE (chantier d'insertion) ou d'anticiper le passage d'ateliers de remobilisation à des actions de formation linguistique.

Mieux appréhender les dynamiques « d'entrées/sorties » dans le dispositif et la programmation d'offre d'insertion

Un troisième élément important mis en avant dans le cadre de l'analyse transversale des parcours est de considérer la dynamique d'entrée/sortie dans le dispositif, soit précisément les bénéficiaires ayant déclaré être sortis au moins une fois du RSA durant la période d'enquête, avant de se retrouver réinscrits dans le RSA avant la fin de l'année 2014. Tel qu'exposé ci-après, 15% des bénéficiaires du panel ont ainsi connu un épisode de sortie du RSA, sans que celle-ci soit durable.

Le profil des publics ayant connu une telle dynamique ne se dessine pas de façon affirmée, seuls quelques éléments se dessinent. S'il s'agit plus fréquemment de publics en orientation sociale, entrés dans le RSA depuis moins de 3 ans en moyenne, et de personnes de 30 à 39 ans.

Ce qui a provoqué la sortie est essentiellement l'accès à un emploi, notamment sous forme temporaire (intérim), dans 32% des cas, avant les cas de suspension des droits (13%) et d'accès à la formation (6%).

L'élément important pouvant venir interroger l'enjeu de l'accompagnement proposé dans le cadre du PDI réside dans la persistance des difficultés sociales évoquées. Ainsi, l'enjeu de la mobilité est évoqué dans 20% des cas comme la problématique diagnostiquée au moment de retourner dans le RSA, avant les problématiques de garde d'enfant (19%) et de santé (11%), lorsque ces problématiques ne sont pas cumulées.

S'il convient d'examiner ce dernier élément avec précaution, considérant que les causes du retour au RSA sous tout autant liées à la précarité des emplois (notamment l'intérim), qu'aux difficultés des personnes. Toutefois, cet élément apporte un éclairage intéressant sur les modalités de conception des actions favorisant la levée des freins à l'emploi. Il est notamment fréquemment observé que des actions favorisant la mobilité (comme le prêt de véhicule) ou l'accès facilité à des modes de garde ponctuels (places réservées) sont limitées dans le temps, lorsque le bénéficiaire accède à l'emploi, et que les possibilités de continuité de l'action (par exemple un accès autonome à un véhicule) sont faibles. En tout état de cause, **ces arrêts de l'action peuvent ainsi contribuer potentiellement à la rupture des parcours dans l'emploi.**

Enfin, sans que des éléments issus de l'enquête ne permettent de déterminer une appréciation ou des enjeux particuliers liés à l'accompagnement de ces bénéficiaires, il peut être interrogé la façon dont ces publics sont identifiés au moment du retour dans le dispositif et leur positionnement, notamment en terme de réorientation et de rythme d'accompagnement. Il s'agit en effet de s'assurer que ces publics puissent être rapidement accompagnés à nouveau et prévenir tout risque d'ancrage dans le RSA.

■ ***Des pistes de travail pour mieux appréhender les dynamiques « d'entrées/sorties » dans le dispositif et la programmation d'offre d'insertion***

→ **La continuité des actions permettant la levée des freins à la mobilité ou l'accès à des modes de garde durant les périodes d'emploi**

Si les actions d'accompagnement vers l'emploi peuvent permettre une levée des freins identifiées, celles-ci s'achèvent potentiellement de façon très nette une fois l'entrée dans l'emploi. Dans le cadre du PDI, il pourrait s'agir de réfléchir aux modalités de pérennisation ou de transition douce des mesures proposées (prêts de véhicule, modes de garde)

➡ **L'identification des publics entrant à nouveau dans le dispositif et la réflexion sur un parcours adapté**

De façon expérimentale, une piste de travail intéressante dans le cadre du prochain PDI serait de pouvoir positionner les bénéficiaires entrants à nouveaux dans le RSA sur un parcours particulier, en référence socioprofessionnelle ou professionnelle, avec un rythme d'accompagnement soutenu.

I.B) L'examen des trajectoires de certaines catégories de public du RSA

Introduction:

De façon à pouvoir identifier d'éventuels déterminants pesant fortement sur les trajectoires des bénéficiaires du RSA vers l'accès à l'emploi et la sortie durable du dispositif, l'analyse de quelques croisements issus de l'enquête, portant sur de grands profils types, vise à identifier un besoin d'accompagnement particulier de certains types de bénéficiaires. Tel qu'exposé préalablement, cette analyse ne saurait être déterministe, mais doit appuyer les observations de terrains qui nourriront le travail d'élaboration du PDI.

Dans le cadre de ce travail de profilage, plusieurs éléments caractérisant le profil des bénéficiaires ont ainsi été employés et confronté au taux de sortie du RSA observé sur l'ensemble de la population du panel (pour rappel 25% de sorties sur l'ensemble du panel dont 45% de sorties vers l'emploi).

Les éléments présentés sur les pages suivantes exposent ainsi un enjeu potentiel dans le cadre de l'élaboration du PDI à savoir la possibilité de définir des modalités d'accompagnement spécifiques au regard de certains profils de bénéficiaires. Il s'agit en effet de savoir si certaines catégories de bénéficiaires connaissent d'une part un taux de sortie du RSA particulièrement faible et ce qui est observé comme type de sortie (vers l'emploi ou pour d'autres motifs), en fonction :

- De l'âge
- De la nationalité
- Du niveau de qualification initiale
- Du genre
- Des compositions familiales
- Du territoire de résidence

A travers ces résultats, peut ainsi être considérée l'opportunité de mettre en place certains type d'accompagnement par des référents uniques spécifiques ou d'ajuster les modalités d'accompagnement définies avec certains partenaires du Département.

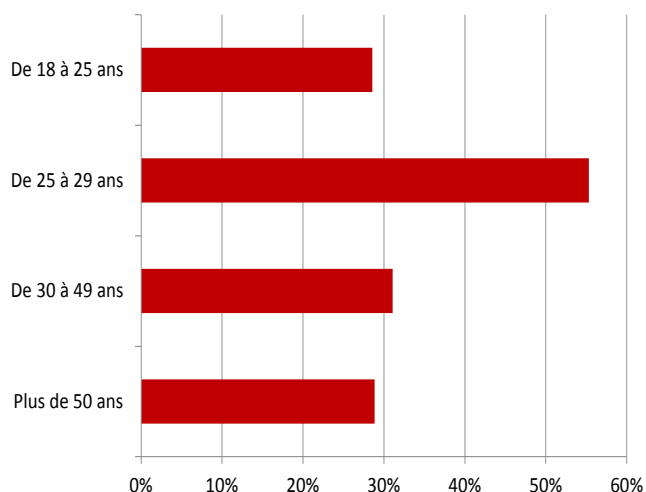
I) Approche transversale des résultats de l'enquête : quelles sont les trajectoires dominantes des bénéficiaires du RSA ?



Des perspectives de sorties du RSA qui diminuent à mesure d'une avancée dans l'âge

Corollaire de l'analyse des phénomènes d'ancrage dans le RSA, l'observation des dynamiques de sortie du RSA en fonction des tranches d'âge illustre la diminution de la probabilité de sortie du dispositif à mesure que les bénéficiaires progressent dans l'âge. De façon plus spécifique, il doit être identifié un lien étroit entre le niveau d'employabilité et la possibilité de sortir du dispositif. On note en effet que les jeunes de moins de 25 ans qui disposent du niveau de qualification le plus faible (ils sont 64% à disposer d'un niveau inférieur ou égal au brevet) ont le taux de sortie vers l'emploi le plus faible, après les publics âgés de plus de 50 ans, pour lesquels le positionnement sur le marché du travail est de façon générale plus complexe.

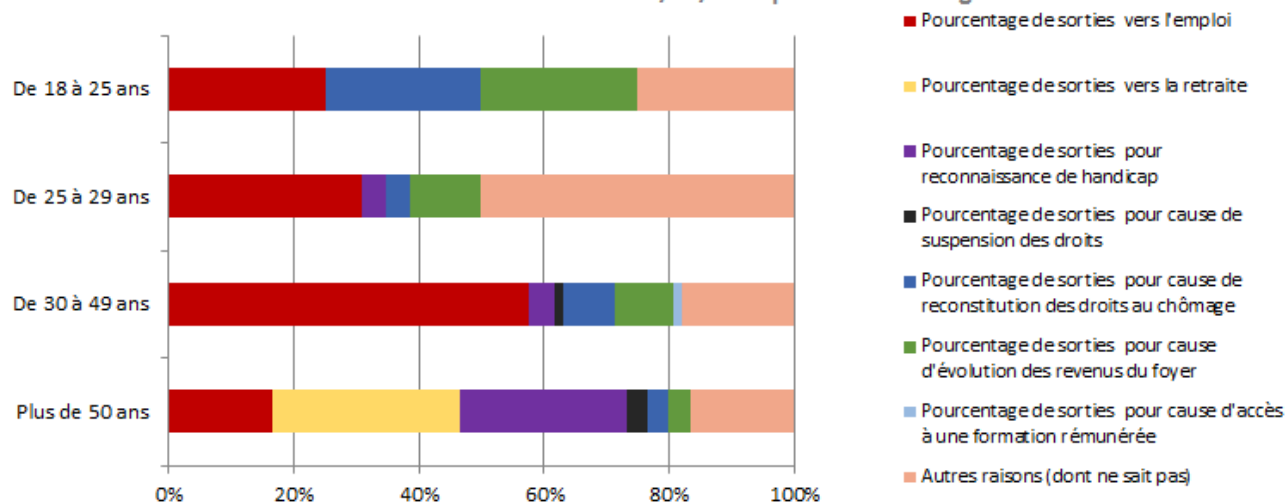
Pourcentage de sorties du RSA au 31/12/2014 par tranche d'âge



Ce sont ainsi les bénéficiaires âgés entre 25 et 29 ans qui sortent le plus fréquemment du dispositif (55%) avant les bénéficiaires âgés entre 30 et 49 ans (31%). En revanche, les motifs de sorties varient sensiblement : la sortie vers l'emploi est plus fortement majoritaire entre 30 et 49 ans que lorsque l'on a moins de 30 ans. Surtout, ce qu'il convient d'observer est la dégradation très forte des possibilités de sortie du RSA, notamment pour un retour à l'emploi, passé 49 ans. Les bénéficiaires les plus âgés sortent ainsi majoritairement du dispositif pour basculer à la retraite ou en obtenant la reconnaissance du handicap.

D'après cette lecture par classe d'âge, il en ressort ainsi que pour les publics du RSA les plus jeunes, les parcours d'insertion devraient ainsi être marqués très rapidement par un accès à de la formation, tandis que plus globalement, les mesures d'accompagnement prescrites dans le cadre des parcours pourraient bénéficier de façon intensive aux publics âgés de 30 à 49 ans, avant que les probabilités de sortie ne décroissent.

Cause des sorties du RSA au 31/12/2014 par tranches d'âge

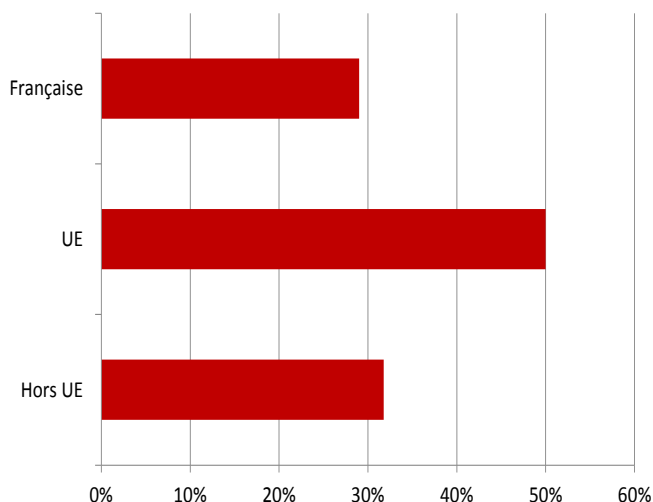




Des trajectoires des bénéficiaires de nationalité extra-communautaire qui ne s'avèrent pas marquées par un ancrage plus fort dans le RSA

Au regard de la part importante de bénéficiaires du RSA de nationalité extra-communautaire (hors UE) au sein de la population du panel (21%), le devenir de cette catégorie de public semble particulièrement intéressante. Un des freins à l'insertion sociale et professionnelle de ces publics qui est spontanément envisagé est l'enjeu de la maîtrise de la langue et du niveau de qualification initiale. Les éléments recueillis auprès de ces bénéficiaires semblent confirmer cette perception dans la mesure où 42% des 85 bénéficiaires de nationalité extracommunautaire indiquent rencontrer des difficultés au regard de leur niveau de qualification contre 40% sur l'ensemble du panel. Toutefois, alors que cette problématique semble être le frein le plus important à une sortie durable du RSA pour l'ensemble de la population du panel, il est possible d'observer que les publics de nationalité extra-communautaire connaissent des trajectoires plutôt favorables.

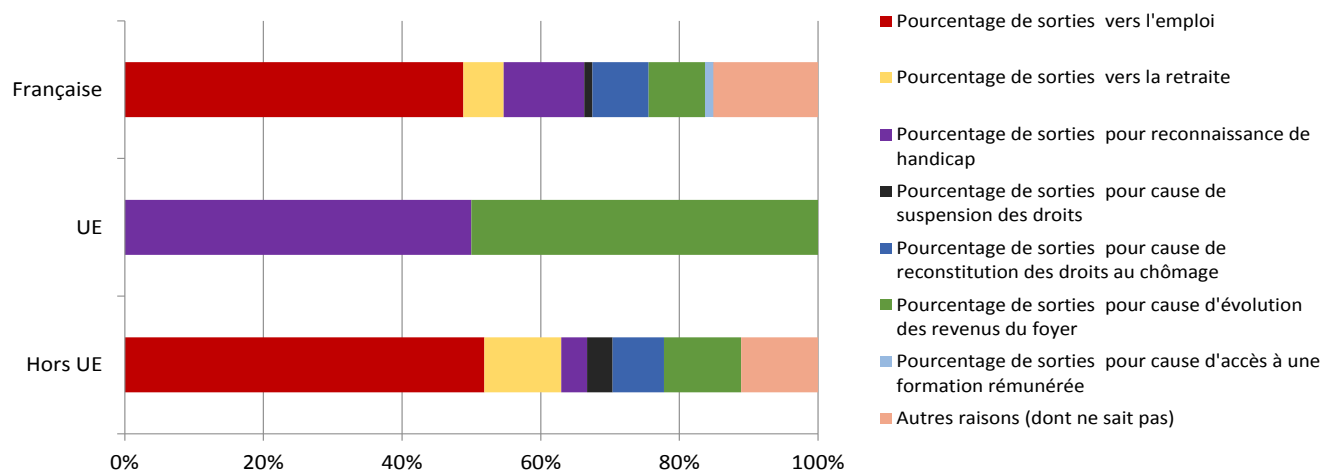
Pourcentage de sorties du RSA au 31/12/2014 par nationalité du bénéficiaire



Parmi les catégories ainsi constituées et à l'exception des bénéficiaires du RSA disposant d'une nationalité d'un des pays de l'UE (l'échantillon étant trop faible (4 réponses), il est ainsi possible d'observer que les bénéficiaires hors UE sortent plus fréquemment du RSA (32% des cas contre 29% pour les bénéficiaires de nationalité française) et ces sorties se font plus facilement vers l'emploi (52% des cas contre 48%).

Si ce constat est intéressant, les autres éléments recueillis durant le cadre de l'enquête permettent difficilement de pouvoir identifier une cause majeure à ces trajectoires des bénéficiaires extracommunautaires.

Cause des sorties du RSA au 31/12/2014 par nationalité du bénéficiaire



I) Approche transversale des résultats de l'enquête : quelles sont les trajectoires dominantes des bénéficiaires du RSA ?

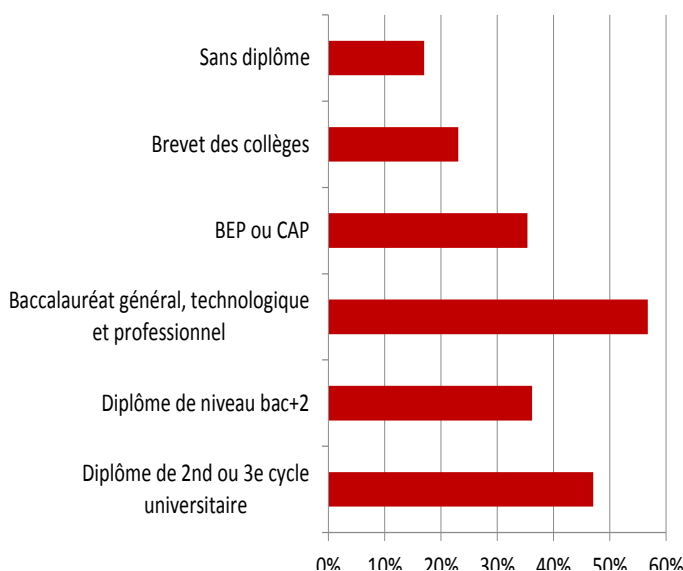


Le niveau de qualification, déterminant majeur des trajectoires de sortie du RSA

L'enjeu de la qualification et de la formation des bénéficiaires du RSA demeure un enjeu majeur, devant être au centre des travaux engagés dans le cadre du futur PTI. Au regard de la composition du panel, il est en effet important de rappeler que 37% des bénéficiaires indiquent ne disposer d'aucun diplôme, 10% sont uniquement titulaire du brevet des collèges, 20% disposent d'un BEP ou CAP. Les bénéficiaires disposant d'un niveau bac à supérieur représente toutefois un tiers des composantes du panel, dont 9% de bénéficiaires d'un baccalauréat et 9% d'un diplôme de 2nd ou 3^e cycle.

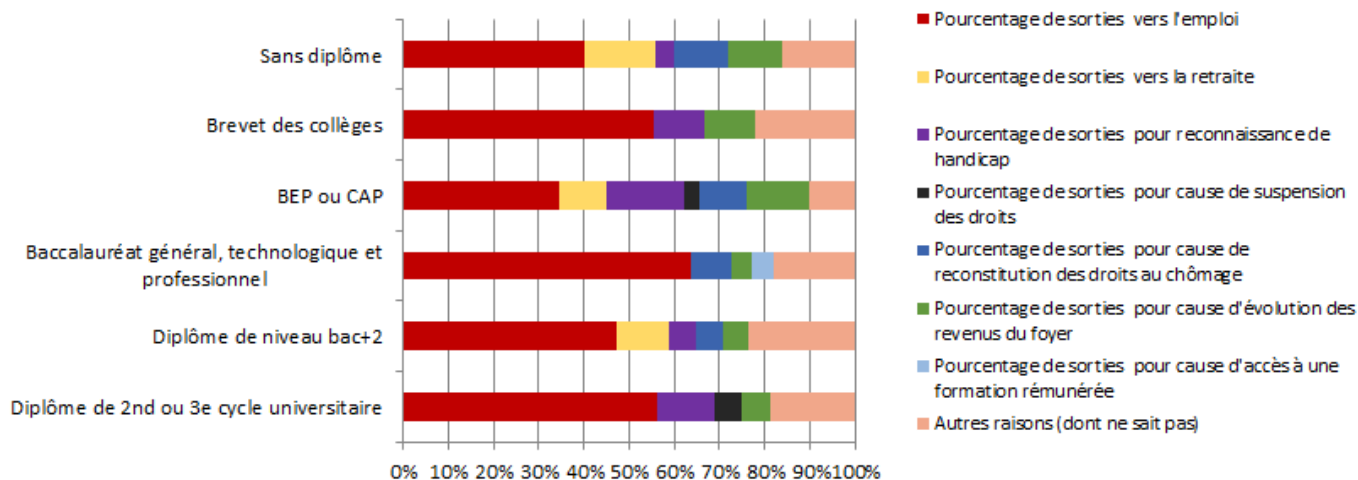
De façon tout à fait claire, ce niveau de qualification initiale est un déterminant fondamental concernant la capacité de sortie du RSA, qui plus est dans l'emploi. 55% des bénéficiaires disposant du baccalauréat sont en effet sortis du dispositif durant la période d'enquête et très majoritairement vers l'emploi, là où le taux de sortie est nettement inférieur pour les publics sans diplôme ou ne disposant que du brevet des collèges.

Pourcentage de sorties du RSA au 31/12/2014 par niveau de diplôme



L'observation des trajectoires des publics les plus diplômés (bac +2 et diplôme de 2nd et 3^e cycle) peut constituer une interrogation dans le cadre de la réflexion sur les mesures d'accompagnement proposées. Si ces bénéficiaires accèdent globalement facilement à l'emploi lorsqu'ils sortent du RSA (47% et 56% des sorties), le taux de sortie demeure plus faible que pour les titulaires d'un simple baccalauréat. Cette catégorie de bénéficiaires, majoritairement en orientation sociale, indique cumuler de façon moins fréquente que les autres publics des difficultés vis-à-vis de l'emploi et de façon surprenante, c'est la problématique du niveau de qualification qui est citée en premier (dans 33% des cas). En perspective, se dessine ainsi potentiellement l'enjeu d'un accompagnement spécifique de ces bénéficiaires sur la redéfinition de leur projet professionnel au regard de leur qualification initiale.

Cause des sorties du RSA au 31/12/2014 par niveau de diplôme



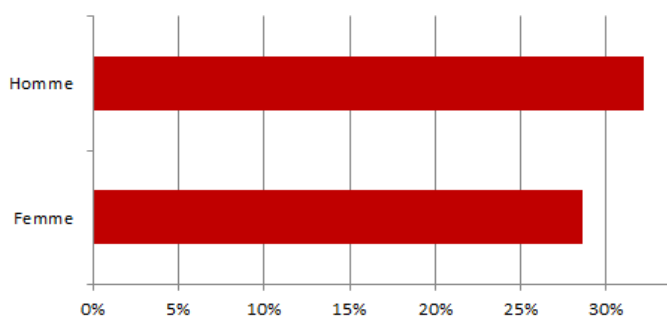


Les compositions familiales et le genre : les difficultés avérées des monoparents

Le panel de bénéficiaires du RSA interrogés est composé de façon majoritaire de femmes (à 56%). L'importance de la variable du genre est étudiée dans le cadre de cette étude de façon à pouvoir identifier l'existence de trajectoires différenciées entre hommes et femmes dans le dispositif, considérant notamment que les femmes connaissent généralement un moindre accès à l'emploi (pour rappel, le taux d'emploi des femmes en France Métropolitaine est de 61% en 2014 contre 68% chez les hommes).

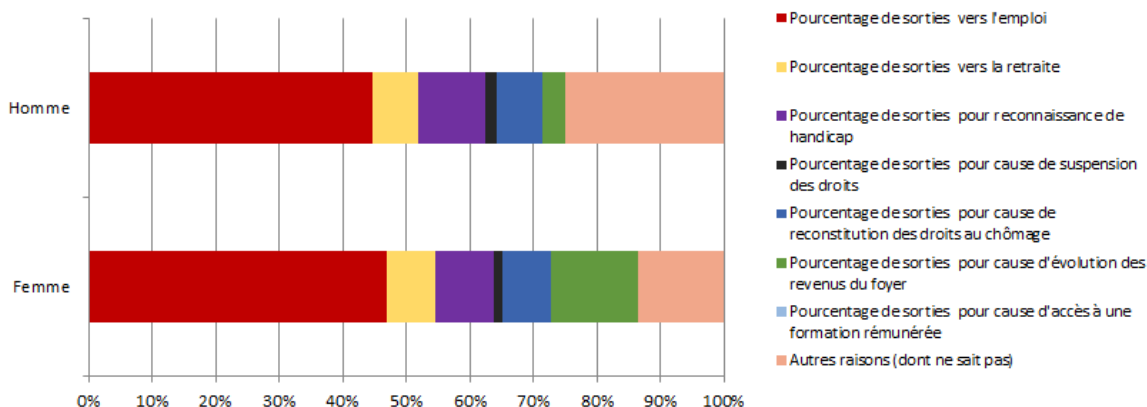
L'analyse des sorties du RSA durant la période étudiée montre que l'écart entre hommes et femmes varie assez peu (32% de sorties pour les hommes contre 29% chez les femmes).

Pourcentage de sortie du RSA au 31/12/2014 selon le genre



Parmi ces sorties, la probabilité de sortir vers l'emploi est sensiblement équivalente entre hommes (45%) et femmes (48%). Le seul élément de différenciation entre les causes de sortie réside dans la part des sorties du RSA générées par une évolution du niveau de revenu du foyer. Là où la sortie du RSA pour cette raison est marginale chez les hommes (4%), elle représente 14% des sorties chez les femmes. Cet élément est éclairant dans la mesure où il indique que si le foyer sort des barèmes du RSA, la situation personnelle des femmes ne s'en trouve pas nécessairement modifiée. Ce qui peut interroger est la continuité du parcours et de l'accompagnement proposé aux femmes lorsque celles-ci sortent ainsi du RSA : n'étant plus bénéficiaires, elles ne disposent ainsi plus de droits de mesures qui permettraient d'accroître leur employabilité.

Cause des sorties du RSA au 31/12/2014 selon le genre





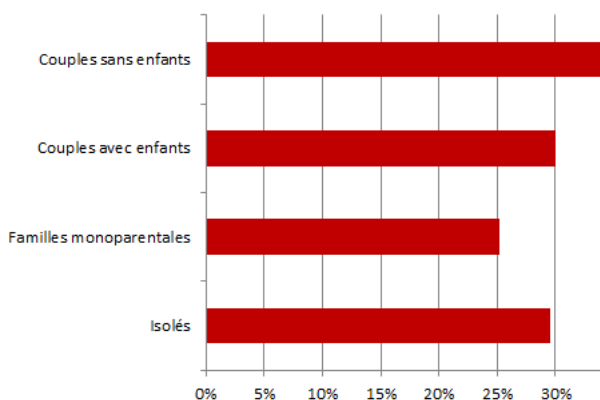
Les compositions familiales et le genre : les difficultés avérées des monoparents

La composition du ménage est un élément naturellement déterminant dans l'analyse des parcours des bénéficiaires du RSA, celle-ci influant le montant de l'allocation versée, la nature du référent unique (CAF, CCAS, MDS) et naturellement sur les enjeux auxquels doivent faire face les personnes. Si les situations de monoparentalité sont fréquemment appréhendées comme des cause de fragilité complémentaire des ménages, au regard premièrement de la précarité monétaire des monoparents, et surtout de l'enjeu maintes fois cité de l'accès à des modes de garde, la situation des personnes isolées doit également être analysée. De nombreuses approches font en effet de l'isolement et surtout de l'absence de réseau relationnel l'une des causes principales de la précarité sociale, ayant potentiellement un impact déterminant sur les parcours.

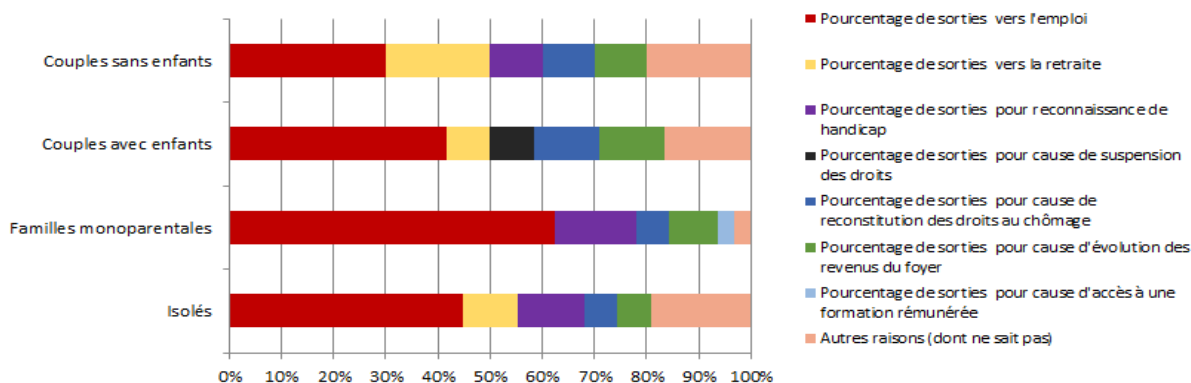
Au sein du panel d'enquête et parmi les personnes ayant renseigné leur situation familiale, 42% des bénéficiaires sont des personnes isolées, 33% des familles monoparentales, 21% vivent en couple avec un ou plusieurs enfants et 4% sont des couples sans enfants. Ces situations familiales ont un impact sur la probabilité de sortir du RSA : un couple sans enfants sort plus fréquemment du dispositif (59%) qu'un couple avec des enfants à charge (30%) ou une personne isolée (30%). Dans le cadre de l'enquête, seule 1 personne appartenant à une famille monoparentale sur 4 (25%) déclare être sorti du RSA au terme de la période. Après le faible niveau de qualification (< brevet) et l'âge (> 50 ans), la situation de monoparentalité est celle où l'on observe le taux de sortie du RSA le plus faible.

Il convient d'observer en revanche, que si les taux de sorties du RSA sont plus faibles pour les familles monoparentales, le niveau de sorties vers l'emploi est particulièrement élevé (+60 %), ce qui représente une interrogation particulière au regard des difficultés d'insertion de cette catégorie de public. En effet 58% des familles monoparentales indiquaient rencontrer des difficultés liés aux modes de garde. Ce qui doit être noté par ailleurs, c'est que de façon très nette, le nombre d'enfants à charge d'un parent isolé réduit considérablement la probabilité de sortie du RSA : ce taux est de 25% chez les familles monoparentales de 2 enfants, 20% pour 3 enfants et 10% pour 4 enfants et plus. C'est ainsi potentiellement de façon très spécifiquement les familles monoparentales et nombreuses qui connaissent les freins les plus sérieux à la sortie du RSA.

Pourcentage de sortie du RSA au 31/12/2014 selon la composition familiale



Cause des sorties du RSA au 31/12/2014 selon la composition familiale



I) Approche transversale des résultats de l'enquête : quelles sont les trajectoires dominantes des bénéficiaires du RSA ?



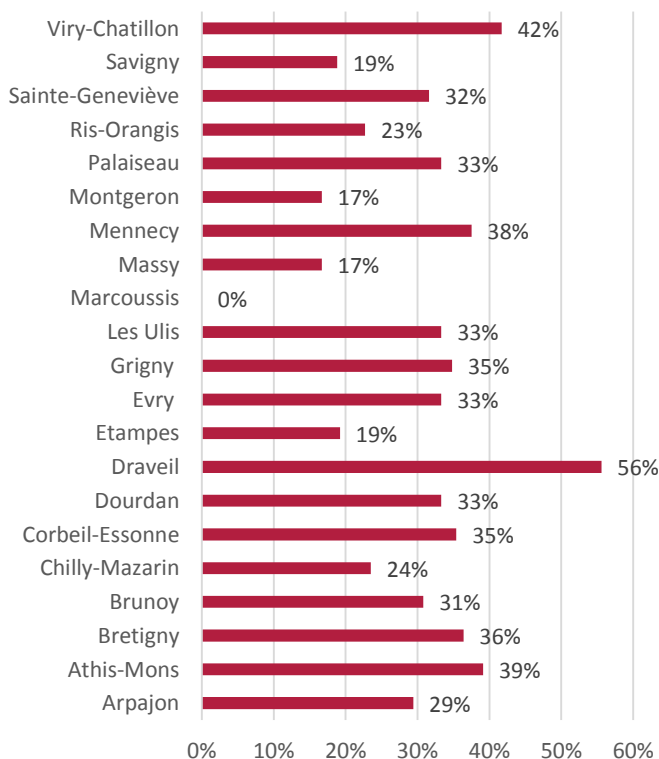
D'importantes différences en matière de sortie durable du dispositif selon les MDS

Les différentes MDS n'affichent pas le même taux de sortie de leurs bénéficiaires. En effet, sur certaines MDS (Viry-Chatillon, Palaiseau, Mennecy, Les Ulis, Grigny, Evry, Draveil, Dourdan, Corbeil-Essonnes, Breigny, Athis-Mons), la part des bénéficiaires sortis durablement du dispositif correspond à un bénéficiaire sur trois ou plus, quand pour d'autres (Ris-Orangis, Savigny, Montgeron, Massy, Etampes, Chilly-Mazarin), elle correspond à un bénéficiaire sur quatre ou moins.

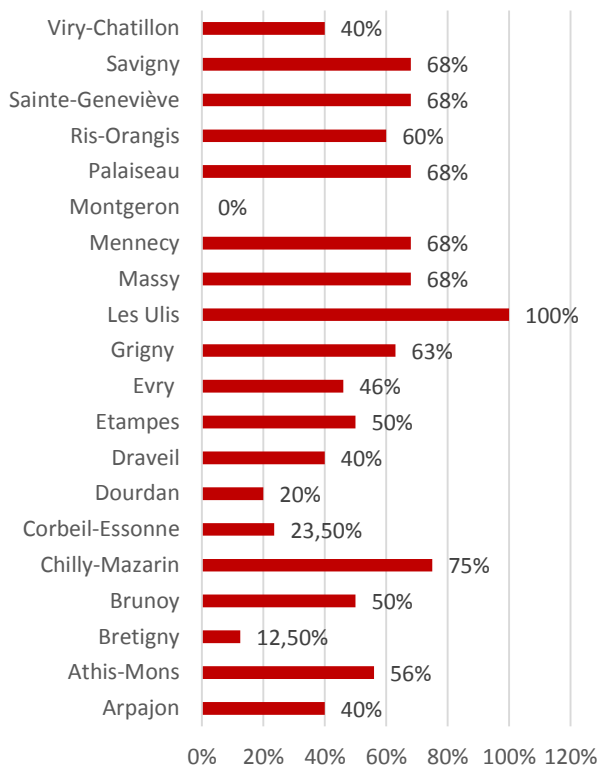
Ces résultats sont à mettre au regard de la densité des emplois sur chaque territoire, ainsi que des caractéristiques de la population des bénéficiaires affectée à chaque MDS en termes de niveau de qualification, de difficultés sociales, etc. A titre d'exemple, 50% des bénéficiaires de la MDS de Montgeron (6 individus) ont déclaré ne pas avoir de diplôme contre 33% pour celle de Draveil (18 individus) ce qui explique les écarts importants entre taux de sortie de ces MDS.

Ces résultats sont également à considérer au regard de la part de bénéficiaires sortie vers l'emploi. Aussi, si seulement 17% des bénéficiaires interrogés, affectés à la MDS de Chilly-Mazarin sont sortis du dispositif, 68% de ces bénéficiaires ont déclaré avoir accédé à un emploi (contre 46% de l'ensemble des bénéficiaires)

Pourcentage de sortie du RSA au
31/12/2014 par
MDS



Part des bénéficiaires sortis du
RSA ayant accédé à un emploi
par MDS





INTERPRETATION DES RESULTATS ET PISTES DE TRAVAIL

Au regard des différentiels de taux de sortie du RSA observés, il apparaît important de mettre en exergue l'enjeu d'accompagnement renforcé de certaines catégories de publics. Par accompagnement renforcé, il est ainsi exprimé la possibilité de pouvoir distinguer des principaux « modèles » de référence unique (en MDS, au niveau de Pôle Emploi), des modalités particulières d'accompagnement, confiés à des opérateurs identifiés dans le cadre du PDI.

Nécessairement, la notion d'accompagnement spécifique ou renforcé doit être précisée dans le cadre d'une réflexion plus élargie sur les freins affectant ces publics. Les éléments présentés dans la partie suivante du rapport donne un éclairage particulier à cet égard.

1. Développer un accompagnement particulier des bénéficiaires de plus de 45 ans de façon à prévenir l'ancrage dans le RSA

Tel qu'exposé précédemment, les bénéficiaires âgés de plus de 50 ans connaissent la probabilité la plus faible de sortir du RSA et qui plus est, le taux de sortie vers l'emploi est le plus faible de l'ensemble des catégories observées. Une part conséquente de ces bénéficiaires sort du RSA pour bénéficier sans doute d'un autre minimum social, l'AAH, tandis que l'autre dynamique majoritaire est la sortie vers la retraite. Ainsi, force est de constater que si ces bénéficiaires sortent du RSA, il vont très probablement demeurer dans une situation de précarité monétaire et sociale.

La réflexion pouvant être conduite dans le cadre du prochain PDI serait de pouvoir prévenir ces situations. La notion de prévention peut notamment signifier de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires avant 50 ans. Il est en effet plus difficile toute chose égale par ailleurs de se positionner sur le marché du travail passé cette barrière d'âge. Au regard de la nécessité de travailler les parcours de qualification et d'insertion dans le temps long, un renforcement des mesures d'accompagnement pourrait ainsi être proposé sur la classe d'âge des 45-50 ans.

En faisant le lien avec les types de freins les plus fréquemment rencontrés (cf. partie II.A), il semblerait ainsi important de pouvoir s'assurer de la mise en place de mesures d'accompagnement à même de pouvoir comprendre et travailler sur plusieurs problématiques sociales : les enjeux de santé, de mobilité et de transport et de qualification.

■ **Des pistes de travail spécifiques :**



La mise en place à titre expérimental de mesure d'accompagnement en référence unique pour les bénéficiaires du RSA âgés de plus de 45 ans



INTERPRETATION DES RESULTATS ET PISTES DE TRAVAIL

2. Mieux intégrer les problématiques de formation initiale dans la conception des parcours d'accompagnement sociaux et professionnels

Tout au long de ce rapport d'étude, la problématique de la formation initiale d'une part, et du niveau de qualification revient comme un des freins majeurs à la sortie du RSA. Au regard de la proportion de bénéficiaires indiquant ne disposer d'aucun diplôme ou simplement du brevet, cette problématique est en effet essentielle et déterminante en matière de taux de sortie vers l'emploi.

Il est important de considérer que l'accès à une offre de formation ne se décrète pas : la prescription de bénéficiaires du RSA vers l'offre de formation de droit commun (notamment les formations savoirs de base et qualification de la Région) est souvent un enjeu important rencontré par les référents uniques, notamment travailleurs sociaux. Les initiatives engagées ces dernières années en matière d'information collective de ces derniers pour présenter l'appareil de formation sont ainsi à suivre de près, en veillant à observer une augmentation ou non de la prescription vers la formation.

Ce qu'il semble important de souligner au regard de l'analyse des parcours des bénéficiaires, c'est que l'accès à une offre de formation nécessite de travailler au préalable sur la levée de freins essentiels, dont la mobilité ou la garde d'enfants. En perspective, ce qu'il semble important de pouvoir porter dans le cadre du prochain PDI, c'est la construction claire d'un parcours vers la formation, en affichant l'accès à la formation comme objectif final des contrats, et en s'assurant de la possibilité d'accéder au préalable des actions de levée des freins. Cette approche « intégrée » implique ainsi de bien définir avec les référents unique les modalités de prescription vers les actions de levée des freins.

De façon sans doute plus spécifique au regard des volumes de bénéficiaires, c'est la situation des publics disposant d'un bon niveau de formation (Bac +2 et supérieur) mais sortant pour autant plus difficilement du RSA. Il semble important de pouvoir considérer ces publics comme cibles potentielles d'un accompagnement particulier : il s'agit en effet de comprendre les causes de leur ancrage dans le RSA, de déceler les enjeux de reformulation du projet professionnel et ainsi de viser à les repositionner rapidement sur un parcours vers l'emploi.

■ ***Des pistes de travail spécifiques :***



Garantir dans le cadre du PTI, le développement des parcours d'accès aux formations aux savoirs de base et formation qualifiante en renforçant les temps d'information aux référents uniques



Permettre une anticipation suffisante sur les dates d'entrées en atelier de formation de façon à pouvoir permettre au préalable l'entrée sur des actions de levée des freins périphérique (modes de garde et mobilité notamment)



Etudier à titre expérimental, la mise en place d'un accompagnement en référence unique de façon spécifique sur les jeunes diplômés (bac +2)



INTERPRETATION DES RESULTATS ET PISTES DE TRAVAIL

3. Renforcer les modalités d'accompagnement des familles monoparentales

Le profil des familles monoparentales est, après les sans diplômés et les plus de 50 ans, celui qui observe la probabilité de sortie du RSA la plus faible. Le cumul de ces profils conduit sans doute aux profils les plus complexes en matière de sortie du RSA.

Le fait que les familles monoparentales qui parviennent à sortir du RSA le font plus fréquemment en emploi doit toutefois constituer une piste de travail intéressante dans le cadre de la réflexion sur les mesures d'accompagnement et sur les actions d'insertion à programmer dans le cadre du prochain PDI.

Au niveau de l'accompagnement, il peut en effet être important de pouvoir bien étudier les modalités de fonctionnement de la référence unique portée par la CAF en direction spécifique des familles monoparentales. S'agissant de la situation des bénéficiaires du RSA majoré, il est en effet fréquemment constaté que l'amorce du parcours d'insertion particulière, considérant que les bénéficiaires en question formalisent plus difficilement un projet professionnel. L'enjeu de la dynamisation des parcours demeure toutefois très important, une nouvelle fois pour prévenir l'ancrage dans le RSA et les effets précédemment exposés.

De façon plus spécifique, il semble nécessaire d'évoquer le profil particulier des familles monoparentales et nombreuses (>4 enfants). Il a en effet été noté que plus le nombre d'enfants à charge est élevé, moins la probabilité de sortir du RSA est forte. Les enjeux de garde d'enfant et de précarité monétaires s'expriment en effet avec un acuité plus forte dans ce cas de figure. La recherche de modalités de remobilisation et d'accompagnement spécifique des familles monoparentales et nombreuses peut ainsi être une piste de travail importante dans le cadre du PDI.

Enfin, en faisant le lien avec la partie II.A du présent rapport, il faut souligner, sans surprise, que les problématiques de mode de garde affectent très majoritairement les familles monoparentales. L'impact de ce frein sur les trajectoires de sorties n'est pas identifié comme le plus déterminant en matière de sortie du RSA. En revanche, il vient conditionner les possibilités de construction du parcours. La poursuite de la réflexion et du partenariat avec la CAF concernant l'offre de garde accessible (financièrement et en termes d'horaires) est ici essentielle dans le cadre du PTI.

■ ***Des pistes de travail spécifiques :***



Engager une analyse des pratiques des référents uniques accompagnant les familles monoparentales (CAF) en visant une intensification de l'accompagnement (nombre de rendez-vous, prescription d'actions)



Envisager l'expérimentation d'un mode d'accompagnement spécifique des familles monoparentales et nombreuses, en référence unique



Poursuivre le développement de solutions de gardes adaptées aux enjeux des bénéficiaires du RSA (coût, horaires, pérennité de l'offre pendant l'emploi)

II) Les premiers temps du parcours : avant l'entrée dans le dispositif et les premiers 6 mois dans le dispositif RSA, quels sont les déterminants clefs du parcours?

Introduction:

Dans le cadre de cette seconde partie du rapport, deux approches sont utilisées pour comprendre en quoi les premiers temps dans le dispositif peuvent s'avérer déterminant pour les trajectoires de sorties du RSA.

La première sous-partie analyse de façon spécifique les différentes difficultés exprimées par les bénéficiaires du RSA au début de la période d'enquête (1^{er} semestre de 2012) et leur évolution. Sont ainsi confrontés les principaux freins à l'insertion constatés au début du parcours aux trajectoires de sortie du RSA et de sortie vers l'emploi. Cette approche vise à comprendre quels sont les freins les plus déterminants, et qui s'en trouve le plus affecté au sein de la population bénéficiaire du RSA du panel. In fine, en croisant ces éléments avec l'analyse des profil développée précédemment apparaît le portrait des bénéficiaires du RSA les plus exposés à un ancrage dans le dispositif.

La deuxième sous-partie expose de façon plus précise les enjeux d'amorçage du parcours. Un focus particulier est ainsi réalisé sur les bénéficiaires inscrits depuis moins de 6 mois au RSA au 1^{er} semestre 2012. Ce focus permet ainsi d'interroger la façon dont est construit le parcours dans les tous premiers temps, et de voir quelle est l'évolution de la situation des bénéficiaires sur les semestre suivants, lorsque la taille de l'échantillon le permettait.

II.A) Les problématiques et freins à l'emploi à l'entrée dans le dispositif



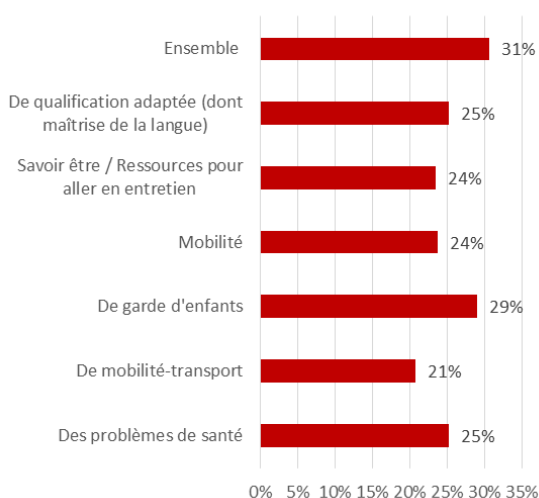
Les difficultés à l'entrée dans le dispositif : analyse des difficultés rencontrées par l'ensemble du panel et du profil des bénéficiaires

Les difficultés exprimées au premier semestre 2012 par l'ensemble du panel interrogé se déclinent de la façon suivante :

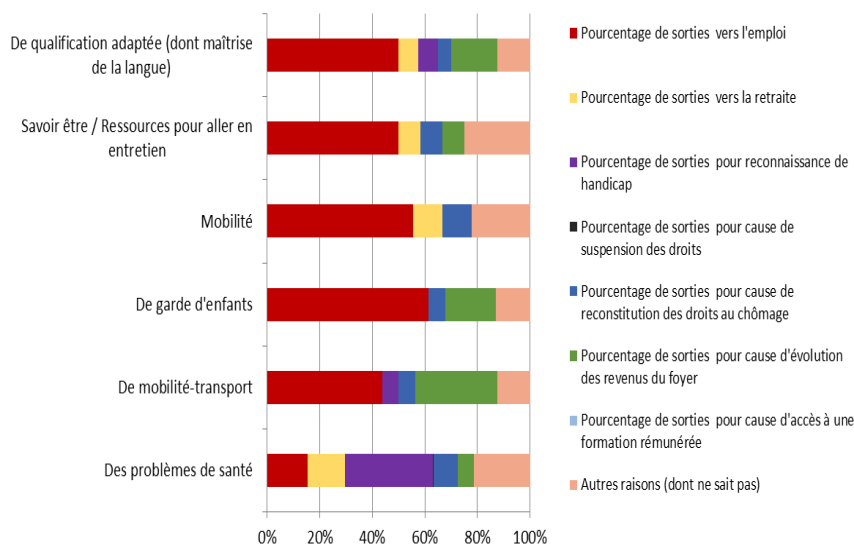
- Problèmes de santé (32%)
- Difficultés de mobilité et transports (29%)
- Difficultés de garde d'enfants (26%)
- Problèmes de savoir-être / ressources pour aller en entretien (13%)
- Problèmes de qualification adaptée, dont maîtrise de la langue (40%)

Ces difficultés éprouvées constituent plus que des freins ressentis par les bénéficiaires puisqu'on constate que chacune d'elle a bien réduit les chances de sortie durable du dispositif des bénéficiaires sur la période étudiée. Le taux de sortie est ainsi inférieure à la moyenne des bénéficiaires (31%) pour chaque difficulté éprouvée. Les difficultés qui affichent le taux de sortie le plus faible sont celle de « Mobilité -transport » (21%), et de « Savoir-être / Ressources pour aller en entretien ». Cependant, les problèmes de santé (avec un taux de sortie de 25%), constituent un frein à l'emploi qui semble encore plus prégnant au regard des raisons avancées de sortie du dispositif. En effet seulement 15% des bénéficiaires déclarant avoir des problèmes de santé sortis du dispositif ont accédé à l'emploi contre 46% de l'ensemble des bénéficiaires.

Pourcentage de bénéficiaires sortis du RSA par difficulté éprouvée au 31/12/2014



Cause des sorties du RSA au 31/12/2014 par frein à l'emploi éprouvé par bénéficiaire



II.A) Les problématiques et freins à l'emploi à l'entrée dans le dispositif



Les difficultés à l'entrée dans le dispositif : analyse des difficultés rencontrées par l'ensemble du panel et du profil des bénéficiaires

Ce qui est étudié par la suite, est le profil des bénéficiaires exprimant ces difficultés, afin de pouvoir comprendre quels sont les éventuels publics cibles des actions d'insertion.



Les problématiques de santé au 1^{er} janvier 2012 (exprimées par 32% du panel)

Profil des bénéficiaires ayant déclaré rencontrer une problématique de santé

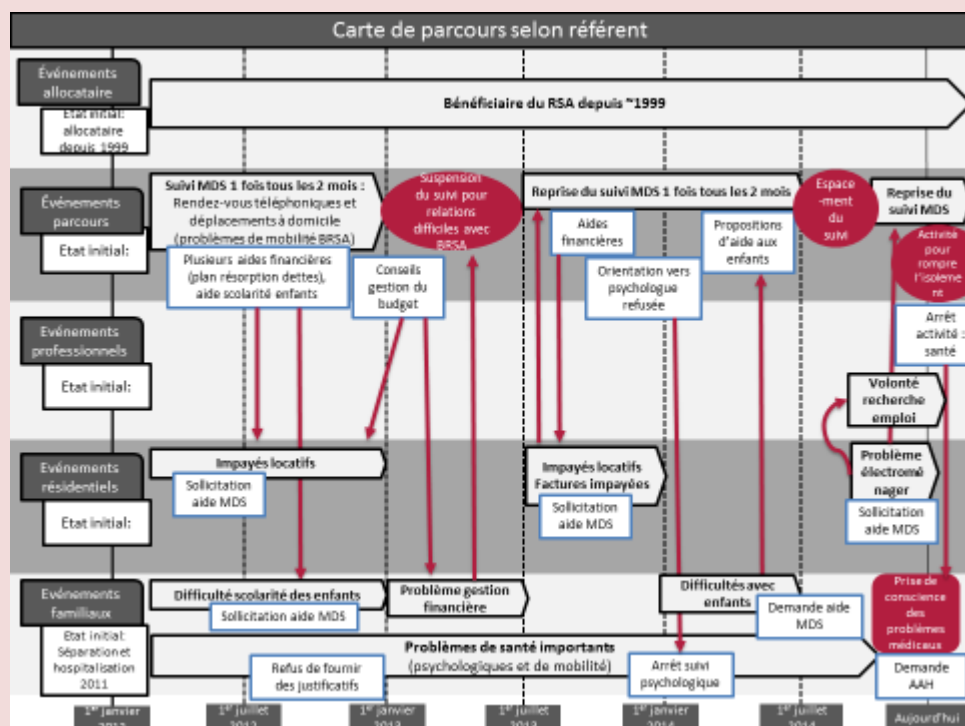
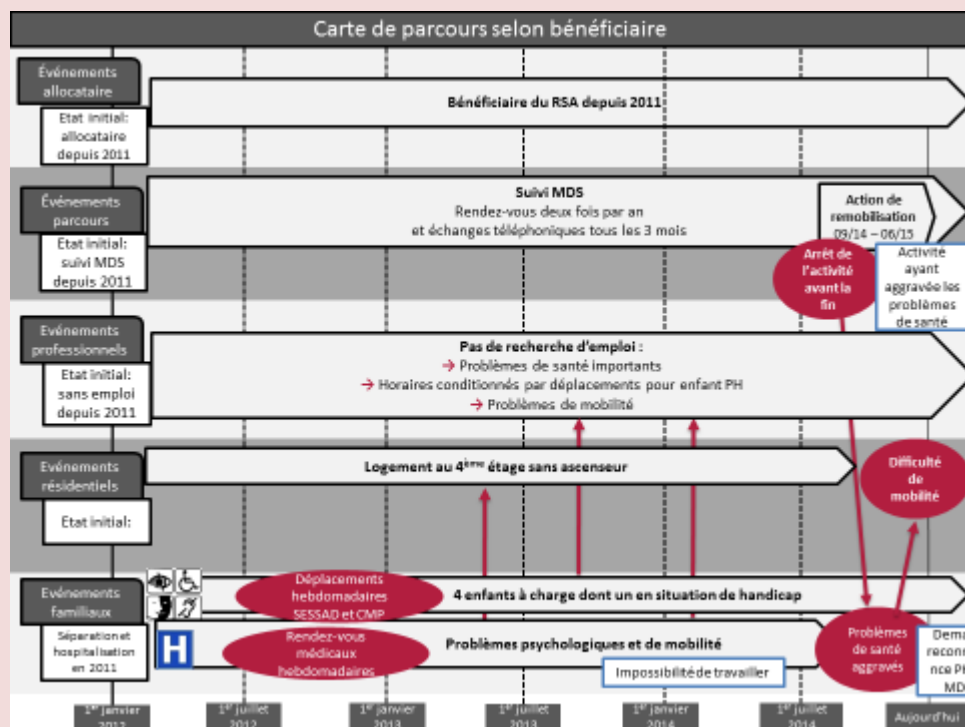
Genre	
Femmes	46%
Hommes	54%
Antériorité dans le RSA	
Moins de 6 mois	8%
6 mois à 1 an	11%
1 à 2 ans	14%
2 à 3 ans	31%
3 à 4 ans	2%
Plus 4 ans	33%
Âge	
18-25 ans	1%
25-29 ans	5%
30-49 ans	53%
Plus de 50 ans	41%
Composition familiale	
Isolés	58%
Couples sans enfants	5%
Couples avec enfants	12%
Monoparents	25%

S'il convient d'observer plusieurs points de vigilance concernant le « profilage » des publics indiquant connaître une problématique de santé (notamment en raison de la difficulté à pouvoir identifier la nature de la problématique), il apparaît que la majorité des publics confrontés à cette problématiques sont :

- Des personnes âgées de plus de 30 ans
- Inscrites depuis plus de 2 ans dans le dispositif
- Vivant seules

Ce frein est particulièrement déterminant dans le cadre des parcours. Pour rappel, seuls 25% des bénéficiaires exposés à une problématique de santé sortent du dispositif et l'essentiel de ces sorties se font vers une reconnaissance du handicap (seulement 18% vers l'emploi).

➤ Analyse de parcours : Des problèmes de santé qui freinent la résolution des autres difficultés (Analyse de parcours n°1)



➤ Analyse de parcours : Des problèmes de santé qui freinent la résolution des autres difficultés (Analyse de parcours n°1)

Le parcours de ce bénéficiaire met en évidence les logiques de cumulation des difficultés qui viennent freiner l'ensemble du parcours du bénéficiaire. Ici, les problèmes de santé du bénéficiaire, en partie d'ordre psychologique exerce une influence sur son parcours de manière directe et indirecte.

De manière directe, en entravant les possibilités de recherche d'emploi du bénéficiaire, celui-ci souffrant de problèmes de mobilité. De manière indirecte ensuite, en rendant difficile la résolution de ses autres problèmes, notamment l'inadaptation de son logement mais également sa précarité financière.

Le recours au dispositif et au suivi de la MDS dans ce cas consiste principalement à des solutions ponctuelles aux besoins les plus essentiels via la fourniture d'aides financières d'urgence.



Les difficultés à l'entrée dans le dispositif : analyse des difficultés rencontrées par l'ensemble du panel et du profil des bénéficiaires



Les problématiques de transports et mobilité (exprimées dans 29% du panel)

Profil des bénéficiaires ayant déclaré rencontrer une problématique de transport et mobilité

Genre

Femmes	60%
Hommes	40%

Antériorité dans le RSA

Moins de 6 mois	10%
6 mois à 1 an	10%
1 à 2 ans	19%
2 à 3 ans	23%
3 à 4 ans	5%
Plus 4 ans	33%

Âge

18-25 ans	1%
25-29 ans	15%
30-49 ans	62%
Plus de 50 ans	22%

Composition familiale

Isolés	45%
Couples sans enfants	2%
Couples avec enfants	17%
Monoparents	37%

Les problématiques de mobilité et de transport constituent les freins évoqués parmi les plus déterminants. Pour rappel, moins d'un cinquième des bénéficiaires du RSA ayant exprimé une problématique de mobilité sortent du dispositif.

Derrière ces problématiques de mobilité peuvent se trouver des enjeux de différente nature. Il faut souligner ici que seuls 27% des répondants indiquent disposer d'un moyen de transport personnel pour leurs déplacements (voiture, scooter, vélo, moto) tandis que 64% des bénéficiaires sont dépendants des transports en commun. 4% du panel indique ne disposer d'aucune solution de transport. Par ailleurs seuls 44% des répondants affirment disposer du permis de conduire.

Les publics les plus exposés aux problématiques de mobilité sont majoritairement :

- Des femmes
- Agées de 30 ans et plus
- Vivant seules
- Inscrites dans le RSA depuis une longue durée

Derrière ce profil peuvent ainsi se trouver des situations de bénéficiaires ne disposant pas de solution de transports, exposées à plusieurs freins psychosociaux à la mobilité et ne disposant pas d'un réseau relationnel pouvant favoriser les déplacements.

L'enjeu semble être ainsi tout particulièrement de pouvoir accompagner ces publics de façon plus déterminante dans le « réapprentissage de la mobilité ».

Il est par ailleurs important de souligner que la résorption des problématiques de mobilité n'apparaît pas durable. Parmi les bénéficiaires exposés à une « entrée/sortie » dans le RSA durant la période, les problématiques de mobilité sont le plus souvent énoncées (dans 20% des cas).



Les difficultés à l'entrée dans le dispositif : analyse des difficultés rencontrées par l'ensemble du panel et du profil des bénéficiaires



Les problématiques de garde d'enfants (exprimées dans 26% du panel)

Profil des bénéficiaires ayant déclaré rencontrer une problématique de garde d'enfants

Genre

Femmes	95%
Hommes	5%

Antériorité dans le RSA

Moins de 6 mois	10%
6 mois à 1 an	13%
1 à 2 ans	27%
2 à 3 ans	24%
3 à 4 ans	5%
Plus 4 ans	22%

Âge

18-25 ans	7%
25-29 ans	23%
30-49 ans	63%
Plus de 50 ans	7%

Composition familiale

Isolés	0%
Couples sans enfants	0%
Couples avec enfants	28%
Monoparents	72%

L'examen des taux de sortie du dispositif des bénéficiaires exposés à une problématique de mode de garde laissait apparaître que ce frein était moins déterminant que d'autre en matière de sortie du dispositif, notamment vers l'emploi.

L'enquête réalisée concernant le profil des ménages exposés à ces problématiques vient appuyer des constats connus de longue date. Les problèmes de garde concernent de façon très ciblée :

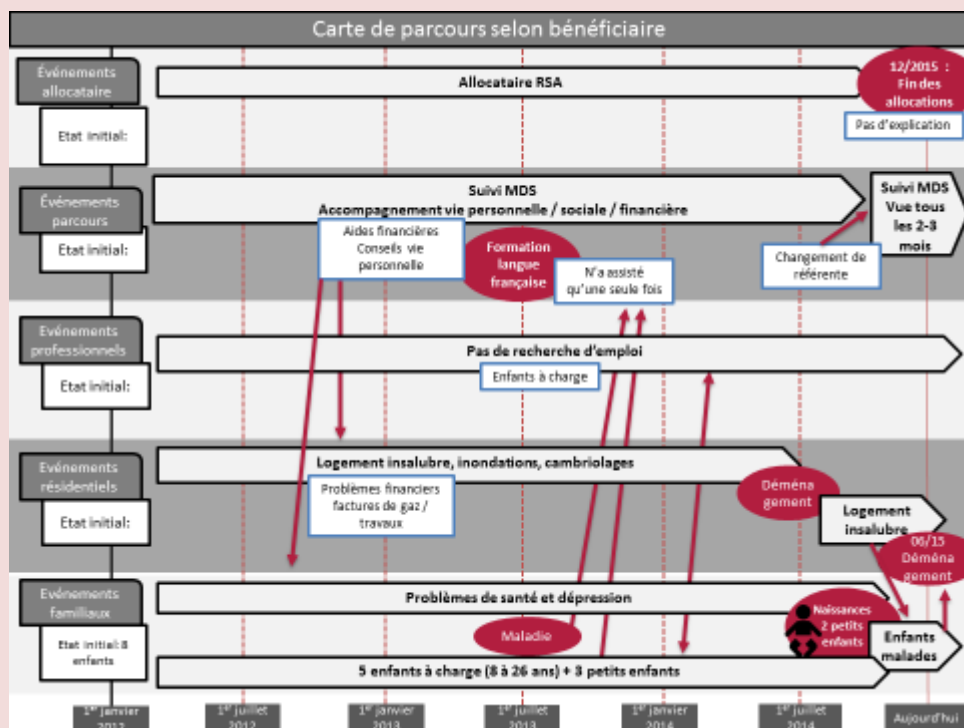
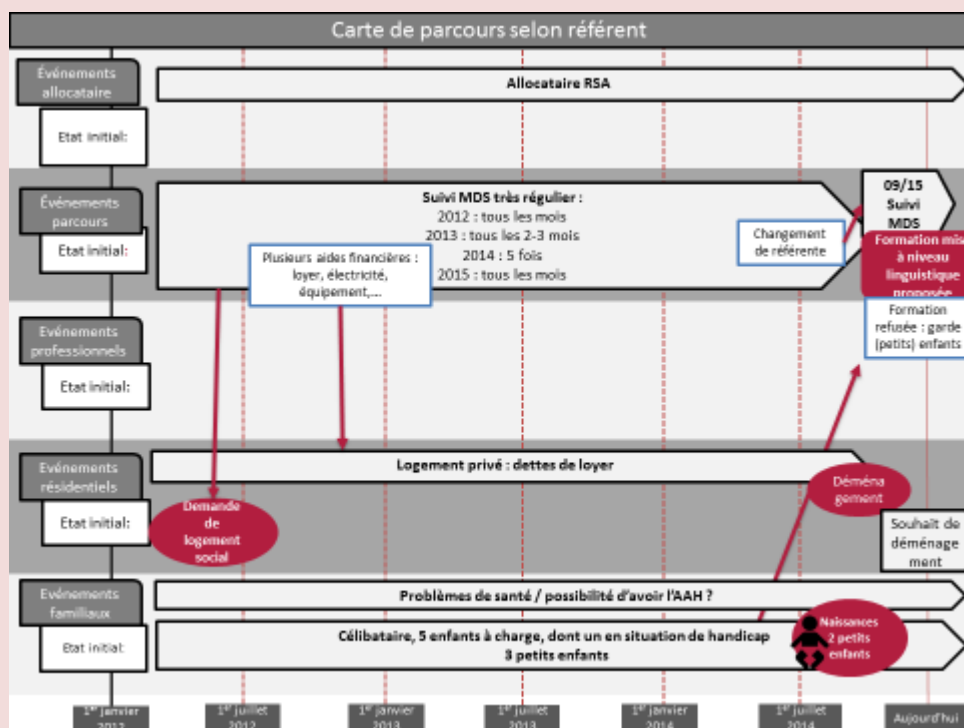
- Des femmes
- Âgées de 30 à 49 ans
- Vivant seules avec leurs enfants

Sans trop de difficultés, il est ainsi possible d'affirmer que le prochain PDI et le PTI devra s'assurer du renforcement des modes de garde adaptés pour ce profil de public.

Un point de vigilance particulier doit être gardé à l'esprit au moment de la conception des actions favorisant l'accès aux modes de garde. Les solutions exposées peuvent s'avérer en effet trop souvent ponctuelles : de la même façon que pour les problématiques de mobilité, **il a en effet été souligné que parmi les bénéficiaires ayant connu un à plusieurs épisodes « d'entrée/sortie » dans le RSA, la problématique des modes de garde est citée dans 19% des cas.**

En outre, tel que l'expose l'analyse du parcours ci-après, les problématiques de garde constituent un frein fort à l'accès aux actions d'insertion

➤ Analyse de parcours : Des problèmes de gardes d'enfants qui empêchent toute démarche de recherche d'emploi (Analyse de parcours n°1)



➤ Analyse de parcours : Des problèmes de gardes d'enfants qui empêchent toute démarche de recherche d'emploi (Analyse de parcours n°2)

L'analyse de ce parcours permet de mesurer la difficulté posée par la complexité des situations familiales et sociales sur les possibilités de mobilisation des bénéficiaires dans le cadre de leur suivi. Comme pour le cas présenté dans l'analyse de parcours n°1, la naissance d'un enfant a, ici, fragilisé le parcours d'insertion du bénéficiaire.

La naissance a entraîné deux sortes de difficultés qui concourent à cette fragilisation.

- Le bénéficiaire n'étant pas en couple, la naissance a induit des difficultés de mode de garde qui limite sa capacité à rechercher activement un emploi. Le bénéficiaire avait déjà abandonné une formation en 2013 du fait de sa difficulté à faire garder ses autres enfants à charge.
- L'insalubrité du logement est devenue une préoccupation plus prégnante avec la présence de l'enfant et conduit le bénéficiaire à prioriser son projet de déménagement.

Le cas des familles monoparentales, déjà apparu lors de l'enquête statistique, a été fréquemment rencontré lors des entretiens avec les bénéficiaires, et les référents identifient les naissances comme des moments sensibles de fragilisation des parcours d'insertion.



Les difficultés à l'entrée dans le dispositif : analyse des difficultés rencontrées par l'ensemble du panel et du profil des bénéficiaires



Les problématiques de qualification adaptée - dont maîtrise de la langue (cité dans 40% du panel)

Profil des bénéficiaires ayant déclaré rencontrer une problématique de qualification adaptée (dont maîtrise de la langue)

Genre

Femmes	52%
Hommes	48%

Antériorité dans le RSA

Moins de 6 mois	11%
6 mois à 1 an	10%
1 à 2 ans	18%
2 à 3 ans	25%
3 à 4 ans	8%
Plus 4 ans	28%

Âge

18-25 ans	4%
25-29 ans	10%
30-49 ans	55%
Plus de 50 ans	31%

Composition familiale

Isolés	50%
Couples sans enfants	5%
Couples avec enfants	12%
Monoparents	33%

L'enjeu de la qualification et formation aux savoirs de base des bénéficiaires du RSA apparaît encore une fois comme le défi majeur des prochains PDI et PTI. Deux éléments doivent en effet être rappelés :

- alors que près de 50% des bénéficiaires interrogés indiquent ne disposer d'aucun diplôme où simplement du brevet des collèges, ces publics sont ceux qui connaissent le moins de chance de sortir du RSA (seuls 1 sur 4).
- Au-delà de la problématique de qualification initiale et du diplôme, les bénéficiaires qui indiquent rencontrer un problème de qualification et maîtrise de la langue à leur entrée dans le RSA sont également les plus exposés à un risque de persistance dans le dispositif (seul 1 bénéficiaire sur 4 dans ce cas sort un RSA).

Le profil de ces bénéficiaires exposé à ces problématiques relève que l'enjeu de qualification touche essentiellement :

- Les bénéficiaires âgés de plus de 30 ans, et notamment les plus de 50 ans cherchant à se repositionner sur le marché du travail
- Des publics inscrits depuis plus de 2 ans dans le dispositif et notamment les publics inscrits depuis plus de 4 ans.



Les difficultés à l'entrée dans le dispositif : analyse des difficultés rencontrées par l'ensemble du panel et du profil des bénéficiaires



Les problématiques de savoir-être/ressources pour se rendre en entretien (cité dans 13% du panel)

Profil des bénéficiaires ayant déclaré rencontrer une problématique de savoir être /ressources pour aller en entretien

Genre

Femmes	57%
Hommes	43%

Antériorité dans le RSA

Moins de 6 mois	10%
6 mois à 1 an	6%
1 à 2 ans	22%
2 à 3 ans	18%
3 à 4 ans	2%
Plus 4 ans	43%

Âge

18-25 ans	4%
25-29 ans	8%
30-49 ans	63%
Plus de 50 ans	25%

Composition familiale

Isolés	40%
Couples sans enfants	4%
Couples avec enfants	18%
Monoparents	38%

La question du savoir-être est un frein qui peut être sous-estimé par une partie des publics enquêtés (il s'agit en effet de reconnaître, entre autres choses, une difficulté à se projeter face à un employeur). 13% des bénéficiaires enquêtés ont exprimé rencontrer un tel frein.

De façon assez spécifique, le profil des bénéficiaires confrontés à cette difficulté met en exergue :

- Une prédominance des femmes
- Vivants seules ou avec leur(s) enfant(s)
- Inscrites depuis une longue durée dans le dispositif
- Âgées de plus de 30 ans et notamment de plus de 50 ans

Tout l'enjeu de la réflexion dans le cadre de l'élaboration du prochain PDI est de pouvoir penser et établir les modalités de fonctionnement des ateliers de remobilisation. Il s'agit en effet de réfléchir tout autant au contenu et principe de ces ateliers, que des modalités de prescription vis-à-vis de ceux-ci.



Des parcours différenciés selon les MDS qui invitent à formuler des réponses territorialisées



Les principales difficultés et freins d'accès à l'emploi par territoire de MDS exprimées par l'ensemble du panel au 1^{er} janvier 2012

Les caractéristiques des différents publics bénéficiaires du RSA sont variables selon les MDS concernées. L'exemple de la qualification est révélateur, 91% des bénéficiaires de la MDS d'Athis-Mons (23 bénéficiaires), disposaient au 1^{er} janvier 2012 d'une expérience professionnelle contre 56% pour la MDS de Palaiseau (9 bénéficiaires). Les difficultés et freins à l'emploi varient eux aussi selon les MDS (voir tableau).

De la même façon, l'ancienneté des bénéficiaires au sein du dispositif, varie fortement d'une MDS à l'autre. Sur la MDS de Ris-Orangis (22 bénéficiaires), la part des bénéficiaires inscrits depuis plus de 4 ans dans le dispositif au 1^{er} janvier 2012 était de 41% contre 0% pour la MDS de Viry-Châtillon (12 bénéficiaires). Or, les bénéficiaires, inscrits depuis le plus longtemps au RSA sont ceux éprouvant le plus de difficulté à en sortir durablement (voir I.A) interrogeant là-aussi la nécessité de mettre en place des actions de suivi et d'accompagnement appropriées.

Au regard de l'impact de ces variables, et plus largement des variables initiales du bénéficiaires à son entrée dans le dispositif, sur les parcours au sein du RSA il convient de favoriser l'identification des publics présentant des difficultés spécifiques (voir I.C) par MDS pour développer des actions adaptées et territorialisées.

A cette fin, la présente enquête peut constituer un support de réflexion intéressant afin de conduire une réflexion sur la programmation d'une offre d'insertion au niveau des différents territoires. Mais naturellement, il convient de pouvoir croiser ces informations avec des éléments caractérisant de façon plus générale la situation sur les territoires.



Les principales difficultés et freins d'accès à l'emploi par territoire de MDS exprimées par l'ensemble du panel au 1^{er} janvier 2012

MDS	Principale difficultés à l'insertion (pourcentage de réponses)
Arpajon (13 répondants)	Problèmes de santé (31%)
Athis-Mons (21 répondants)	Problèmes de santé (43%)
Bretigny-sur-Orge (20 répondants)	Qualification adaptée (40%)
Brunoy (23 répondants)	Problèmes de santé (35%)
Chilly-Mazarin (15 répondants)	Qualification adaptée (60%)
Corbeil-Essonnes (43 répondants)	Qualification adaptée (49%)
Dourdan (14 répondants)	Garde d'enfants (43%)
Draveil (17 répondants)	Qualification adaptée (59%)
Etampes (21 répondants)	Problèmes de santé / Garde d'enfants (52%)
Evry (30 répondants)	De qualification adaptée (53%)
Grigny (22 répondants)	De qualification adaptée (32%)
Les Ulis (9 répondants)	Problèmes de santé / Savoir-être et ressources pour aller en entretien / Qualification adaptée (33%)
Marcoussis (7 répondants)	Problèmes de santé (57%)
Massy (18 répondants)	Problèmes de santé / Qualification adaptée (61%)
Menecy (7 répondants)	Problèmes de santé (57%)
Montgeron (11 répondants)	Problèmes de santé (45%)
Palaiseau (7 répondants)	De mobilité-transport / Garde d'enfants (43%)
Ris-Orangis (18 répondants)	De qualification adaptée (39%)
Sainte Geneviève des Bois (18 répondants)	De qualification adaptée (65%)
Savigny-sur-Orge (14 répondants)	De qualification adaptée (36%)
Viry-Châtillon (12 répondants)	De qualification adaptée (75%)

Note de lecture :

Le taux de non-réponse, dépasse sur certaines MDS les 20%, risquant de fausser la lecture des résultats. Aussi, les pourcentages présentés dans ce tableau, sont basés sur la base des bénéficiaires, ayant effectivement répondu à la question

➤ En synthèse : Renforcer l'accompagnement et les perspectives de sortie des bénéficiaires les plus fragilisés

Profil type des bénéficiaires les plus exposés à un risque d'ancrage dans le dispositif

	Catégorie	Taux de sortie du dispositif	Taux d'accès à l'emploi parmi les sorties	Part des bénéficiaires interrogés
Genre	Femme	29%	48%	57%
Age	18-25ans	29%	25%	3,5%
	Plus de 50ans	29%	17%	26%
Nationalité	Française	29%	48%	75%
	Hors UE	32%	52%	21%
Qualification	Sans diplôme	17%	40%	37%
Expérience	Aucune expérience professionnelle	16%	21%	22%
Composition familiale	Familles monoparentales	25%	63%	32%
Orientation	Orientation sociale	27%	48%	48%
Freins à l'emploi	Mobilité-Transport	21%	44%	19%
	Problèmes de santé	25%	15%	32%
MDS	Marcoussis	0%		2%
	Montgeron	25%	0%	3%

Facteurs qui freinent le plus la sortie du RSA vers l'emploi

1. Le manque d'expérience professionnelle
2. L'absence de diplôme
3. Les problèmes de mobilités – transport
4. La situation de monoparentalité
5. Les problèmes de santé
6. L'âge (moins de 25ans / plus de 50ans)

INTERPRETATION DES RESULTATS ET PISTES DE TRAVAIL

Les axes de réflexion présentés ci-après relèvent de propositions pouvant permettre de dessiner une future programmation d'actions qui serait à adosser au prochain PDI. Il s'agit en effet de considérer qu'au regard de l'amplitude de certaines difficultés affectant le parcours des bénéficiaires (au regard de leur importance au sein du panel) et surtout de la façon dont ces difficultés constituent les freins les plus sérieux à la sortie dans l'emploi, certaines priorités de programmation se dessinent. Naturellement, il sera essentiel de croiser cette approche avec le regard que pourront porter les différents opérateurs des actions d'insertion. Naturellement, un des enjeux fondamental développés ci-après réside dans la capacité effective des référents uniques à prescrire vers ces actions. Enfin, il faut noter ici que l'enjeu du développement de l'accès à la formation, frein essentiel à l'insertion, n'est pas rappelé ici car développé par ailleurs, mais demeure par ailleurs un axe de travail essentiel.

1. *Poursuivre et développer de façon toujours plus croissante les aides à la mobilité*

La mobilité et la levée des freins qui y sont liés fait partie depuis plusieurs années des axes de travail principaux des PDI Essonnien. Le développement des plateformes mobilités, des réseaux d'auto-écoles associatives, le prêt de véhicule ou encore les sessions d'aides au permis ont ainsi été des actions développées, notamment au sud du Département, moins bien maillé par l'offre de transport en commun.

L'impact de ces actions n'est pas clairement visible dans le cadre de l'analyse des parcours. D'une part parce que les bénéficiaires interrogés témoignaient rarement bénéficier d'actions d'insertion (cf. infra), et d'autre part car certaines dispositions du PDI 2012-2014 n'étaient potentiellement pas encore mises en œuvre pendant la période d'enquête.

Quoi qu'il en soit, il semble fondamental de rappeler que la mobilité constitue le 3^e frein le plus fréquemment cité et celui pour lequel le taux de sortie du RSA est le plus faible. Surtout, si les dispositifs d'aides à la mobilité tels que les aides au permis ont tendance à cibler les jeunes en particulier, il ne faut pas oublier que ce sont majoritairement des personnes âgées de 30 à 49 ans, vivant seules, et en situation de monoparentalité qui témoignent de difficultés à se déplacer.

Deux pistes de travail peuvent ainsi être particulièrement mises en avant :

- Le déploiement plus important d'aides à la formation au permis de conduire considérant le faible taux de titulaire parmi les bénéficiaires du RSA. Il s'agit de veiller à ne pas cibler uniquement les publics jeunes en la matière, mais également les publics plus âgés. Cette action peut constituer un défi plus complexe dans la mesure où il peut être plus difficile de mobiliser les personnes, parfois résignées, à se lancer dans un nouvel apprentissage.
- Le renforcement des mesures de prêts de véhicule, qui ne semble pas couvrir l'ensemble des besoins repérés. En outre, il s'agit d'envisager le prêt de véhicule dans la durée, en prévenant tout effet de rupture dans le parcours dans l'emploi (pour rappel, il s'agit du motif le plus fréquemment cité dans les cas d'entrée/sortie du RSA. Enfin, la piste du prêt de véhicules sans permis peut être étudiée.

■ *Des pistes de travail spécifiques :*



Renforcer les sessions d'aide et de formation au permis de conduire en direction des bénéficiaires du RSA, notamment les plus âgés, en travaillant au préalable à la « motivation » à la mobilité



Renforcer, étayer et simplifier les mesures de mise à disposition de véhicule dans le cadre de démarches d'insertion sociale et professionnelles

INTERPRETATION DES RESULTATS ET PISTES DE TRAVAIL

2. Approfondir les modalités de prise en compte des problématiques de santé dans les parcours d'insertion

Les freins liés à la santé sont les plus fréquemment cités après l'enjeu de la qualification. Derrière cet intitulé se cachent des problématiques multiples : la santé mentale et les problématiques de dépression et démobilitation, l'enjeu des addictions mais également l'enjeu de la reconnaissance du handicap. De la même façon que l'évocation et surtout la question de la reconnaissance des problématiques de santé est une difficulté particulière dans le cadre des référents uniques, exposés aux limites de leurs connaissances et compétences pour résoudre ces problèmes, l'enquête réalisée ne permet que difficilement de qualifier la nature des problèmes de santé.

Des éléments liés au profil des bénéficiaires indiquant connaître des problématiques de santé sont toutefois éclairant : des personnes vivant seules et étant isolées, majoritairement âgées de plus de 30 ans (et surtout de plus de 50 ans) et enfin inscrits durablement dans le RSA. Cet élément doit être lié avec le constat général d'une dégradation de la santé globale à mesure que les personnes s'installent dans la précarité.

La définition d'actions permettant de répondre aux problématiques de santé est complexe, tant la nature des difficultés peut en effet être opaque. Toutefois, il peut être intéressant d'exposer les pistes suivantes :

- Un meilleur parcours pour la reconnaissance du handicap : il faut en effet rappeler que la « sortie » vers le handicap constitue l'issue la plus fréquente des bénéficiaires ayant témoigné rencontrer des problématiques de santé. Cela doit être corrélé avec l'observation de l'âge des publics rencontrant ces difficultés : pour les plus de 50ans, la reconnaissance du handicap est également nettement plus fréquente que sur les autres classes d'âges. En conséquence, un axe de réflexion pourrait être de favoriser le plus rapidement possible la reconnaissance du handicap, en définissant notamment des modalités de coordination renforcées avec les équipes pluridisciplinaire de la MDPH afin de mieux repérer les bénéficiaires du RSA dont l'incapacité permanente ou temporaire de travail pourrait être reconnue.
- Travailler à la lutte contre l'isolement et la démobilitation des bénéficiaires: la question est délicate mais il s'agit de considérer que la problématique de dépression est potentiellement très forte chez les bénéficiaires du RSA, notamment les personnes isolées. Dans ce cas de figure, il peut être intéressant de travailler d'une part, au renforcement de l'offre d'accompagnement psychologique déjà engagée dans le cadre du précédent PDI, et d'autre part, au positionnement de ces publics sur des actions de remobilisation.

Des pistes de travail spécifiques :



Favoriser le plus en amont possible la reconnaissance de l'incapacité de travail à travers la mise en place de procédures de coopération renforcée avec la MDPH



Renforcer les mesures d'accompagnement psychologique et de remobilisation de la personne

INTERPRETATION DES RESULTATS ET PISTES DE TRAVAIL

3. Poursuivre les initiatives existantes en matière de remobilisation et socialisation des bénéficiaires

En lien avec les problématiques de santé préalablement évoquées, la question, là aussi complexe de « savoir être » et des ressources psycho-sociales, est un frein difficile à appréhender. Il s'agit tout à la fois de problématique de mobilisation personnelle ou motivation, d'estime de soi et de capacité à se projeter dans un cadre professionnel. Si seuls 13% des bénéficiaires interrogés ont exposé reconnaître une difficulté liée au « savoir être », il apparaît que cette problématique est plus diffuse au sein de la population bénéficiaire. Parmi les bénéficiaires ayant eu accès à une action d'insertion (chantier d'insertion ou ateliers de remobilisation (cf. partie III), la reprise de confiance en soi constitue ainsi le principal apport des actions auxquelles ils ont participé, répondant en cela à un besoin essentiel.

Il faut rappeler ici que les publics ayant exprimé une difficulté de « savoir être » sont également ceux qui sortent le moins facilement du RSA. Le phénomène d'ancrage est ainsi particulièrement important puisque les publics exprimant une telle difficulté sont majoritairement inscrits depuis plus de 4 ans dans le RSA, isolés, et âgés entre 30 et 49 ans.

Une piste de travail peut ainsi être évoquée, ne renvoyant finalement pas tant à la programmation d'une action d'insertion en tant que telle (même s'il convient de rappeler l'importance des actions de remobilisation) mais à une modalité de construction du parcours.

Il peut en effet être préconisé de multiplier les temps d'information et actions collectives dans le cadre des parcours sociaux, afin de multiplier les espaces de socialisation et d'expression des difficultés. Ces démarches seraient notamment à proposer aux bénéficiaires inscrits de longue date dans le dispositif.

■ ***Des pistes de travail spécifiques :***



Etayer et renforcer les actions collectives et ateliers de socialisation dans le cadre des parcours, notamment pour les bénéficiaires du RSA de longue durée

II.B) L’amorce du parcours d’insertion: l’accompagnement et l’apport des actions durant les premiers temps du parcours

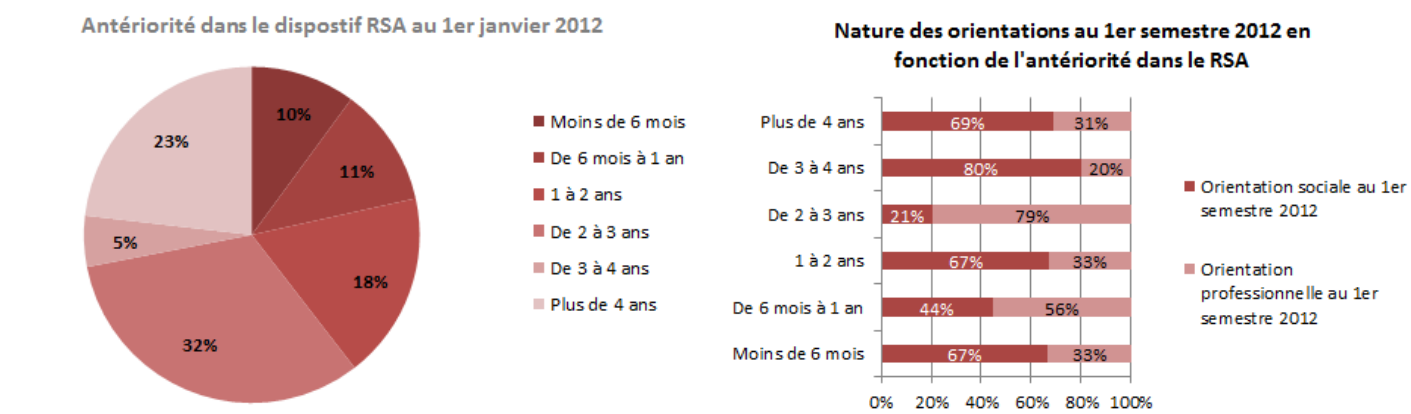


Les premiers temps dans le dispositif

Dans le cadre de l’analyse du suivi de cohorte, l’examen des trajectoires des bénéficiaires s’exerçait sur une période maximale de 6 semestres, à compter du 1^{er} janvier 2012. Toutefois, cette date ne signifie pas l’entrée dans le dispositif pour bon nombre de bénéficiaires. En effet, comme il l’a préalablement été exposé, la majorité des bénéficiaires du RSA composant le panel y était inscrit depuis plus de 3 années.

L’antériorité dans le dispositif RSA est à prendre en compte dans la façon dont les bénéficiaires peuvent juger de l’importance et de l’intérêt du parcours d’accompagnement, mais également dans la façon dont les actions proposées peuvent s’avérer positive ou non.

Parmi le panel de bénéficiaires répondant, sur les 367 bénéficiaires ayant pu dater leur antériorité dans le dispositif, près des deux tiers y étaient déjà inscrits depuis plus de 2 ans (60%), dont 23% depuis plus de 4 ans.



Au sein de l’ensemble des bénéficiaires ayant pu indiquer la nature de leur orientation au 1^{er} semestre de l’enquête (277), 30% se trouvaient inscrits dans un parcours professionnel et 70% au sein d’un parcours social. Il n’existe, selon les données du panel, pas de corrélation directe entre l’ancienneté d’inscription dans le RSA et la nature de l’orientation. Les publics bénéficiaires de longue date dans le RSA se trouvent ainsi tout aussi fréquemment inscrits dans un parcours social que dans un parcours professionnel.

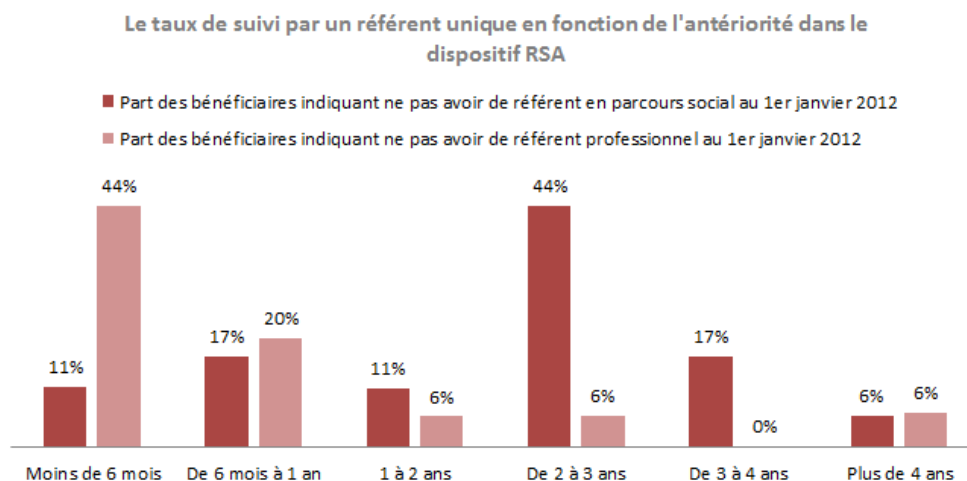
De façon générale, les niveaux de réorientation (social vers emploi ou l’inverse) sont faibles au sein de la population du panel (13%). Les réorientations interviennent en moyenne au bout de 3 ans uniquement, et quasiment jamais en début de parcours. **Pour autant, la possibilité de travailler plus rapidement à une proposition de réorientation peut-être une piste intéressante dans le cadre du PDI, en considérant notamment que les publics réorientés tendent à sortir plus fréquemment du RSA.**



Les premiers temps dans le dispositif : une interrogation sur la désignation d'un référent unique en parcours professionnel dès les premiers mois du parcours

Une des questions soulevée durant l'analyse des trajectoires dans le RSA est de pouvoir mettre en lumière le risque d'une inertie dans le parcours et ce, dès les 6 premiers mois dans le dispositif. **Parmi les risques d'inertie qui étaient envisagés, se trouve être l'absence de désignation d'un référent unique parmi les 6 premiers mois du parcours. Concrètement, il s'agit ainsi d'interroger la réactivité du dispositif RSA et notamment des différents référents uniques à pouvoir accueillir et accompagner les bénéficiaires venant d'être orientés dans un parcours social ou professionnel.**

Ainsi, si de façon globale, la très grande majorité des bénéficiaires (81%) indique avoir été suivis par un référent durant leur parcours, la focale sur les tous premiers dans le dispositif RSA apporte des éclairages intéressants. Les résultats exposés ci-dessous démontrent en effet que le dispositif RSA pourrait être davantage réactif au tout début du parcours, notamment dans le cadre des parcours professionnels. Un point de vigilance particulier doit être noté toutefois sur la représentativité des résultats, considérant que l'échantillon des bénéficiaires inscrits depuis moins de 6 mois et mois d'un an dans le RSA au 1^{er} janvier 2012 est peu étoffé (10% et 11%) du panel.



De façon précise, ce qui peut constituer un point d'alerte réside ainsi dans la proportion des bénéficiaires entrés dans le dispositif depuis moins de 6 mois, en orientation professionnelle, et ayant ainsi déclaré ne pas avoir été présentés à un référent unique (Pôle Emploi ou autre) durant la période (44%). Cette proportion demeure conséquente 12 mois après l'entrée dans le dispositif (20%) avant de se stabiliser.

Ce type de dynamique n'est pas observable pour les bénéficiaires en orientation sociale. Sans que d'autres variables ne puissent l'expliquer (le poids des réorientation dans ces cas de figure est marginal), il est observé que des bénéficiaires déjà inscrit de longue date dans le RSA (depuis 2 à 3 ans) ont également témoigné ne pas avoir de référents les suivant durant la période.

Aussi, dans le cadre de la construction des parcours, à réaffirmer dans le cadre du prochain PDI, il semble important de garantir une bonne gestion des flux entrants et notamment de la période de temps écoulée entre l'entrée dans le dispositif et la désignation du référent unique, surtout en parcours professionnel.

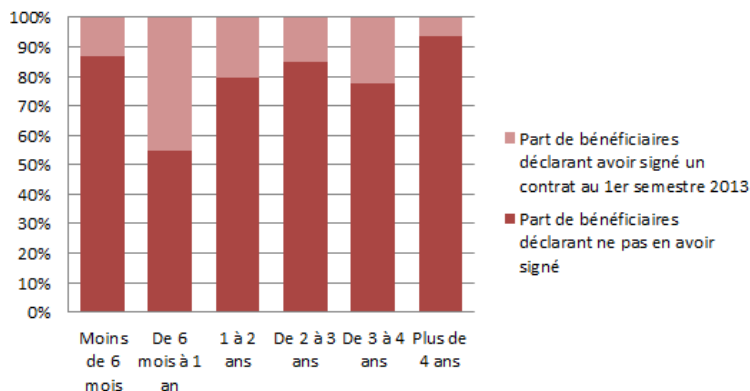
Les premiers temps dans le dispositif : une adhésion sur l'usage du contrat à travailler dès les premiers temps du parcours

Au-delà de l'importance de la désignation d'un référent à l'amorce du parcours, la contractualisation dans un parcours emploi ou social est définie dans le cadre de la politique RSA comme le socle du travail sur le parcours d'insertion.

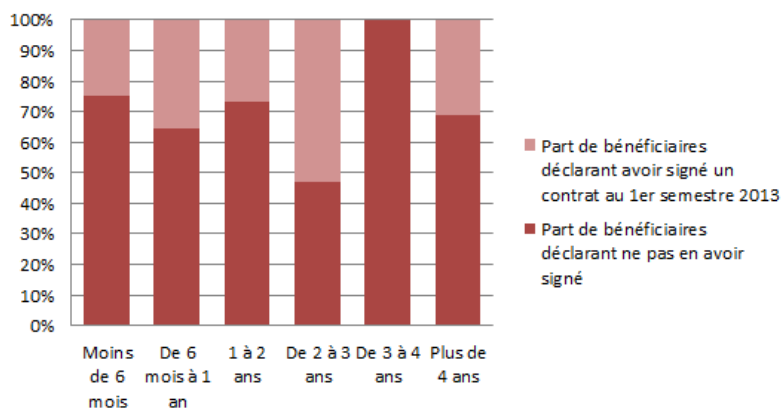
L'examen des niveaux de contractualisation durant la période étudiée et en fonction de l'ancienneté dans le dispositif doit permettre de mettre en exergue le risque d'inertie au début du parcours. **Concrètement, il s'agit de savoir si le flux de bénéficiaires du RSA entrés depuis moins de 6 mois dans le dispositif disposent rapidement d'un contrat déterminé avec leur référent et de connaître l'apport de ce dernier.**

Tout comme dans le cadre de l'analyse précédente, il s'agit d'examiner avec précaution ces données étant donné la petite taille de l'échantillon des bénéficiaires ayant déclaré être inscrits depuis moins de 6 mois et 1 an dans le dispositif au premier janvier 2012 (10% et 11% du panel de répondants).

Taux de contractualisation 1er semestre 2012 en fonction de l'antériorité dans le dispositif pour les parcours "social"



Taux de contractualisation 1er semestre 2012 en fonction de l'antériorité dans le dispositif pour les parcours "emploi"



Part de bénéficiaires jugeant le contrat "inutile" selon l'antériorité dans le dispositif et l'orientation

	Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	Plus de 4 ans
En parcours social	38%	33%	30%	26%	14%	24%
En parcours emploi	67%	33%	18%	50%	33%	27%

Il est ainsi observé que plus de 85% des bénéficiaires en parcours social et inscrits au RSA de moins de 6 mois ont indiqué avoir signé un contrat lors du rendez-vous avec leur référent. Ils sont 75% en parcours professionnel.

Ce taux, qu'il convient encore une fois d'examiner avec précaution, tend ainsi à indiquer que le flux de bénéficiaire entrant en parcours social se voit rapidement fixé des objectifs pour leur parcours.

La contractualisation est en revanche sensiblement plus faible pour les bénéficiaires inscrits dans le dispositif depuis une plus longue durée, tant en parcours emploi que social.

Enfin, la dernière information importante en matière de réflexion sur le rôle de la contractualisation : il est observé que le contrat est plus fréquemment jugé « inutile » par les bénéficiaires entrants dans le dispositif, tandis qu'à mesure que les bénéficiaires sont installés dans le RSA, moins ils sont nombreux à le juger inutile, considérant au contraire qu'il est important pour faire un point sur la situation.

Deux réflexions doivent ainsi être partagées :

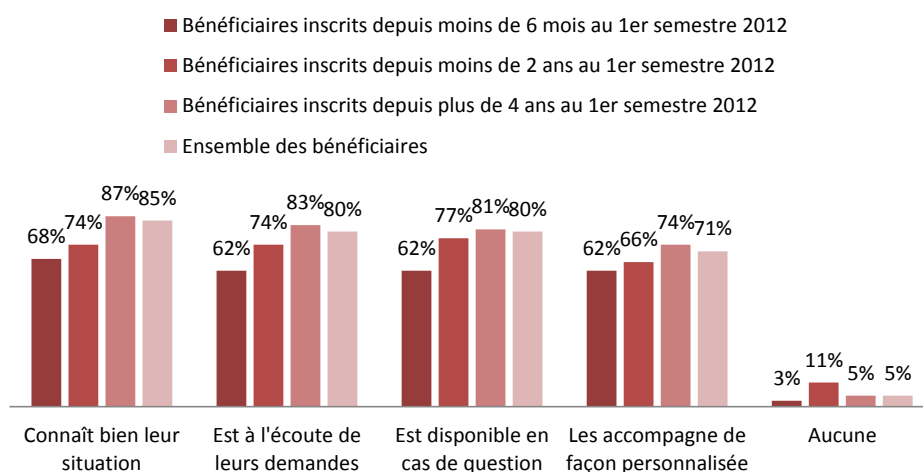
- l'importance de travailler à l'adhésion sur les outils du contrat au tout début du parcours;
- préserver l'importance que revêt l'outil du contrat tout au long du parcours.



Les premiers temps dans le dispositif : une assimilation du rôle du référent unique qui doit s'établir dans le temps

Le suivi par le référent semble avoir été apprécié positivement par les bénéficiaires interrogés. Au niveau de l'ensemble de la du panel, les bénéficiaires estiment à 85% que le référent avait une bonne connaissance de leur situation, à 80% que celui-ci était à l'écoute de leurs demandes et disponible en cas de question et à plus de 70% qu'ils bénéficiaient d'un accompagnement spécialisé. Seulement 5% des personnes ayant répondu à la question ont déclaré que leur référent et son accompagnement ne présentaient aucune des caractéristiques précédemment citées.

Appréciation du rôle du référent unique au regard de l'antériorité dans le dispositif



De façon tout à fait marquante dans le cadre de l'observation des niveaux d'appréciation du rôle et des qualités des référents uniques, il doit être noté la forte progressivité de l'appréciation du rôle de celui-ci dans le temps. Concrètement, plus les bénéficiaires sont inscrits de longue date dans le dispositif, plus le rôle du référent unique est apprécié, tant en termes de capacité d'écoute, de disponibilité, de personnalisation de l'accompagnement et de connaissance de la situation. Inversement, les bénéficiaires inscrits depuis peu au RSA ont une image plus contrastée du rôle du référent.

Assez simplement, il est possible de souligner que cette dynamique relève de la relation de confiance établie dans la durée avec le référent. Mais cet élément doit également être relié avec les constats préalablement établis : l'enjeu de l'adhésion et de compréhension du dispositif RSA est important en amorce de parcours. Les référents uniques doivent en quelque sorte « faire leur preuve » aux yeux des bénéficiaires.

Sans doute que le renforcement des temps d'information et d'explicitation du rôle du référent unique mais également de ses limites au début du parcours favoriseraient une plus forte adhésion ou satisfaction vis-à-vis de l'accompagnement prodigué.

II.B) Les problématiques et freins à l'emploi à l'entrée dans le dispositif



A l'entrée dans le dispositif comme tout au long du parcours, des difficultés récurrentes de qualification, mais peu de réponses apportées de façon réactive

➤ Focus sur les bénéficiaires entrants dans le dispositif (6 mois d'ancienneté)

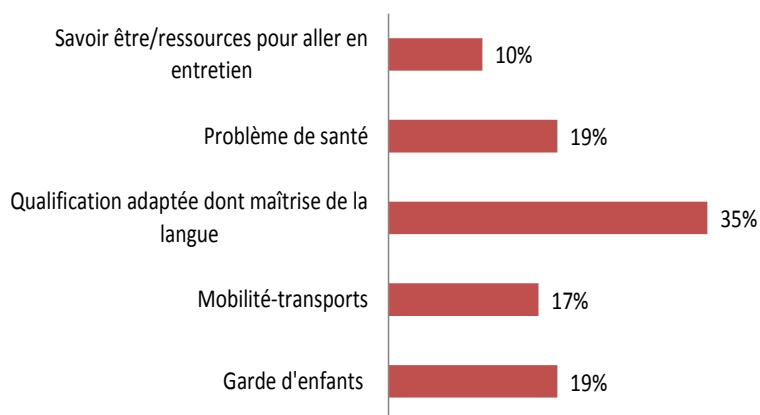
Une question soulevée dans le cadre de l'analyse des trajectoires des bénéficiaires du RSA est de pouvoir bien saisir la nature des difficultés affectant les bénéficiaires au moment de leur entrée dans le dispositif. Il s'agit en effet de considérer que ces difficultés doivent constituer les axes principaux du travail engagé dans le cadre d'un parcours social ou professionnel.

Il est important de pouvoir comparer la spécificité des bénéficiaires inscrits récemment dans le dispositif par rapport aux bénéficiaires inscrits de longue date afin de pouvoir distinguer l'enjeu d'un accompagnement du « flux » de bénéficiaires entrants par rapport au « stock », considérant que les difficultés de ces derniers peuvent être amenées à s'accroître avec le temps.

Ainsi, parmi les bénéficiaires récemment entrés dans le RSA c'est l'enjeu de la qualification qui prédomine pour permettre un retour à l'emploi, suivant la dynamique observable pour l'ensemble des bénéficiaires, **avant les problématiques de garde d'enfants et de santé, qui sont toutefois moins fréquemment évoqués que pour l'ensemble du panel.**

Parmi ces bénéficiaires, 30% d'entre eux indiquent cumuler 2 freins particuliers (essentiellement les enjeux de qualification et de modes de garde), et 15% indiquent cumuler 3 freins (essentiellement des problématique de santé, de garde d'enfants et de qualification).

Difficultés éprouvées par les bénéficiaires inscrits depuis 6 mois dans le RSA au 1er janvier 2012



L'échantillon des répondants est toutefois trop faible pour pouvoir déterminer si les publics cumulant ces difficultés présentent un profil particulier.

Ce qui constitue un point d'alerte important dans le cadre de l'analyse du dispositif départemental est de considérer que seuls 14% des bénéficiaires entrés depuis moins de 6 mois dans le RSA au 1^{er} janvier déclarent avoir participé à au moins 1 action d'insertion durant leur premier semestre dans le dispositif. Si cette proportion est sensiblement plus importante que pour l'ensemble du panel (11%), ce résultat interroge la capacité à mobiliser de façon réactive sur des actions devant donner du sens au parcours. Qui plus est, il est observé que tout comme pour l'ensemble du panel, la probabilité de bénéficier d'une action diminue les semestres suivants.

Pour les rares bénéficiaires ayant ainsi déclaré avoir bénéficié d'une action, il apparaît que la prescription opérée par les référents unique soit toutefois cohérente : l'ensemble des actions proposées étaient un passage en atelier de remobilisation à vocation professionnelle, ce qui était en phase avec les difficultés énoncées.

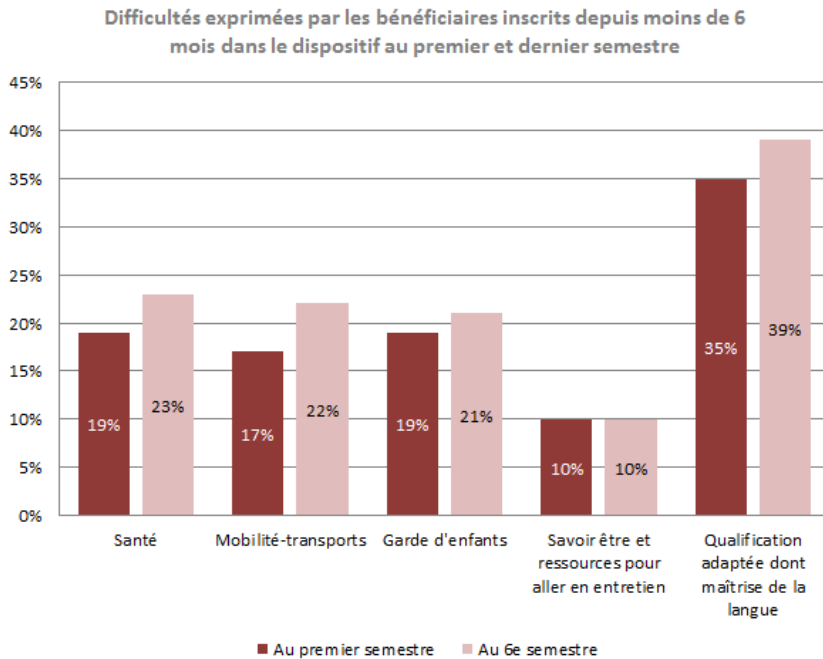


Des difficultés qui s'accroissent avec le temps, malgré l'accompagnement par les référents uniques

➤ Focus sur les bénéficiaires entrants dans le dispositif (6 mois d'ancienneté)

L'enjeu d'une prise en charge réactive des bénéficiaires du RSA entrant dans le dispositif ne se traduit pas uniquement par des questions d'adhésion au dispositif ou de mobilisation dans le parcours.

De façon plus concrète, il est ainsi observé que les problématiques évoquées par les bénéficiaires du RSA au moment de l'entrée dans le RSA tendent à s'accroître à travers le temps. Si là-aussi, la taille de l'échantillon considéré implique d'examiner avec prudence des informations, il est possible de considérer que les bénéficiaires évoquent ainsi plus fréquemment des problématiques de santé, de mobilité ou de qualification lors du 6^e semestre de l'enquête par rapport à ce qui était indiqué à l'entrée dans le RSA.



Ces éléments corroborent ce qui est observé au niveau de l'ensemble de la population du panel (cf. partie III.A). Ce qui est ainsi interrogé, c'est ainsi la capacité du dispositif d'insertion à pouvoir encore une fois prendre en compte de façon réactive les difficultés afin de prévenir toute dégradation de la situation et diminution de l'employabilité des bénéficiaires.

INTERPRETATION DES RESULTATS ET PISTES DE TRAVAIL

Le focus réalisé sur les premiers temps du parcours pour les bénéficiaires du RSA y étant inscrits depuis moins de 6 mois visait à identifier les enjeux de dynamisation et d'adhésion au parcours d'insertion en identifiant les risques d'inertie au tout début du parcours.

Si de façon générale, il convient de rappeler qu'une certaine vigilance est de mise sur certaines données au regard de la taille de l'échantillon des bénéficiaires disposant d'une antériorité de moins de 6 mois, des constats se dessinent et permettent d'éclairer des enjeux de construction du parcours au démarrage de celui-ci.

1. Renforcer la réactivité du dispositif d'accompagnement face au flux de bénéficiaires entrants

L'analyse transversale des parcours d'insertion (partie I) a permis de mettre en exergue l'enjeu d'une prévention de l'ancrage dans le RSA, considérant que plus la période d'inscription dans le dispositif était longue, moins les probabilités de sortir du RSA étaient fortes. Derrière ce constat, les enjeux repérés sont ainsi de pouvoir travailler d'une part à une bonne dynamisation des parcours à l'entrée dans le dispositif et d'autre part à remobiliser constamment les bénéficiaires du RSA.

Le focus réalisé permet de montrer que l'amorce du parcours dans le RSA n'est sans doute pas aussi réactive qu'elle pourrait l'être. Notamment, il est observé qu'un temps de latence est particulièrement important au niveau des parcours professionnels entre le moment de l'entrée dans le dispositif et l'identification du référent unique. En effet, une part importante des bénéficiaires indiquent ne pas connaître et identifier leur référent dans le premier semestre de leur parcours professionnel.

Ce constat interroge dans la mesure où l'identification du référent doit permettre d'établir le contrat d'accompagnement et favoriser l'accès à des actions d'insertion. Derrière cela, se trouve en outre la question de la mobilisation de la personne dans son parcours d'insertion et de l'adhésion au dispositif d'accompagnement.

Si naturellement, les éléments recueillis dans le cadre de l'enquête reposent sur des informations déclaratives de la part des bénéficiaires et peuvent apporter des éclairages divergents par rapport aux indicateurs de pilotage des référents uniques, cela constitue toutefois une piste d'interrogation assez forte.

Dans le cadre du PDI et du PTI, il semble en effet important de pouvoir travailler auprès des acteurs portant l'accompagnement professionnel sur la dynamisation et la réactivité des parcours. Deux points seraient particulièrement à travailler :

- La maîtrise des délais entre l'orientation et le premier rendez-vous avec le référent unique et le contrôle de la désignation effective d'un référent unique
- Le renforcement du taux de contractualisation (PPAE) et des modalités de présentation de celui-ci et surtout le positionnement très rapide sur les actions d'insertion

■ **Des pistes de travail spécifiques :**



Intégrer dans les objectifs fixés aux référents uniques, des indicateurs de pilotage relatifs au délai observé entre l'orientation et la désignation du référent unique, l'orientation et la contractualisation



Renforcer le taux de prescription vers des actions d'insertion au cours des 6 premiers mois dans le RSA

INTERPRETATION DES RESULTATS ET PISTES DE TRAVAIL

2. Travailler sur les modalités de l'adhésion à l'accompagnement lors des 6 premiers mois du parcours

Si la désignation d'un référent unique et la prescription vers des actions d'insertion doivent permettre de donner une certaine « crédibilité » au dispositif d'accompagnement, il apparaît par ailleurs nécessaire d'engager une réflexion sur les modalités de présentation du dispositif RSA, du rôle du référent unique et des outils du parcours (contractualisation, prescription vers les actions) lors des tous premiers rendez-vous d'accompagnement.

Il est en effet observé que pour les bénéficiaires entrants dans le dispositif, l'adhésion au principe de contrat d'accompagnement est plus faible (ils le déclarent plus fréquemment comme inutile) que chez les bénéficiaires du RSA inscrits de plus longue date.

En écho aux démarches de design de service engagées par le Département, il apparaît ainsi que la réflexion sur les modalités de présentation du parcours sont fondamentale pour redonner du sens à l'accompagnement dans le RSA. Cela nécessite de pouvoir poser à plat le rôle et les responsabilités de chacun.

Le rôle de l'accompagnement – les missions du référent unique – doit ainsi être plus clairement présenté aux bénéficiaires, en présentant les possibilités d'accompagnement et de prescription sur des actions, mais également en pointant les limites du référent unique.

Un temps de réflexion spécifique doit par ailleurs être conduit concernant les modalités de construction du contrat et la façon dont celui-ci est présenté au bénéficiaire.

■ Des pistes de travail spécifiques (en écho à la démarche de design de services) :



Renforcer les modalités d'information au début du parcours sur les enjeux liés à l'entrée dans le RSA, notamment le rôle du référent unique (et ses limites) et les modalités de construction d'un parcours à travers la présentation des actions sur lesquels les bénéficiaires peuvent être positionnés

III) L'accompagnement tout au long du parcours : quelle capacité du dispositif d'insertion à infléchir les trajectoires des bénéficiaires du RSA dans la durée?

III.A) L'apport des outils du parcours tout au long de la durée d'inscription dans le RSA

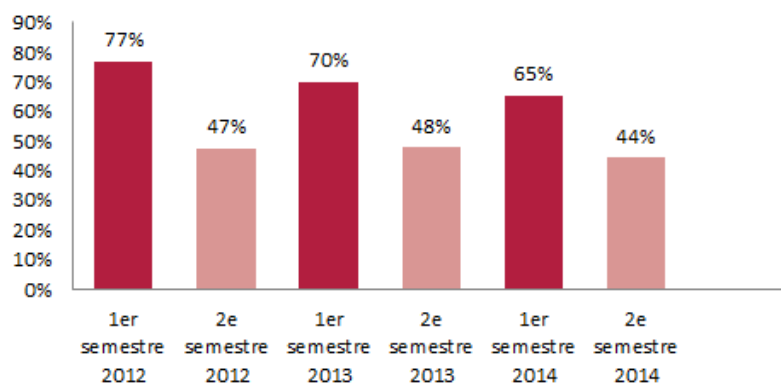
III.A) L'apport des outils du parcours tout au long de la durée d'inscription dans le RSA

➤ Une logique de contractualisation qui semble s'éroder avec le temps

Les rendez-vous avec les référents ont donné lieu dans la majorité des cas à des démarches contractuelles, **ainsi 68% des bénéficiaires ont signé un contrat lors de leurs rendez-vous**. D'après les déclarations des bénéficiaires ces contrats ont donné lieu à des renouvellements à différentes fréquences. Il est ainsi observé que pour 40% des bénéficiaires, le contrat a été renouvelé tous les 6 mois.

Pour l'ensemble des bénéficiaires du panel, il est ainsi possible d'observer que le **taux de contractualisation tend à diminuer à mesure des années passées dans le dispositif**. Là où le taux de contractualisation est en effet de 77% au premier semestre de l'année 2012, il baisse à hauteur de 65% sur le premier trimestre de la dernière année étudiée dans le cadre de l'enquête. En lien avec la fréquence de renouvellement du contrat (rarement tous les 6 mois), il est possible d'observer que le taux de contractualisation est plus faible les second semestres de chaque année.

Part de bénéficiaires ayant déclaré avoir signé un contrat d'insertion durant le semestre de présence dans le RSA



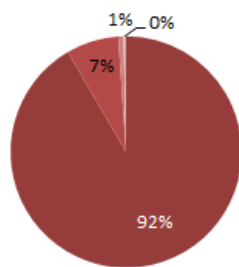
Pour rappel, la durée totale passée dans le dispositif RSA (en prenant donc en compte l'antériorité dans le dispositif RSA avant le 1^{er} janvier 2012) a une incidence sur le taux de contractualisation. Il a ainsi été exposé précédemment que les bénéficiaires récemment entrés dans le dispositif avaient plus de chance de signer un contrat d'accompagnement que les bénéficiaires qui y étaient inscrits depuis plus de deux ans.

➤ Une logique de contractualisation qui demeure à affirmer comme support du projet d'insertion

Une interrogation pèse sur les pratiques de contractualisation et notamment la notion de renouvellement. En effet sur la période étudiée, peu de bénéficiaires indiquent avoir vu leur contrat évoluer au-delà du renouvellement du précédent. S'il peut être délicat d'interpréter ce qui est entendu par renouvellement par les bénéficiaires (réactualisation des objectifs ou prolongation du contrat?), il est possible d'observer que très peu de bénéficiaires déclarent avoir signé plusieurs contrats d'accompagnement sur l'ensemble de la période de l'enquête.

Nombre de contrats signés au cours de la période d'enquête

■ Signé 1 contrat ■ Signé 2 contrats ■ Signé 3 contrats ■ Signé 4 contrats



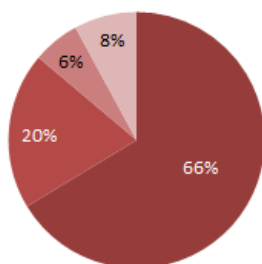
Cette question de l'actualisation du contrat d'insertion doit constituer une piste de réflexion dans le cadre de l'analyse des pratiques des référents uniques en vue du prochain PDI.

Le mode de présentation et du travail sur le contrat avec le bénéficiaire peut en effet jouer un rôle important sur le niveau d'adhésion et de motivation du bénéficiaire tout au long du parcours. Le renouvellement simple du contrat sans réactualisation des objectifs peut en effet constituer un élément très démobilisateur, notamment lorsque les freins et problématiques du bénéficiaires se voient être représentés à chaque rendez-vous.

En tout état de cause, il doit également être fait mention du regard que portent les bénéficiaires sur l'utilité de la contractualisation. **Pour les bénéficiaires de l'ensemble du panel ayant signé un contrat, le contrat est jugé utile dans 67% des cas. Essentiellement, pour faire le point sur la situation (26%), pour définir les besoins d'accompagnement (23%), et se mettre d'accord avec le référent sur le projet (20%).**

Selon le bénéficiaire, le contrat a-t-il été utile

■ Oui ■ Non ■ Ne sait pas ■ Non réponse



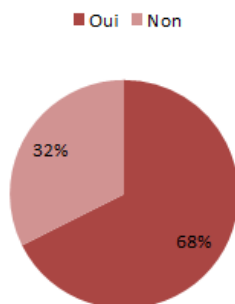
Pour rappel, il est observé que « l'adhésion » à l'utilité du contrat se trouve être croissante en fonction de l'ancienneté dans le dispositif. Les bénéficiaires du RSA étant inscrits depuis plus longue date évoquent ainsi plus fréquemment l'utilité du contrat.

Il est donc permis de rappeler de l'importance de l'usage du contrat tout au long du parcours.

➤ Une logique de contractualisation qui demeure à affirmer comme support du projet d'insertion

Il s'avère d'autant plus important de pouvoir réaffirmer le rôle du contrat dans la construction du parcours que celui-ci semble ne pas constituer systématiquement le point de référence de l'accompagnement tout au long du parcours.

Part de bénéficiaires indiquant qu'il a été fait référence au contrat tout au long du parcours



Parmi les bénéficiaires ayant signé un contrat et pouvant se remémorer des rencontres avec leur référents, il est ainsi noté que 68% d'entre eux déclaraient que le contrat est le support des rendez-vous avec le référent.

Par contraste, pour près d'un tiers des bénéficiaires, le contrat ne semblaient ainsi plus évoqué.

Le rôle du contrat est ainsi directement questionné dans ce cas de figure.

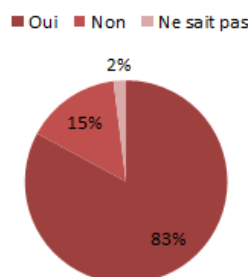
➤ Un enjeu clair de renforcement de la continuité des suivi par les référents

Au-delà de l'enjeu déjà évoqué du suivi des bénéficiaires par un référent dès leur entrée dans le dispositif, se pose la question de la continuité et de la cohérence de ce suivi tout au long de l'inscription du bénéficiaire dans le dispositif.

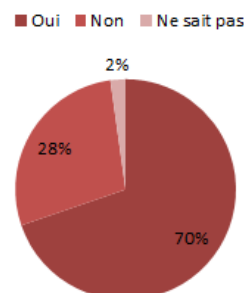
- En termes de continuité sur l'ensemble de la période : **ainsi, si 83% des bénéficiaires suivis (268) ont indiqué l'avoir été sur l'ensemble de la période, plus de 15% ont rapporté que cet accompagnement avait été interrompu. Pour près de 39% des bénéficiaires cette interruption serait dû à une absence de prise de contact du référent.**
- En termes de d'accompagnement par un référent unique : en effet, 28%, des bénéficiaires suivis par un référent n'ont pas été suivi par le même référent sur l'ensemble de la période. Cette proportion importante pose la question du **renseignement des dossiers des référents et plus largement de la transmission des informations à même de garantir la cohérence du suivi lors du changement de référent (voir Carte de parcours n°1)**
- En termes de régularité du suivi : si dans l'ensemble les bénéficiaires suivis ont trouvé la fréquence des rencontres adaptée (69%), près d'un cinquième (18%) ne l'ont trouvé pas assez régulière.

➤ Un enjeu clair de renforcement de la continuité des suivi par les référents

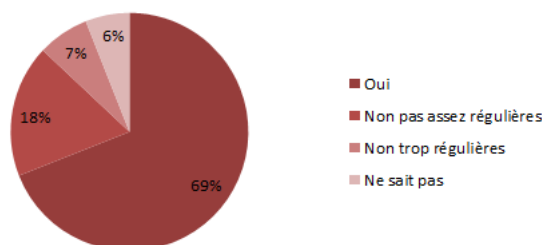
Part de bénéficiaires déclarant avoir été suivi par un référent sur toute la période (sans interruption)



Part de bénéficiaires déclarant avoir eu le même référent sur toute la période

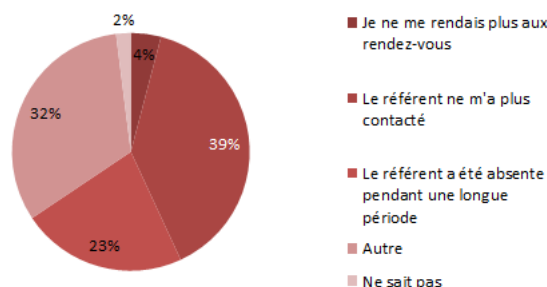


Appréciation de la fréquence des rendez-vous avec les référents selon les bénéficiaires



Ce qui doit interroger en matière de régularité et continuité de l'accompagnement des bénéficiaire sont les raisons évoquées par les bénéficiaires pour expliquer la rupture du suivi par le référent. Si une part ténue d'entre eux explique qu'ils ne se sont plus rendus au rendez-vous, dans 40% des cas il est évoqué l'absence de prise de contact par le référent. Ces éléments peuvent s'avérer particulièrement problématiques pour les bénéficiaires du RSA, dans la mesure où la notion de référent unique perd en conséquence toute sa signification.

Raisons données par le bénéficiaires à l'interruption du suivi par le référent



➤ Une vigilance à avoir concernant les écarts constatés entre territoires de MDS en matière de mobilisation des outils du parcours

Les modalités d'accompagnement des bénéficiaires et leur qualification de cet accompagnement sont très variables d'une MDS à l'autre. Aussi, seulement 9% des bénéficiaires de la MDS d'Evry (30 bénéficiaires) ont déclaré ne pas avoir signé de contrat lors de leurs rendez-vous avec leur référent, contre 17% des bénéficiaires de la MDS de Massy (18 bénéficiaires).

Les bénéficiaires de la MDS d'Evry sont par ailleurs les moins nombreux (3,3%) à considérer la signature de ce contrat comme inutile, contre 47% de ceux de la MDS de Massy.

L'existence de tels écarts entre les MDS peut s'expliquer par la diversité des profils des bénéficiaires.

Un fort niveau de vigilance doit toutefois être exprimé concernant ces résultats au regard de la faiblesse de certains échantillons.

➤ Construire le parcours : un enjeu fort de construction d'outils de suivis mis à disposition des professionnels pour comprendre les situations et les difficultés affectants le parcours de la personne

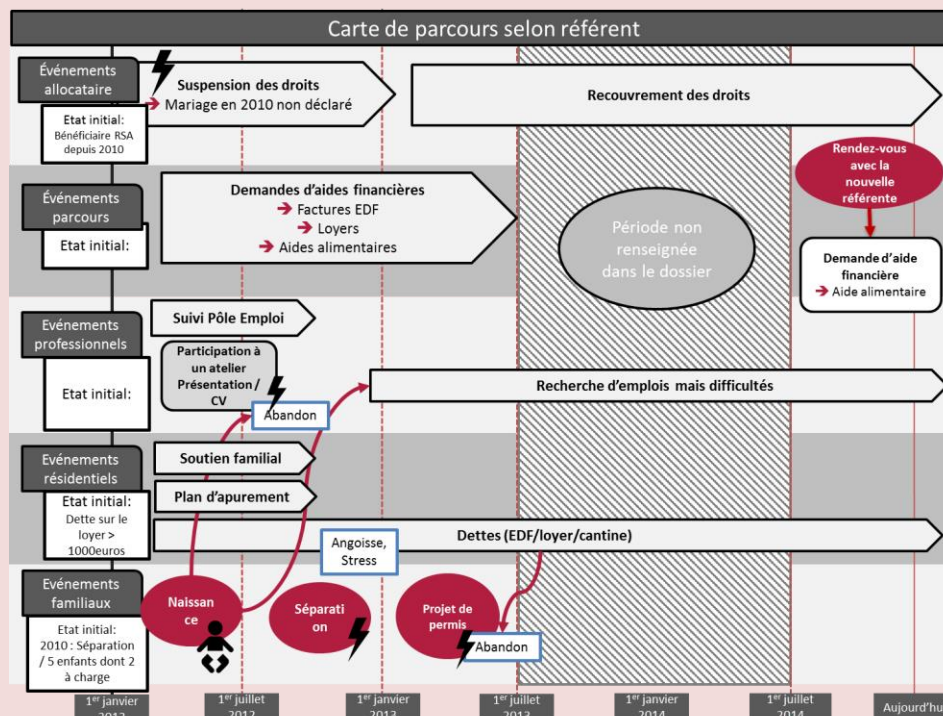
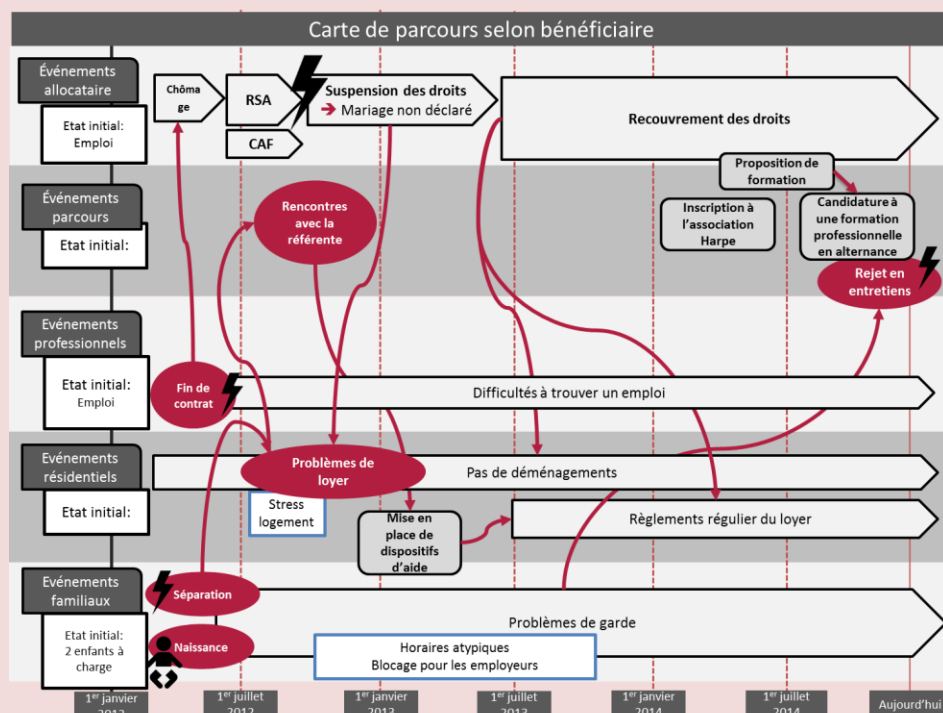
Si au niveau de l'ensemble du panel, les bénéficiaires du RSA affirment à 85% que leurs référents connaissent bien leur situation, une analyse plus précise de parcours montre que l'asymétrie d'information entre le bénéficiaire et le référent est parfois très forte.

Cette asymétrie est d'autant plus importante lorsque le référent a changé durant la période. Les outils employés par les référents uniques pour retracer la trajectoire du bénéficiaire dans le RSA et comprendre les difficultés de court ou moyen terme ayant affecté les bénéficiaires apparaissent particulièrement faibles. Si la numérisation ou même la formalisation des écrits relatifs aux données des bénéficiaires pose souvent question au niveau des travailleurs sociaux, il s'avère que ces démarches constituent pour autant des éléments fondamentaux pour travailler sur le parcours.

Dans le cadre des entretiens avec les bénéficiaires du RSA et les référents en MDS qui ont pu être réalisés, ces questions sont revenues de façon fréquente, notamment lorsqu'il s'agissait de pointer les difficultés à pouvoir comprendre dans la profondeur ce qui a pu conditionner le parcours de la personne.

Les cartes de parcours exposées par la suite illustrent cette problématique.

➤ Analyse de parcours : Une analyse différenciée des enjeux prioritaires (Analyse de parcours n°1)



➤ Analyse de parcours : Une analyse différenciée des enjeux prioritaires (Analyse de parcours n°1)

L'analyse de ce parcours permet de mesurer les enjeux d'identification des besoins des bénéficiaires par les référents notamment suite à un transfert de dossier. Le référent affecté au bénéficiaire ne l'est, en effet, que depuis le début d'année 2015.

La consultation du dossier a permis au référent d'identifier l'impact généré par la naissance d'un enfant et la séparation sur le parcours du bénéficiaire au début de l'année 2012. La naissance d'un enfant a notamment conduit le bénéficiaire à arrêter sa participation à un atelier d'insertion proposé par la MDS, mais a également entraîné, couplé à la séparation, à une forte précarisation financière. Le dossier regroupe l'ensemble des pièces relatives aux demandes d'aides, notamment alimentaires du bénéficiaire, éléments qui sont donc accessibles au référent.

Toutefois, le dossier ne renseigne pas la période s'étendant du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2014. Or l'absence de visibilité sur cette période du parcours du bénéficiaire entraîne un décalage s'étendant au-delà. En effet, le bénéficiaire explique avoir été rejeté d'une formation du fait de sa situation familiale qui lui impose des horaires atypiques. Or le référent n'a pas, au regard des informations en sa disposition, mentionné cet élément, pourtant important, du parcours du bénéficiaire. La dimension administrative des pièces présentes dans le dossier (documents relatifs à la demande d'aides financière) a ainsi nuit à la lisibilité du parcours du bénéficiaire.

Le renseignement des dossiers des bénéficiaires est donc un enjeu central et un levier pour l'amélioration du suivi. La transmission des dossiers s'effectue aujourd'hui de manière informelle, quand les deux référents travaillant au sein de la même structure. La numérisation des dossiers pourrait être un levier de sécurisation de renseignement du contenu des dossiers et du processus de transmission lors d'un changement de référent.

➤ In fine, quel rôle et impact de l'accompagnement ?

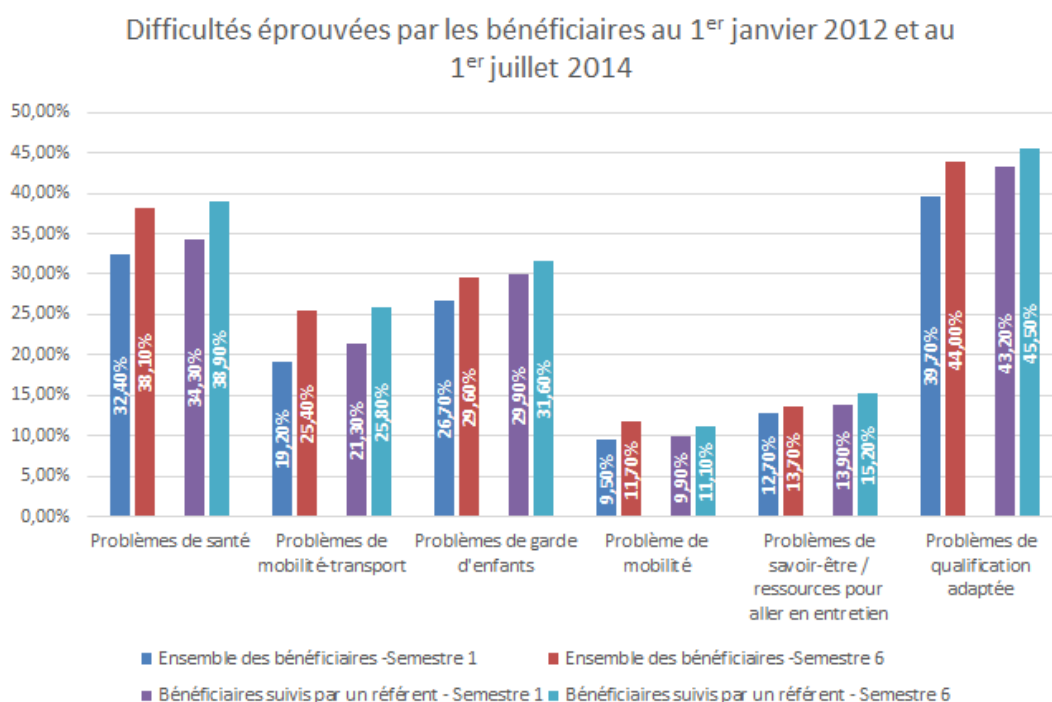
Pouvoir définir l'impact du rôle de référent unique en matière de sortie du RSA, notamment vers l'emploi est périlleux. D'une part, il s'agit de bien mettre en rapport la nature et la complexité des difficultés rencontrées par les bénéficiaires (santé, qualification, modes de garde...). Si les analyses précédentes visaient à exposer la façon dont les outils du parcours (les rendez-vous, l'identification d'un référent unique, la contractualisation) pouvaient permettre de sécuriser et mobiliser le bénéficiaire, l'analyse de l'impact implique de mettre en regard l'évolution de la situation des bénéficiaires et le rôle des référents.

Le graphique exposé ci-dessous, tente d'apporter quelques éclairages.

Au sein de la population du panel, il est ainsi examiné l'évolution de la proportion de l'ensemble des bénéficiaires déclarant être confrontés à des difficultés sociales et professionnelles entre le premier et le dernier semestre de la période d'enquête.

Il est ensuite observé l'évolution de ces difficultés uniquement chez les bénéficiaires ayant déclaré avoir été suivi par un référent durant leur inscription au RSA.

Naturellement, l'analyse de cette comparaison doit se faire avec vigilance au regard des échantillons observés (pour rappel seuls 13% des bénéficiaires indiquent ne pas avoir été accompagnés).



➤ In fine, quel rôle et impact de l'accompagnement ?

Ce qui apparaît toutefois dans le cadre de ce graphique est que les situations des bénéficiaires qui ne sont pas accompagnées tend à se dégrader plus rapidement à travers le temps que chez les bénéficiaires accompagnés. L'écart est parfois mince entre certaines catégories mais va systématiquement dans le même sens : **l'accompagnement social ou professionnel semble permettre d'endiguer la trop forte dégradation des situations.**

Cet impact corrobore les éléments recueillis mais non quantifiés durant le cadre des entretiens réalisés dans cette enquête et lors des échanges avec bénéficiaires du RSA et référents uniques.

L'accompagnement permet avant tout d'éviter la marginalisation sociale du bénéficiaire : procédures de désendettement, aide au maintien dans le logement, aide à la parentalité, ... soit l'ensemble des dimensions de la vie quotidienne qui viennent affecter l'inclusion du bénéficiaire et qui pèsent, in fine, sur leur employabilité.

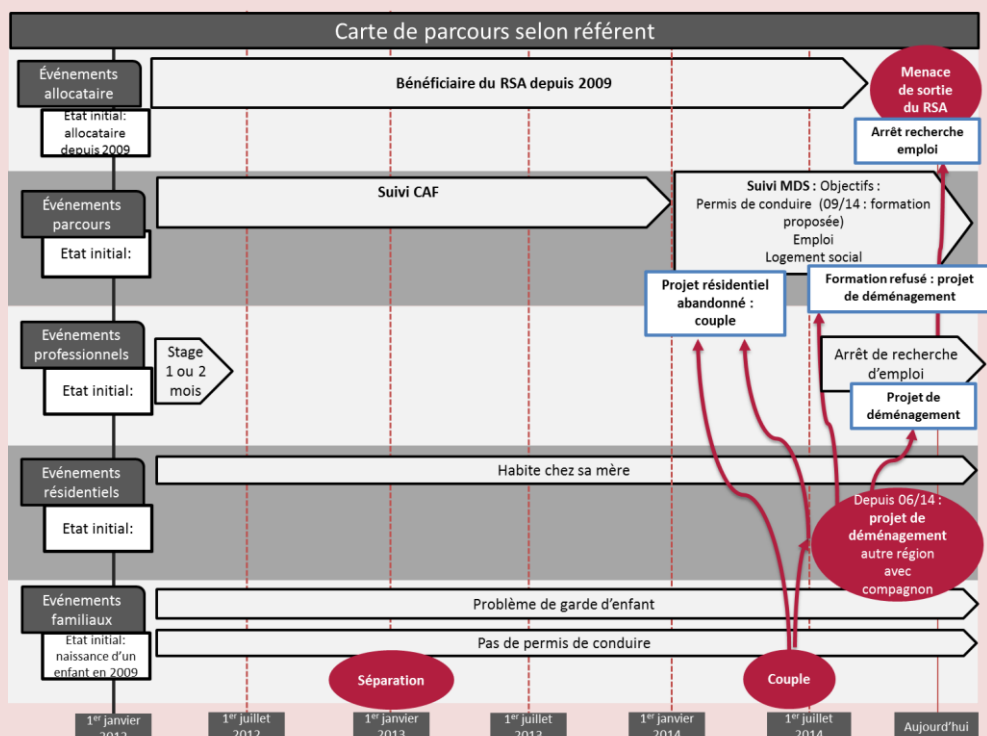
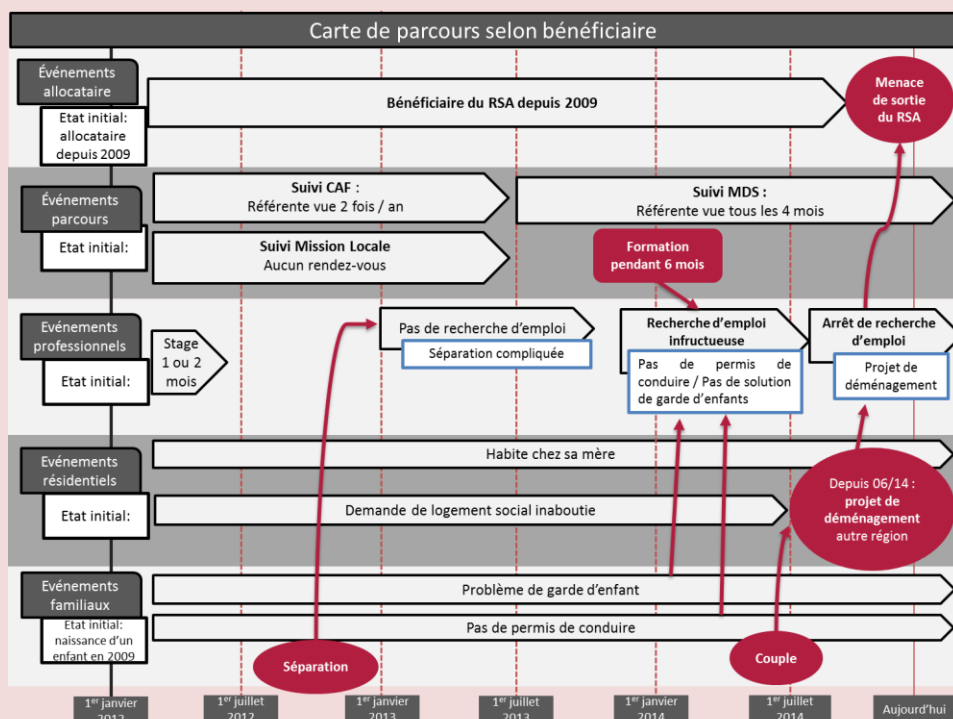
La capacité des accompagnateurs sociaux ou même professionnel à pouvoir traiter de ces difficultés est parfois mince. Les problématiques de déménagement cristallisent les parcours, empêchant de construire un travail dans la durée. Ce qui a notamment été observé chez les publics appartenant à la communauté des gens du voyage (catégorie de public non comptabilisée en tant que telle dans le cadre de l'enquête).

Les situations familiales complexes offrent parfois peu de prises aux référents. Cela apparaît, notamment pour les personnes entrées dans le RSA car ayant arrêté leur activité pour aider leurs proches – **la situation des aidants familiaux étant revenue assez fréquemment au cours des entretiens, sans être strictement comptabilisée.** Autres cas de figures évoquées, les difficultés touchant les femmes, ne disposant parfois pas d'une autonomie suffisante au sein de la cellule familiale pour réaliser des démarches pourtant essentielles à leur insertion sociale et professionnelle.

Les limites des missions confiées aux référents uniques doivent ainsi être soulignées. Le parcours exposé ci après en est une illustration. Pour autant, ces limites ne sauraient venir diminuer l'importance de la mobilisation des outils du parcours (orientation, contractualisation, fréquence des rendez-vous) pour travailler à l'adhésion des bénéficiaires sur des démarches d'insertion.

Enfin, il s'agit surtout de ne pas oublier le rôle fondamental que peuvent jouer les référents uniques en matière de prescription des actions insertion.

➤ Analyse de parcours : Des freins exposant les limites du rôle de l'accompagnateur (parcours n°4)



➤ **Analyse de parcours : Des freins exposant les limites du rôle de l'accompagnateur (parcours n°4)**

Cette analyse de parcours met en évidence la difficulté des référents, y compris lors d'une identification des enjeux qui correspond à celle ressentie, par les bénéficiaires à apporter des réponses adaptées et suffisantes à la réinsertion.

En effet dans ce cas, malgré des différences d'appréciation et dans la restitution de la chronologie des événements, le bénéficiaire et le référent identifient tous les deux le projet de déménagement du bénéficiaire comme l'élément central du parcours d'insertion sur la période.

Au-delà d'un élément de parcours, ce projet de déménagement est présenté par le référent comme le principal frein à l'insertion du bénéficiaire et notamment un frein à sa recherche d'emploi, ce que le bénéficiaire a également reconnu.

Toutefois le référent ne semble pas disposer d'éléments pour débloquer la situation et dépasser ce frein ou pour accompagner le bénéficiaire dans son projet. Le renforcement de suivi doit donc aussi passer par la formation des référents et le développement des outils à leur disposition pour accompagner les bénéficiaires à la réalisation de projets spécifiques qui structurent leur parcours.

III.B) L'apport des actions d'insertion tout au long des parcours

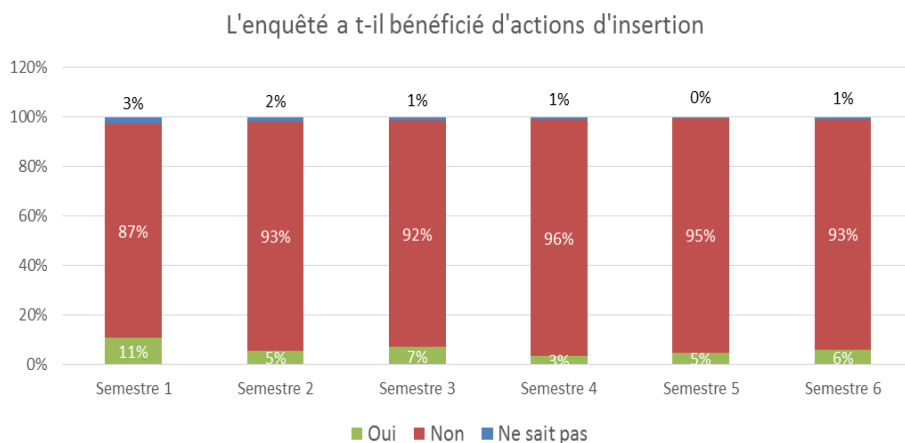
- Devant la faiblesse du nombre de bénéficiaires déclarant avoir bénéficié d'une action d'insertion, un enjeu majeur : le travail autour de la prescription par les référents uniques

L'ambition de l'enquête par suivi de cohorte est de pouvoir exposer, dans le temps, les effets des actions sur lesquelles les bénéficiaires ont pu être positionnés. Il s'agissait en effet de pouvoir mettre en exergue des enjeux d'adéquation entre les difficultés des bénéficiaires et les actions proposées et qui plus est les enchaînements entre plusieurs actions permettant de renforcer l'impact de celles-ci.

Un élément fort et déterminant dans l'analyse des résultats vient toutefois interroger la capacité à pouvoir conduire cette observation. Pour les bénéficiaires interrogés dans la grande majorité en effet, le parcours se traduit que très marginalement par le passage au sein d'une action d'insertion.

En moyenne, par semestre, 9 bénéficiaires interrogés sur 10 (92%) disent ne pas avoir effectué d'action d'insertion. Seulement 6% affirment en avoir réalisé et 1% n'a pas su répondre.

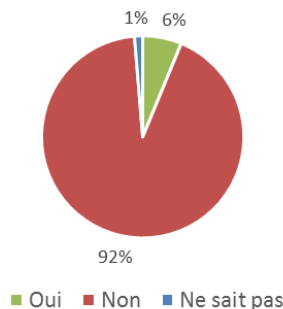
Si l'on regarde sur l'ensemble de la période, on constate toutefois, que 23% des bénéficiaires (91 individus) ont déclaré avoir effectué au moins une action d'insertion au cours des deux années étudiées. L'importance de l'écart entre la part des bénéficiaires ayant effectué une action sur la période, et la moyenne par semestre interroge la capacité à proposer des actions tout au long du parcours des bénéficiaires et à ne pas limiter les propositions aux nouveaux entrants.



III.B) L'apport des actions d'insertion tout au long des parcours

- Devant la faiblesse du nombre de bénéficiaires déclarant avoir bénéficié d'une action d'insertion, un enjeu majeur : le travail autour de la prescription par les référents uniques

L'enquête a-t-il bénéficié d'action d'insertion au cours du semestre en moyenne



Naturellement, ce constat interroge fortement. En partie, ce résultat peut être analysé au regard de la difficulté du bénéficiaire à pouvoir bien identifier la notion de prescription vers une action d'insertion, voire le concept d'action d'insertion en tant que tel. Cette piste d'analyse renvoie à la façon dont est présenté et travaillé le parcours par les référents uniques.

Mais en partie, ce résultat interroge également la capacité réelle à pouvoir positionner les bénéficiaires du RSA sur des actions d'insertion. Plusieurs hypothèses sont en effet à émettre et apparaissent comme fondamentales dans le cadre de la réflexion sur le prochain PDI et la définition notamment du parcours des usagers et des pratiques des professionnels :

- Comprendre les freins à la prescription vers des actions d'insertion :
 - *La connaissance en soi des actions d'insertions, de leurs objectifs, de leur conditions d'entrées*
 - *Le taux d'occupation des actions d'insertion en flux, ou concrètement, le risque de ne pas positionner des bénéficiaires sur des actions qui se trouveraient vite saturées*
 - *Les freins qui affectent directement la personne, il convient en effet de rappeler ici l'importance des problématiques de transport et de garde d'enfants affectant directement la personne*
- Travailler aux modalités de présentation des actions afin de favoriser l'inscription des bénéficiaires:
 - *Les facteurs favorisant l'adhésion à une action d'insertion, notamment la façon dont celle-ci est présentée, explicitée et resituée dans une logique de parcours plus large*
 - *La présentation des retours, des témoignages, et des éléments d'évaluation des actions.*

III.B) L'apport des actions d'insertion tout au long des parcours

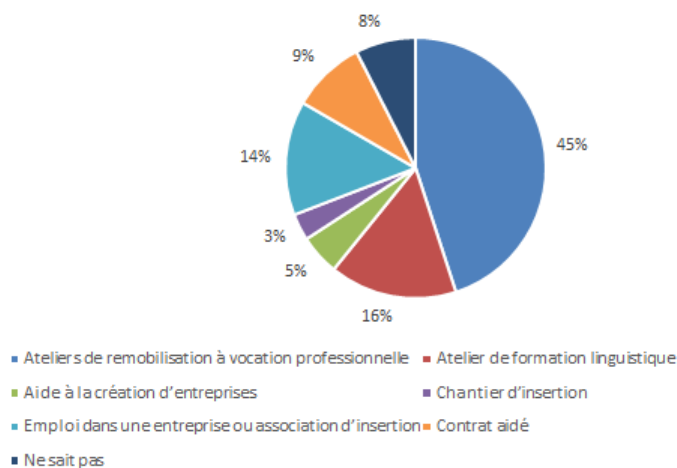
➤ En conséquence, une lecture trop limitée de l'impact des actions sur le parcours

Les données présentées ici concernent les individus interrogés ayant affirmé avoir suivi une action d'insertion, soit une moyenne de 6% des enquêtés sur la période. La lecture des statistiques impose donc une certaine prudence. Par ailleurs certaines questions ne concernaient que les individus ayant suivi une action spécifique soit une dizaine d'individu.

De la même façon, l'analyse des taux de sortie par action concerne des données statistiques trop faible pour s'avérer pertinente (on dénombre en moyenne mois de cinq bénéficiaires par type d'action par semestre).

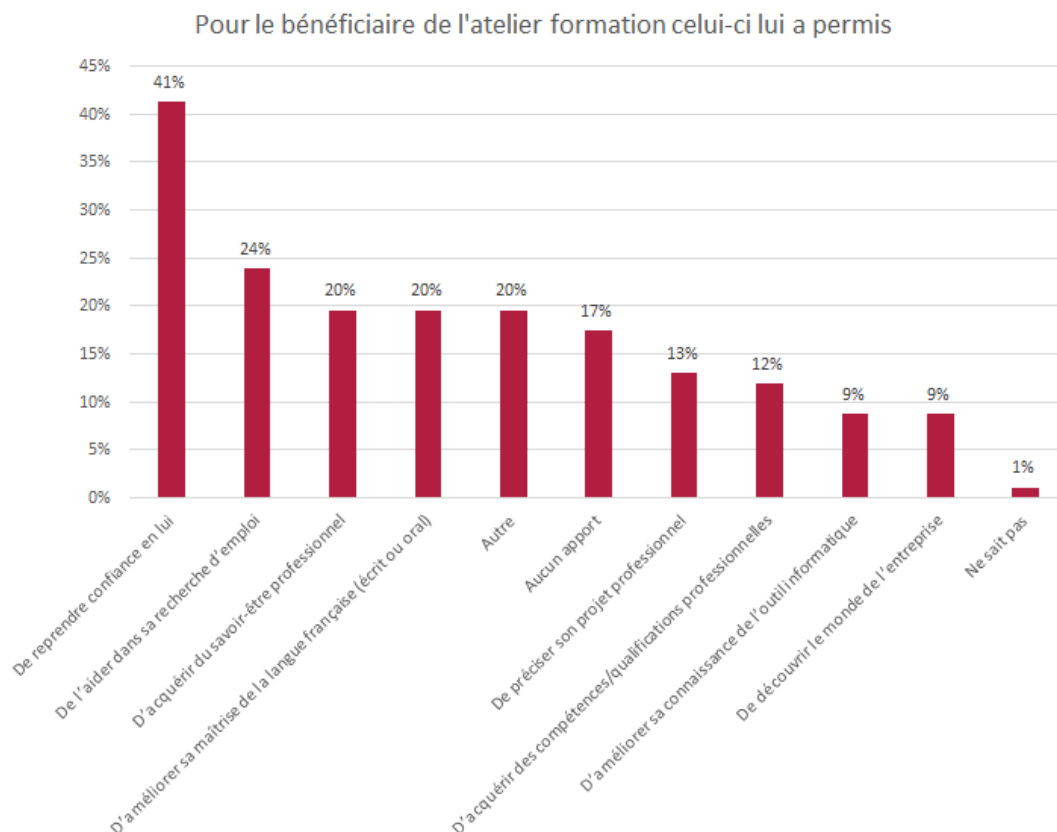
La majorité des actions effectuées par les bénéficiaires interrogés étaient des ateliers de remobilisation professionnelle (45%) suivis par des ateliers de formation linguistique (16%) des emplois dans une entreprise ou association (14%) et contrats aidés (9%) Seulement 5% des personnes interrogés ayant effectué une action d'insertion ont déclaré avoir suivi un atelier à la création d'entreprise.

Action d'insertion réalisée par le bénéficiaire



➤ En termes de satisfaction vis-à-vis des ateliers, des évaluations plutôt positives

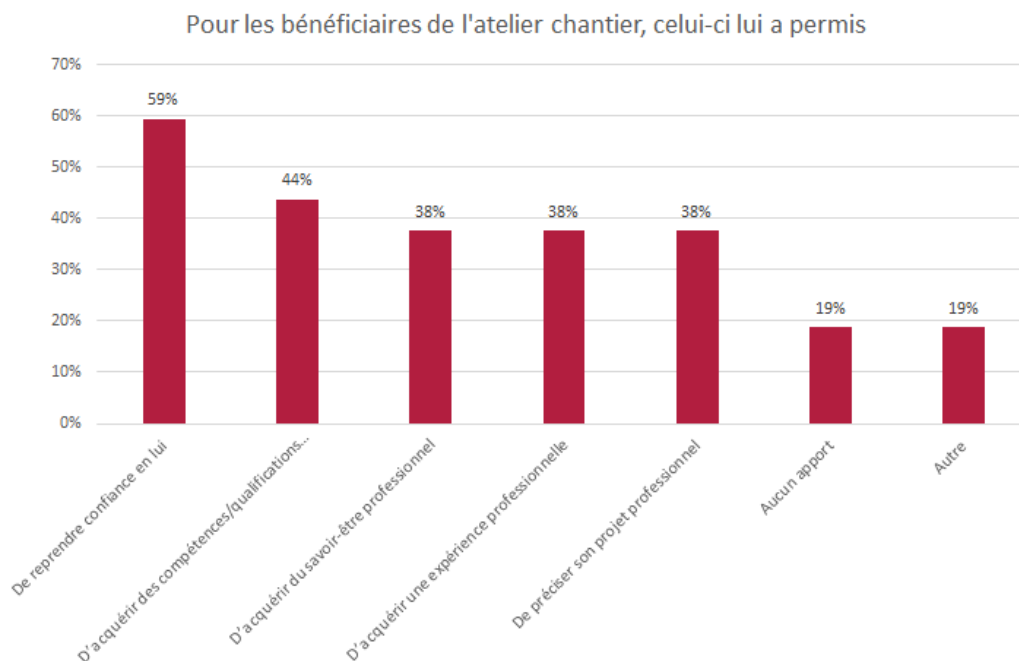
☐ Atelier formation



Une proportion importante des bénéficiaires de l'atelier formation ont déclaré que celui leur avait eu des apports positifs. Ils sont ainsi 41% à estimer qu'il leur a permis de reprendre confiance en eux, 24% qu'il les a aidés dans leur recherche d'emploi, 20% à acquérir du savoir-être professionnel et 20% à améliorer leur connaissance du français. En revanche 17% des bénéficiaires concernés ont déclaré que cet atelier n'avait eu aucun apport.

➤ En termes de satisfaction vis-à-vis des ateliers, des évaluations plutôt positives

☐ Atelier chantier d'insertion



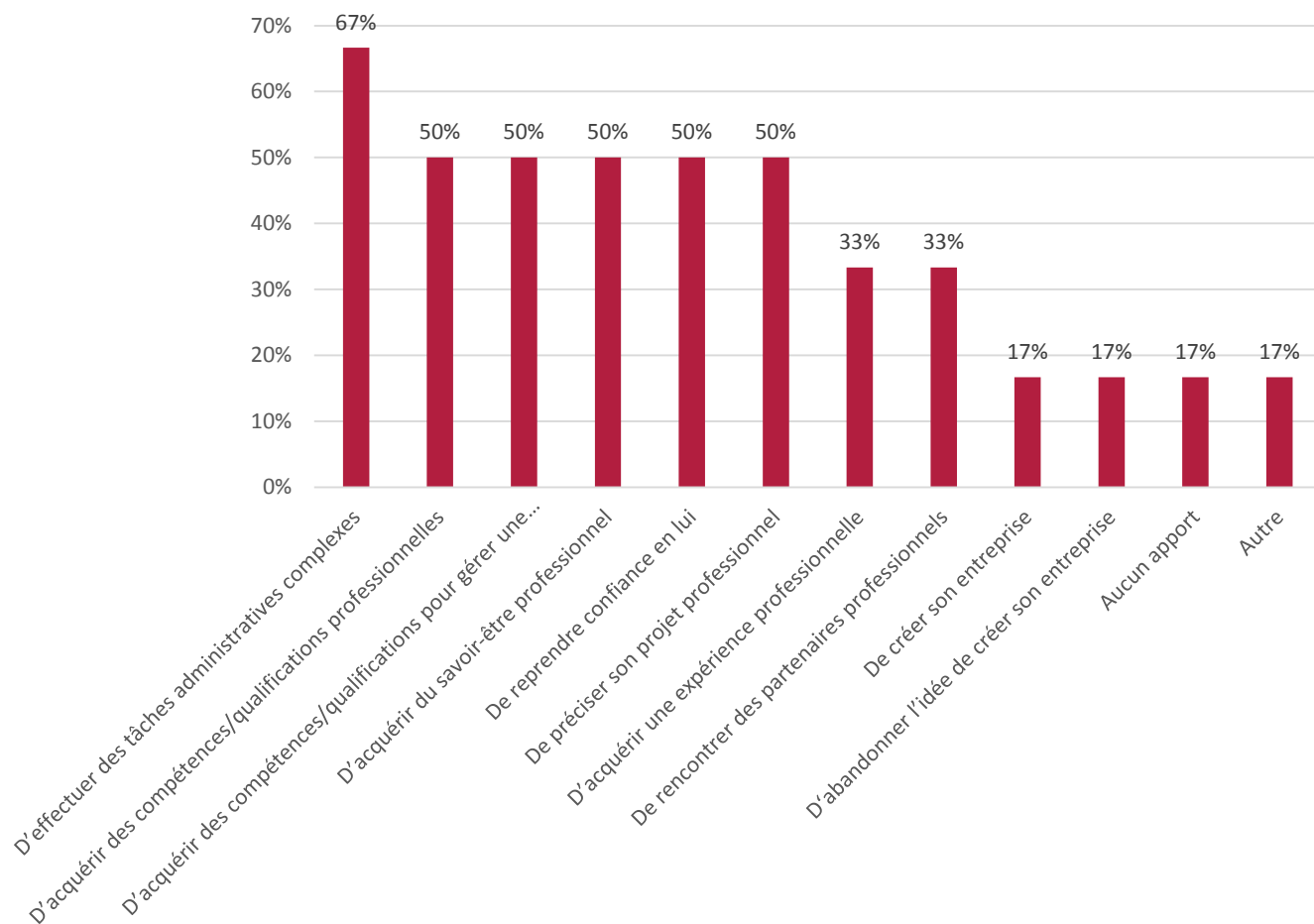
Si la majorité des bénéficiaires considèrent que l'atelier chantier a eu des apports positifs, en leur permettant de reprendre confiance en eux (59%), d'acquérir des compétences et qualification (44%), du savoir être professionnel (38%), une expérience professionnelle (38%) ou de préciser leur projet professionnel (38%) près d'un bénéficiaire de l'action sur cinq déclare qu'elle n'a eu aucun apport.

➤ En termes de satisfaction vis-à-vis des ateliers, des évaluations plutôt positives

❑ Atelier création d'entreprise

Si la majorité des bénéficiaires considèrent que l'atelier chantier a eu des apports positifs, en leur permettant de reprendre confiance en eux (59%), d'acquérir des compétences et qualification (44%), du savoir être professionnel (38%), une expérience professionnelle (38%) ou de préciser leur projet professionnel (38%) près d'un bénéficiaire de l'action sur cinq déclare qu'elle n'a eu aucun apport.

Pour le bénéficiaire de l'atelier création d'entreprise celui-ci lui a permis



III.C) Les représentations autour du RSA et les effets des accidents de vie

➤ Une appréciation positive du dispositif comme « filet de sécurité » qui ne parvient pas à effacer un phénomène de gêne pour certains bénéficiaires

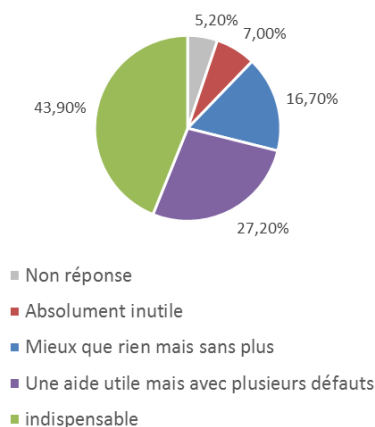
La vision la plus partagée du dispositif du RSA est celui du « filet de sécurité » comme bénéfice de la solidarité nationale sur lequel s'accordent 53% des sondés. 38% voit également dans le RSA un droit sous condition qui suppose des devoirs.

Un tiers des sondés voit également dans le dispositif un risque de s'exposer aux critiques de la société et pour 29% bénéficiaire du RSA conduit à être confronté au regard de ces voisins, son entourage.

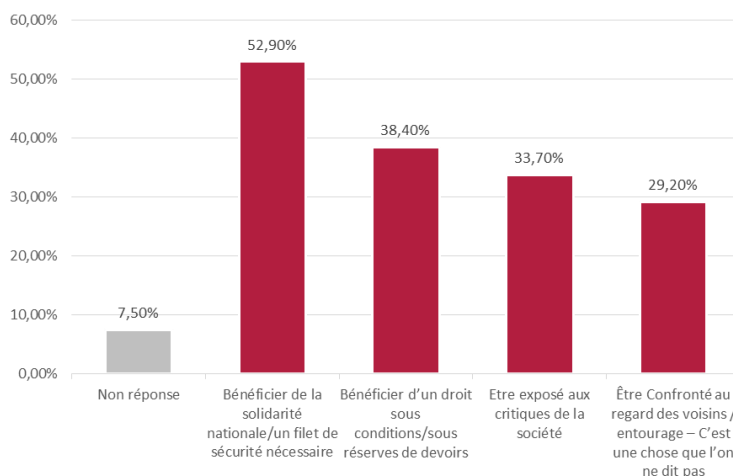
Le fait pour les bénéficiaires de se sentir confrontés aux regards de leur entourage les conduit pour 30% d'entre eux à avoir déjà caché leur statut.

70% des enquêtés estiment le dispositif du RSA proposé utile ou indispensable. 44% le juge indispensable et 27% utile avec plusieurs défauts. En revanche 17% le juge « mieux que rien mais sans plus » et 7% absolument inutile.

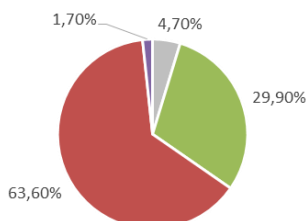
Pour le bénéficiaire l'organisation du dispositif RSA et ce qui lui est proposé apparaît comme



Pour l'enquêté, bénéficiaire du RSA dans la société c'est



Le bénéficiaire a-t-il déjà refusé d'évoquer son statut à ses proches, ses voisins ou son entourage



INTERPRETATION DES RESULTATS ET PISTES DE TRAVAIL

L'ensemble de cette dernière partie du rapport visait à exposer les effets des mesures d'accompagnement et des outils existants sur la dynamique du parcours et les probabilités de sortie du dispositif. L'impact direct des actions d'insertion est in fine difficilement mesurable au regard du faible taux de prescription. Mais il s'agit justement de pouvoir interroger en tout premier lieu ce faible taux de prescription vers les actions comme piste de travail majeur dans l'évolution des pratiques des référents uniques.

Par ailleurs, les éléments observés montrent un enjeu important de continuité des parcours d'insertion, en faisant en sorte que les bénéficiaires disposent d'éléments leur permettant de resituer leur parcours dans la durée, d'évaluer les marges de progression mais aussi pour les référents uniques, parfois multiples, puissent disposer d'une vision globale des actions et problématiques rencontrées par les bénéficiaires.

1. Développer des outils et des pratiques pour garantir la continuité de l'accompagnement tout au long du parcours

S'il était fait écho préalablement du besoin de renforcement du taux de contractualisation au début du parcours d'insertion, il faut rappeler par ailleurs, que la logique de contractualisation doit perler tout au long du parcours. Or, il a été observé que plus le bénéficiaire s'inscrit durablement dans le dispositif, moins l'outil du contrat semble utilisé, tant au niveau du taux de contractualisation que de référence faite au contrat d'insertion par l'accompagnateur tout au long du parcours. Plus généralement, l'usage du contrat d'insertion interroge, notamment dans la façon dont celui-ci sert de support au travail d'insertion. Il s'agit de savoir s'il ne vient sanctionner qu'une démarche administrative ou constitue le support d'une réflexion sur les objectifs du parcours. Le fait que les contrats soient potentiellement simplement « renouvelés » interroge en effet. Ce qui doit être travaillé est sans doute la façon dont les objectifs sont présentés et travaillés de façon progressive tout au long du parcours, en valorisant notamment la progression du bénéficiaire dans le parcours.

Par ailleurs, il est observé que des bénéficiaires connaissent une rupture de leur accompagnement, du fait de changement de référent unique ou de difficultés à pouvoir disposer d'un contact avec celui-ci. Ces phénomènes interrogent car ils posent un enjeu de continuité de l'accompagnement pour le bénéficiaire. Mais en outre cette question de la continuité de l'accompagnement est mise en question par l'absence d'outils permettant d'établir précisément le suivi du parcours du bénéficiaire. L'analyse fine des parcours et des regards croisés entre référents uniques et bénéficiaires montre en effet un risque de fort asymétrie d'information.

■ **Des pistes de travail spécifiques :**



Engager une analyse des pratiques de la contractualisation et notamment des démarches de renouvellement des contrats en étudiant la possibilité de marquer plus fortement une logique de progression



Renforcer l'usage et l'ergonomie des outils de suivi des parcours (ex. SOLIS) de façon à pouvoir favoriser le partage d'information entre référents uniques sur les parcours des bénéficiaires et limiter les effets de rupture

INTERPRETATION DES RESULTATS ET PISTES DE TRAVAIL

2. *Faire évoluer les pratiques et lever les freins à la prescription vers des actions d'insertion*

Ce deuxième axe de travail doit constituer encore une fois un axe de travail majeur du prochain PDI, et ce pour l'ensemble des référents uniques qui s'associent à l'action du Département. Le très faible taux de prescription que met en exergue les résultats de l'enquête constitue en effet de forts motifs d'interrogation sur les modalités de construction du parcours.

L'analyse des freins à la prescription renvoie notamment aux démarches de design de service portées par le Département, devant permettre d'apporter des axes d'évolutions important des pratiques et des outils mis à disposition des référents.

Parmi les leviers qui pourraient permettre d'améliorer la prescription vers les actions d'insertion, il est possible d'envisager les perspectives suivantes :

- Donner aux référents uniques de nouveaux outils permettant d'apprécier l'offre d'insertion et de comprendre la pertinence des actions dans le parcours des bénéficiaires. Il s'agit ainsi de pouvoir établir des outils (guide numérique, journées de sensibilisation) permettant d'accroître :

- La connaissance en soi des actions d'insertions, de leurs objectifs, de leur conditions d'entrées

- La connaissance du taux d'occupation des actions d'insertion en flux, ou concrètement, le risque de ne pas positionner des bénéficiaires sur des actions qui se trouveraient vite saturées

- La connaissance des solutions existantes permettant de favoriser la participation du bénéficiaire en levant certain nombre de freins périphériques. Il convient en effet de rappeler ici l'importance des problématiques de transport et de garde d'enfants affectant directement la personne

- Développer de nouvelles démarches et pratiques de présentation des actions afin de favoriser l'inscription des bénéficiaires:

- Les facteurs favorisant l'adhésion à une action d'insertion, notamment la façon dont celle-ci est présentée, explicitée et resituée dans une logique de parcours plus large

- La présentation des retours, des témoignages, et des éléments d'évaluation des actions.

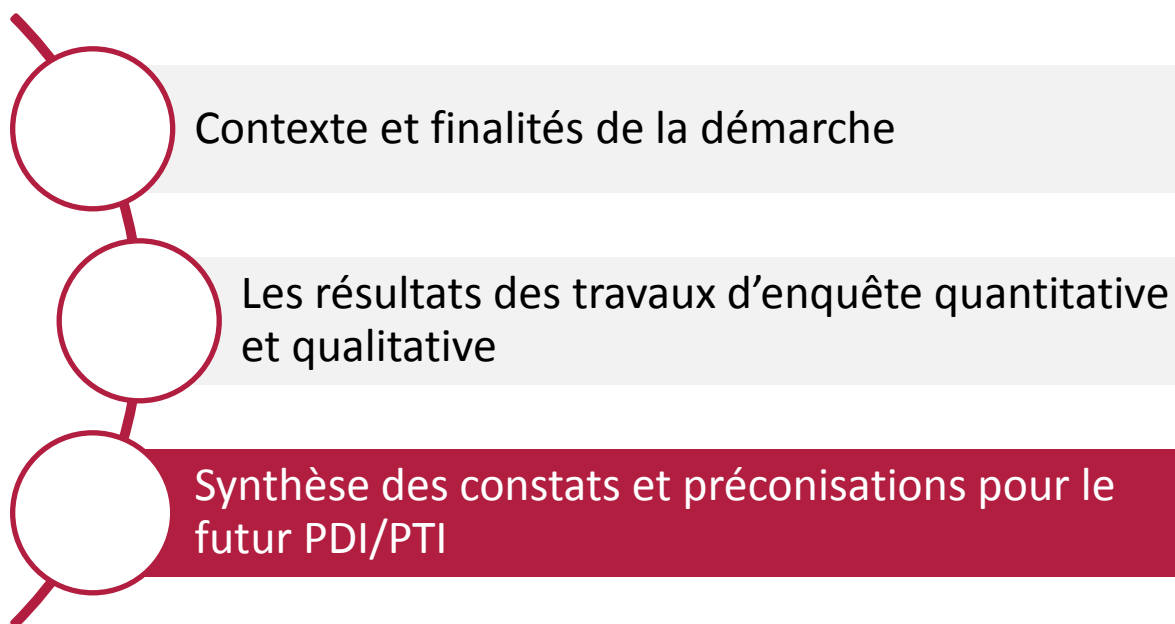
■ *Des pistes de travail spécifiques :*



Produire de nouveaux outils à destination des référents uniques pour connaître l'offre d'insertion et pouvoir juger de la pertinence des actions dans un parcours



Faire évoluer les démarches et pratiques de présentation des actions de façon à favoriser l'adhésion des bénéficiaires aux actions d'insertion (éléments de contextualisation, retours d'expérience, évaluation).



Synthèse des préconisations

A. Préconisations et pistes de travail relatives à la construction des parcours et les pratiques des référents uniques

1. *Garantir un parcours réactif pour le flux des bénéficiaires entrants afin de favoriser rapidement le positionnement vers un accompagnement vers l'emploi*



Garantir un positionnement rapide sur le premier rendez-vous de contractualisation.



La réalisation d'une orientation véritablement adaptée aux besoins des bénéficiaires ou le cas échéant, la possibilité d'opérer rapidement une réorientation



Intégrer dans les objectifs fixés aux référents uniques, des indicateurs de pilotage relatifs au délai observé entre l'orientation et la désignation du référent unique, l'orientation et la contractualisation



Renforcer le taux de prescription vers des actions d'insertion au cours des 6 premiers mois dans le RSA

2. *Remobiliser constamment les bénéficiaires du RSA pour prévenir l'ancrage de longue durée*



Un format spécifique des rendez-vous de contractualisation pour les bénéficiaires de longue durée



Le renforcement de la prescription vers des actions de remobilisation pour prévenir les « périodes blanches » chez les bénéficiaires du RSA de longue durée



La dynamisation des parcours d'insertion vers des actions de formation aux savoirs de base et de qualification professionnelle chez les bénéficiaires de longue durée

3. *Mieux appréhender les dynamiques « d'entrées/sorties » dans le dispositif et la programmation d'offre d'insertion*



L'identification des publics entrant à nouveau dans le dispositif et la réflexion sur un parcours adapté



La continuité des actions permettant la levée des freins (notamment en matière d'aide à la mobilité ou l'accès à des modes de garde) durant les périodes d'emploi

Synthèse des préconisations

A. Préconisations et pistes de travail relatives à la construction des parcours et les pratiques des référents uniques

4. Développer des outils et des pratiques pour garantir la continuité de l'accompagnement tout au long du parcours



Engager une analyse des pratiques de la contractualisation et notamment des démarches de renouvellement des contrats en étudiant la possibilité de marquer plus fortement une logique de progression



Renforcer l'usage et l'ergonomie des outils de suivi des parcours (ex. SOLIS) de façon à pouvoir favoriser le partage d'information entre référents uniques sur les parcours des bénéficiaires et limiter les effets de rupture

5. Faire évoluer les pratiques et lever les freins à la prescription vers des actions d'insertion



Produire de nouveaux outils à destination des référents uniques pour connaître l'offre d'insertion et pouvoir juger de la pertinence des actions dans un parcours



Faire évoluer les démarches et pratiques de présentation des actions de façon à favoriser l'adhésion des bénéficiaires aux actions d'insertion (éléments de contextualisation, retours d'expérience, évaluation).

Synthèse des préconisations

B. Préconisations et pistes de travail relatives à la programmation de l'offre d'accompagnement et d'actions d'insertion

1. *Développer un accompagnement particulier des bénéficiaires de plus de 45 ans de façon à prévenir l'ancrage dans le RSA*



La mise en place à titre expérimental de mesure d'accompagnement en référence unique pour les bénéficiaires du RSA âgés de plus de 45 ans

2. *Mieux intégrer les problématiques de formation initiale dans la conception des parcours d'accompagnement sociaux et professionnels*



Garantir dans le cadre du PTI, le développement des parcours d'accès aux formations aux savoirs de base et formation qualifiante en renforçant les temps d'information aux référents uniques



Permettre une anticipation suffisante sur les dates d'entrées en atelier de formation de façon à pouvoir permettre au préalable l'entrée sur des actions de levée des freins périphérique (modes de garde et mobilité notamment)



Etudier à titre expérimental, la mise en place d'un accompagnement en référence unique de façon spécifique sur les jeunes diplômés (bac +2)

3. *Renforcer les modalités d'accompagnement des familles monoparentales*



Engager une analyse des pratiques des référents uniques accompagnant les familles monoparentales (CAF) en visant une intensification de l'accompagnement (nombre de rendez-vous, prescription d'actions)



Envisager l'expérimentation d'un mode d'accompagnement spécifique des familles monoparentales et nombreuses, en référence unique



Poursuivre le développement de solutions de gardes adaptées aux enjeux des bénéficiaires du RSA (coût, horaires, pérennité de l'offre pendant l'emploi)

Synthèse des préconisations

B. Préconisations et pistes de travail relatives à la programmation de l'offre d'accompagnement et d'actions d'insertion

1. *Poursuivre et développer de façon toujours plus croissante les aides à la mobilité*



Renforcer les sessions d'aide et de formation au permis de conduire en direction des bénéficiaires du RSA, notamment les plus âgés, en travaillant au préalable à la « motivation » à la mobilité



Renforcer, étayer et simplifier les mesures de mise à disposition de véhicule dans le cadre de démarches d'insertion sociale et professionnelles

2. *Approfondir les modalités de prise en compte des problématiques de santé dans les parcours d'insertion*



Favoriser le plus en amont possible la reconnaissance de l'incapacité de travail à travers la mise en place de procédures de coopération renforcée avec la MDPH



Renforcer les mesures d'accompagnement psychologique et de remobilisation de la personne

3. *Poursuivre les initiatives existantes en matière de remobilisation et socialisation des bénéficiaires*



Etayer et renforcer les actions collectives et ateliers de socialisation dans le cadre des parcours, notamment pour les bénéficiaires du RSA de longue durée



**Etude de parcours des allocataires du RSA et
élaboration des PDI et PTI**

***LOT 1 : SUIVI DE COHORTES D'ALLOCATAIRES DU
REVENU DE SOLIDARITE***

Rapport d'analyses et propositions en vue de
l'élaboration du prochain PDI
13/06/2016

DESIGN DE SERVICE PUBLIC

20 janvier 2016

**Design de service
pour l'élaboration du Programme
Départemental d'Insertion et du
Pacte Territorial d'Insertion**

Construire une vision partagée d'un parcours socio-professionnel ambitieux

- Construire une vision partagée d'un parcours socio-professionnel ambitieux
- Les partenaires du Département se répartissent les bénéficiaires du RSA en fonction de leur situation sociale et professionnelle. On observe ainsi **deux grands types d'accompagnement : social ou professionnel.**
- Entre ces deux typologies principales, l'accompagnement socio-professionnel tient une place intermédiaire. Il constitue un levier socio-économique précieux répondant à une réelle demande de la part des usagers pour lesquels l'accompagnement exclusivement professionnel n'est pas toujours adéquat.
- Mobilisant une offre hybride alliant emploi et levée des freins à l'emploi, l'accompagnement socioprofessionnel s'appuie sur un important réseau d'acteurs de l'insertion (insertion par l'activité économique, mobilité, formation linguistique à visée professionnelle et la remobilisation à vocation professionnelle) qui permet de remettre progressivement un pied dans l'emploi et de construire des parcours d'insertion personnalisés et adaptés aux situations de vie et degré d'éloignement de l'emploi des bénéficiaires.
- Au travers du réseau d'acteur de, **le Département pilote donc un dispositif à fort enjeux** dont la portée de l'action est d'être une marche solide pour l'activation des personnes et l'accélération de leur retour à l'emploi durable.

Rappel des principales hypothèses d'amélioration du parcours d'accompagnement socio-professionnel formulées par la DILEE

- Cependant, les actions d'insertion, pourtant si stratégiques, souffrent aujourd'hui d'un trop faible degré de mobilisation par les TS et les AS, attribué à: des problématiques de lisibilité des offres (les actions sont méconnues, mal racontées, mal comprises et jugées incompatibles avec les profils d'allocataires pris en charge), **de coordination entre les différents intervenants** (délégation d'accompagnement, absence de coordination d'ensemble, rupture entre les différents accompagnements), ainsi que d'un **manque de partage** d'outils de travail en commun et de référentiel de pratiques professionnelles,
- Aussi, **comment penser cet accompagnement de manière cohérente** pour en maximiser son efficacité au service des bénéficiaires, c'est-à-dire pour accélérer leur retour à l'emploi durable ?

Pour cela , il est attendu du prestataire qu'il accompagne le Conseil Général de l'Essonne dans la conception et la mise en œuvre d'une démarche immersive et participative visant, grâce au design de service, à co-construire des solutions innovantes pour un accompagnement socio-professionnel ambitieux et partagé entre les acteurs.

S'appuyer sur le design de service public

pour construire une vision ambitieuse du parcours socio-professionnel

.....

La démarche de design de service public consiste à comprendre le parcours des usagers et à convoquer leur expertise dans la conception des politiques publiques : l'expertise des « usagers-bénéficiaires » et l'expertise des « usagers-professionnels ». Cette démarche part du postulat que **les usagers ont une place privilégiée pour identifier les améliorations potentielles qui pourraient être mises en œuvre sur le terrain.**

Cette démarche s'appuie sur différentes étapes de travail :

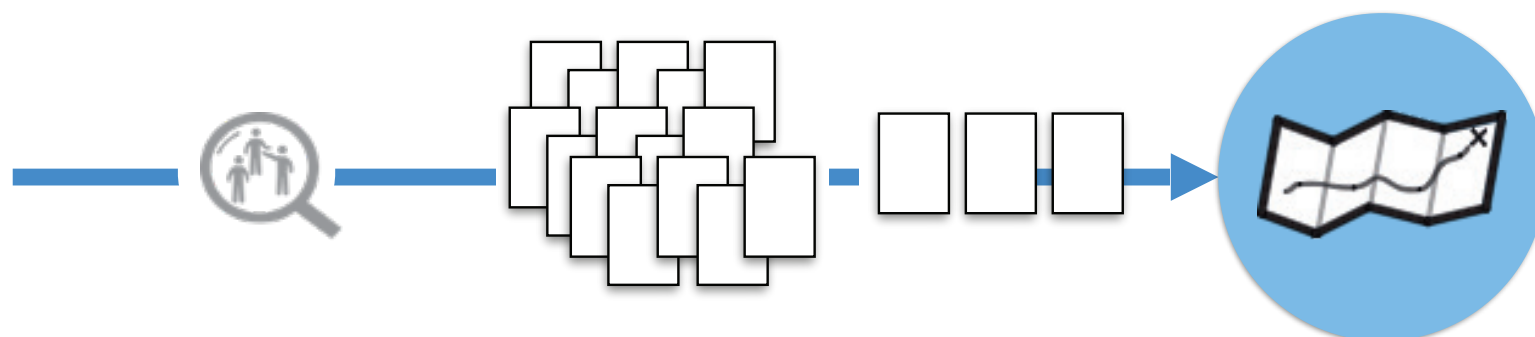
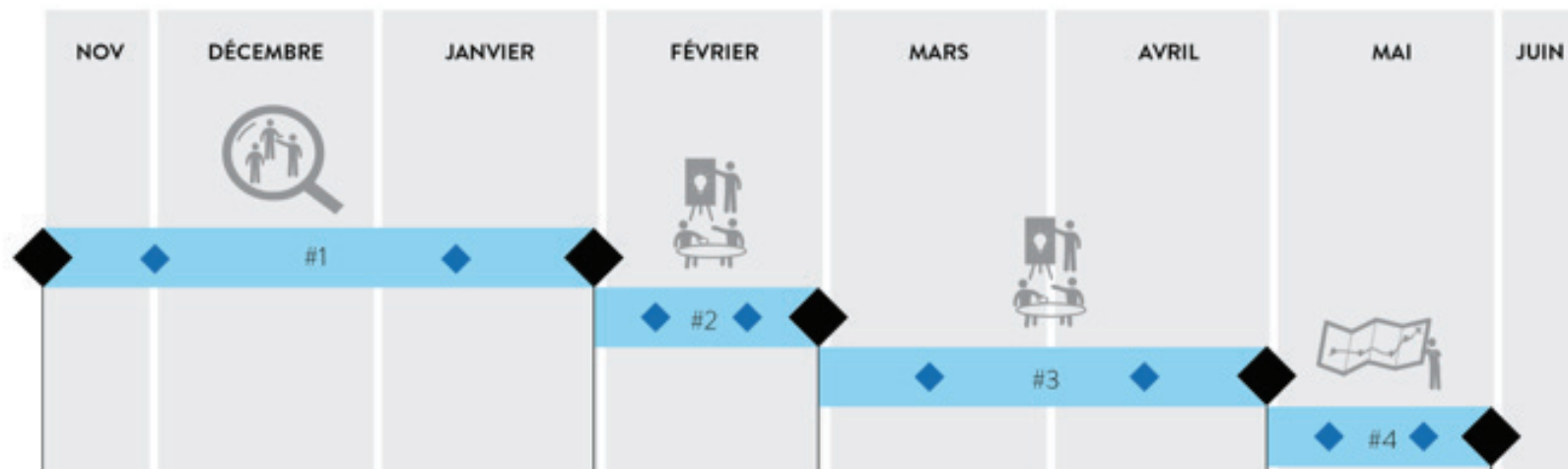
- **une étape de « compréhension des besoins »** : des entretiens individuels et collectifs avec les différentes parties prenantes du dispositif
- **une étape de « co-conception de solutions »** : travail d'intelligence collective autour des pistes d'amélioration possible
- **une étape de « prototypage des solutions »** : il s'agit de tester les améliorations avec les professionnels et les usagers. Cette phase de prototype permet d'identifier avant l'heure les points de résistances et les ajustements à faire avant le déploiement et la généralisation.







Rappel de la démarche proposée pour co-construire une feuille de route stratégique d'actions innovantes



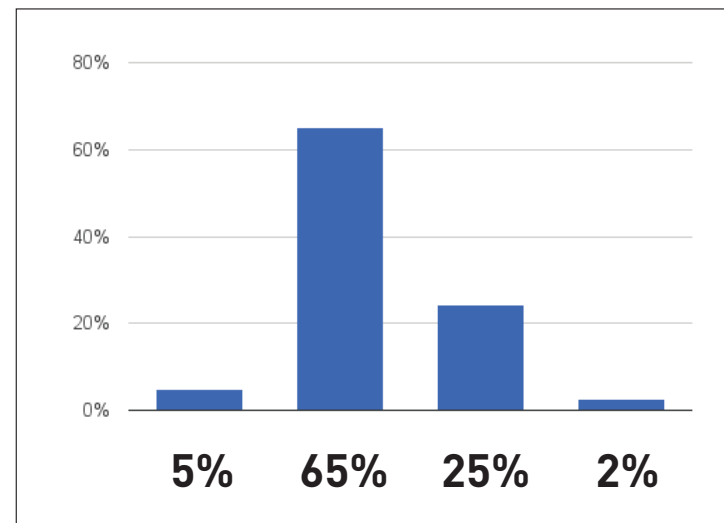
Comprendre
des besoins

Co-concevoir
des pistes
d'amélioration

10 pistes testées,
enrichies et transformées
en stratégie cohérente

Une stratégie globale
avec la feuille de route
des actions opérantes

Méthodologie



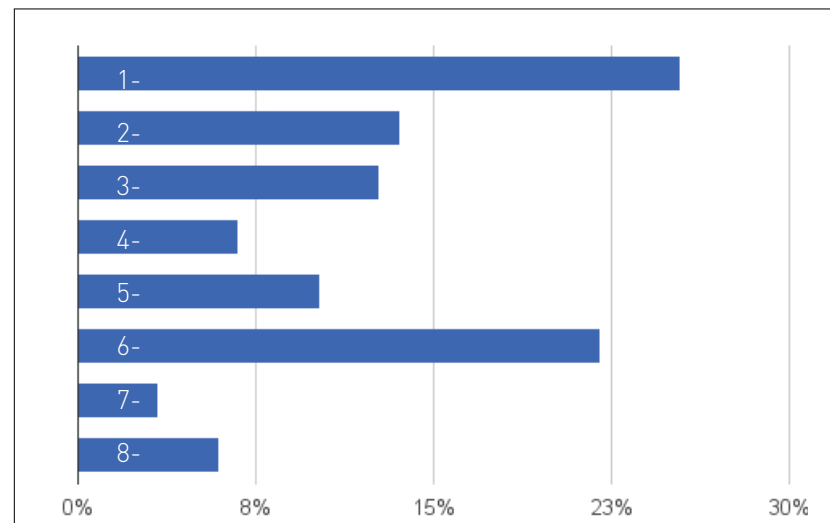
Observer le parcours d'accompagnement dans ses 4 grandes étapes

→ Des difficultés qui, pour les professionnels, se concentrent à près de **65%**, à l'entrée dans le dispositif d'accompagnement socio-professionnel.

→ L'entrée dans le dispositif d'accompagnement constitue donc un temps déterminant pour la mobilisation d'un parcours socio-professionnel d'une part, sa qualité et son adéquation avec le profil et le projet de vie de l'allocataire d'autre part.

Des difficultés significatives, mais dans une moindre mesure, apparaissent en cours d'accompagnement socio-professionnel, avec **25%** des diffic

Méthodologie



Des difficultés réparties en 8 grandes catégories

- 1-**Connaissance et compréhension** des offres et dispositifs mobilisables
- 2- Appréciation de la **qualité des offres** des OPS et des dispositif d'IAE,
- 3- **Pilotage** de l'action sociale/insertion de proximité
- 4-**Organisation** sous tendant la mise en œuvre de l'action sociale/insertion de proximité
- 5-**Processus** métier conduisant à la mise en œuvre de l'action sociale
- 6-**Coordination** entre acteurs du champs social/insertion
- 7-**Métier/Compétences** des professionnels (TS/AS)
- 8-**Moyens-Temps** mis à disposition des TS/AS

Des difficultés qui s'exercent dans de nombreux domaines avec 4 majeurs:

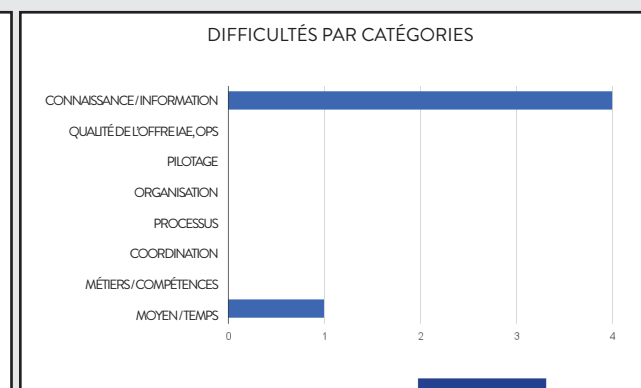
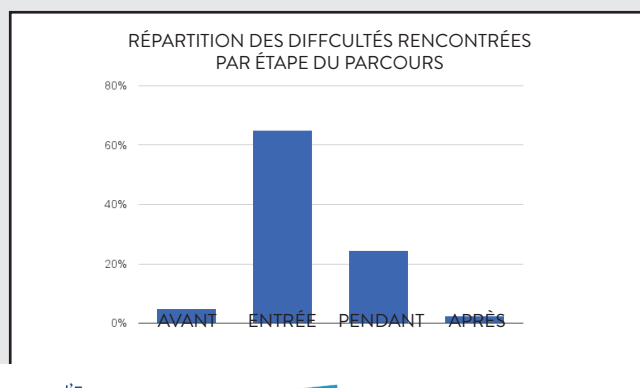
- **Le manque d'information et de compréhension de l'offre,**
- **Le manque de coordination,** essentiellement pendant le parcours d'accompagnement,
- **L'inadéquation et la moindre qualité de l'offre** d'accompagnement socio-professionnel,
- **Le pilotage**
- Des difficultés qui s'expriment dans d'autres domaines (pilotage, métier/compétences notamment), ces derniers pouvant être à l'amorcent des 4 majeurs.

AVANT



En synthèse...

- Une étape relativement peu critique au vu du faible volume de difficultés rapportées
- Des difficultés qui tiennent essentiellement au **manque d'information et de connaissances dont disposent les usagers sur le RSA** dans ses différentes composantes
- Un état de fait qui suscite toutefois **une entrée dans l'accompagnement plus subie que choisie et motivée,**
- **Une méconnaissance des opportunités d'accompagnement** qui positionne l'allocataire dans une posture de passivité dans les phases d'orientation ultérieures
- Bonne pratique : La CAF met en œuvre des dispositifs d'information préalable, un outil de simulation permettant d'informer les allocataires sur le RSA dans ses composantes droits et devoirs.





CONNAISSANCE - INFORMATION



USAGER

- La confirmation de difficultés liées exclusivement à **un manque d'information et de compréhension du dispositif RSA**, côté usagers d'une part, mais également côté professionnels du fait de la complexité du droit
- Une étape à laquelle les allocataires se résolvent après **une période d'évitement**
- Des problèmes d'appréciation peuvent intervenir et ralentir l'entrée
- **Une méconnaissance des opportunités d'accompagnement** qui positionne l'allocataire dans une posture de passivité dans les phases d'orientation ultérieures

→ Compte tenu de l'image stigmatisante du RSA, et d'un sentiment d'inéligibilité, certains allocataires n'y recourt qu'une fois tombé dans une extrême précarité. "J'ai attendu 2 ans, 6 ans, 10 ans avant d'y avoir recour". "On y va quand on atteint le bout, quand on n'a plus le choix".

→ Des situations extrêmes liées à un manque de compétences : "je n'ai pas eu l'allocation pendant 5 ans. Ensuite je suis allé à la CAF, et j'ai pu obtenir l'allocation à laquelle j'avais droit."

→ Les TS/AS ne sont par ailleurs pas toujours identifiés comme des interlocuteurs vers lesquels se tourner pour demander de l'aide. L'image de « assistante sociale » peut dans certains cas

être repoussoir.

→ Les usagers font état de parcours complexes, multi-acteurs, pour se faire expliquer le RSA; parcours aux rebonds multiples au cours desquels il y a souvent des contradictions et un sentiment d'abandon pour avoir accès à la connaissance de ses droits.

→ La démarche est donc bien proactive afin de mobiliser le minima social mais totalement passive sur le volet « accompagnement » qu'ils méconnaissent et découvrent

Instruction > Orientation > Contractualisation

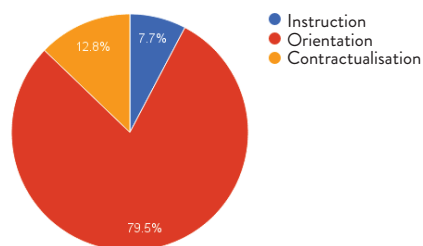
ENTRÉE



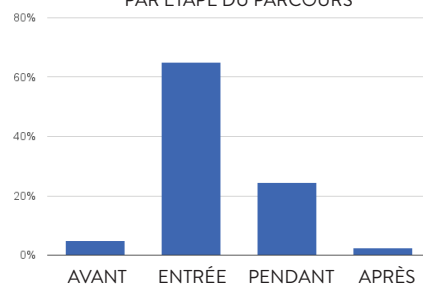
En synthèse...

- **Une étape déterminante** pour l'orientation vers un parcours socio-professionnel et la construction d'un parcours adapté et coordonné.
- Pourtant **une étape qui concentre 65%** des difficultés vu des professionnels de l'accompagnement
- **La connaissance et la compréhension** des offres socio-professionnelles et l'appréciation de leur **qualité** constituent les **deux raisons majeures à la sous mobilisation** de ce type d'accompagnement.

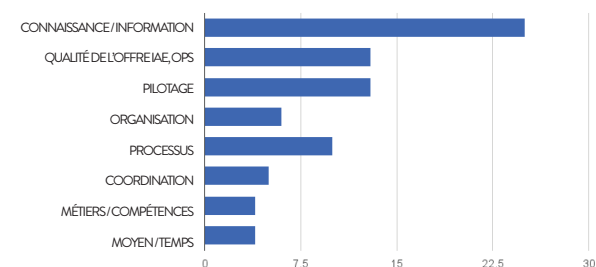
LA RÉPARTITION DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES À L'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF, PAR SOUS ÉTAPE



RÉPARTITION DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR ÉTAPE DU PARCOURS



ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF - DIFFICULTÉS PAR CATÉGORIES





PILOTAGE



PRO

- **Les parcours d'accompagnement socio-professionnels sont sous prescrits** et lorsqu'ils le sont c'est le plus souvent après un premier temps d'accompagnement purement social car les publics sont jugés inadaptés.
- **Des prescriptions** d'un parcours socio-professionnel qui s'exercent **le plus souvent dans le cadre d'une délégation vis-à-vis d'un tiers**, ceci ayant pour conséquence que la mobilisation des TS/AS auprès des allocataires soit beaucoup plus distante.

Globalement, l'accompagnement socio-professionnel, dans ses intentions et ses potentialités semble mal compris des TS et des AS:

- Beaucoup font état d'une absence de définition partagée sur ce que sont l'accompagnement socio-professionnel et l'insertion, ce que l'on veut en faire, ce que l'on veut en obtenir, à qui cela s'adresse, quelles sont les règles?

Aussi, même si l'injonction à orienter vers du socio-professionnel est globalement entendue, elle demeure non suivie. Différents motifs (urgence sociale, nécessité de créer les conditions préalables à l'emploi) sont alors invoqués :

- Les publics sont jugés totalement incompatibles (le logement

est par exemple perçu comme constituant un frein à l'entrée dans un accompagnement socio-professionnel)

- Il est jugé nécessaire d'aborder l'accompagnement en deux temps séquencés : les freins sociaux d'abord: « nous créons les conditions préalables pour que le parcours professionnel puisse avoir lieu »



INFORMATION /COMPRÉHENSION



PRO

- **L'information et la connaissance** préalable des prescripteurs est jugée, par tous, comme **déterminante à la prescription. Or, elle est insuffisamment diffusée** (peu de lieu de partage, absence de temps des TS/AS, absentéisme aux réunions d'information)
- **Des offres OPS et dispositifs d'IAE qui ne sont appréciés dans leur capacité à aborder les problématiques sociales,**
- **Des usagers orientés vers des dispositifs sans information préalable** permettant de motiver la mise en œuvre de l'action.

→ En sus des difficultés liées au pilotage et aux métier/compétences, les TS et les AS reconnaissent avoir une connaissance des ressources très limitée, voir faible.

Selon eux il y a trop d'éléments à connaître, maîtriser, mettre à jour et trop peu de lieu et de temps de partage. Cette distance, confirmée par l'ensemble des protagonistes, est encore plus importante avec les CAF et les CCAS.

Cette méconnaissance des dispositifs semblent par conséquent exercer un frein tout aussi majeur à l'orientation vers des accompagnements socio-professionnels, l'information préalable des prescripteurs étant jugée comme déterminante.



QUALITÉ DE L'OFFRE OPS/IAE



PRO

- **Une accessibilité insuffisante des offres** de recrutement en IAE
- **Une qualité inégale des offres OPS**
- **Des orientations essentiellement réalisées par des tiers** (PLIE en premier lieu) venant alourdir le parcours de l'allocataire et le nombre de référents.

→ Accessibilité liée aux conditions d'accès

1. Des offres des IAE/OPS qui ne correspondent pas à certains publics – par exemple les mères seules (pour des questions de sexe ou de conditions d'entrée)
2. Des conditions d'admission en IAE qui sont très différentes selon les structures et difficiles à maîtriser
3. Des dispositifs d'IAE ayant des critères à l'entrée plus exigeants afin de satisfaire leurs indicateurs de résultats,
4. Des IAE/OPS ne proposant pas de lieu pour accueillir les publics

→ Accessibilité liée à la disponibilité de l'offre

1. Des offres d'IAE mal diffusées et portées à la connaissance des

TS/AS trop tardivement (offres déjà pourvues).

2. L'existence de 4 voies d'entrée en IAE (PE, PLIE, Missions Locales, Référents RSA), en réduisant l'accessibilité pour les allocataires RSA. Par exemple : pour son recrutement une structure d'IAE passe par le chargé relation entreprise de la mission locale qui travaille avec le PLIE et organise une information collective et un recrutement collectif.
3. Le sud du territoire apparaît comme très démunie en IAE ce qui expliquerait la moindre mobilisation de ce type de parcours
4. La faible qualité de certaines offre d'OPS (Free notamment), et la nouvelle sectorisation, sont invoquées comme concourant au non recours du socio-professionnel



En synthèse...

- Une étape déterminante d'entrée en relation avec le TS et de découverte du dispositif RSA
- Une phase d'instruction au cours de laquelle la complexité administrative et l'illisibilité du droit suscitent l'essentiel des difficultés rencontrées
- Une phase de contractualisation appréciée en ce qu'elle permet de projeter un projet et des actions pour y parvenir
- Une phase d'orientation qui concentre l'essentiel des difficultés avec en point d'orgue un sentiment de classification (urgence ou pas) et de mise à distance.
- Les allocataires découvrent le référent et la relation d'accompagnement : cette relation ne va pas de soit, elle peut être vécu au début comme intrusive. Une fois la relation de confiance installée, l'accompagnement est vite compris et apprécié.

→ En matière d'instruction, contrairement au diagnostic posé par les professionnels, ce n'est pas la complétude du dossier administratif qui semble concentrer les difficultés mais plutôt la compréhension des règles de calcul du droit RSA et son imprévisibilité

→ De même, en matière de contractualisation, contrairement au point de vue des professionnels, la complétude du CAP est jugée relativement simple. Le CAP est même particulièrement apprécié en ce qu'il permet de formaliser des objectifs et des actions pour y concourir.



CONNAISSANCE INFORMATION



USAGER

- **Le manque de connaissance et de compréhension** des offres et des dispositifs par les TS/AS conduit, vu des usagers, à deux conséquences majeures:
- **La découverte des possibilités d'accompagnement par l'intermédiaire d'autres acteurs** (les PLIE notamment) vers lesquels les usagers s'orientent grâce à leur propre entourage (bouche à oreille). Ces situations conduisent les allocataires à se retourner vers leur référent RSA afin d'obtenir la fiche d'orientation (fiche IAE).
- **Des orientations à l'aveugle** où les TS/AS ne savent pas expliquer la formation vers laquelle elles orientent. Vu des usagers c'est donc difficile de juger de l'adéquation de l'offre par rapport aux besoins: « Du coup je ne savais pas à quoi m'en tenir. J'y suis allé à reculons, pas très motivée. »

→ L'orientation vers les structures d'insertion est à l'image de la connaissance des travailleurs sociaux : certains connaissant bien les structures savent orienter, d'autres ne sachant pas ce qui y est fait, ne savent pas motiver les allocataires... Comme vu dans le diagnostic des professionnels, cette motivation étant précieuse, quand elle vient à manquer, le parcours

des allocataires dans les structures est fragilisé. Certains allocataires voient même le passage dans les structures d'insertion comme une contrainte : « le TS ayant une casquette d'autorité, je suis contraint de venir sinon on va toucher à mon RSA... ».

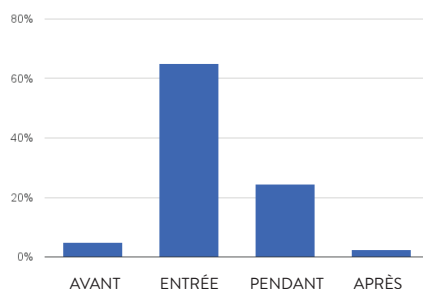
PENDANT



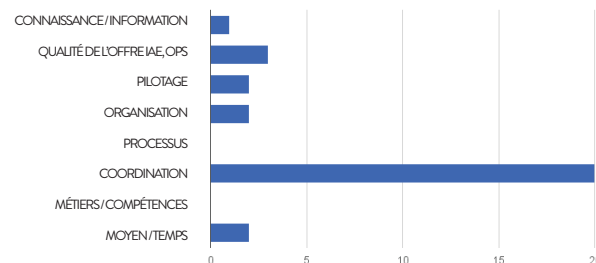
En synthèse...

- Compte tenu des processus d'orientation, très hétérogènes, un même allocataire a le plus souvent de multiples référents (PLIE ainsi que des référents MDS, IAE, etc.).
- En conséquence, l'ensemble des différentes parties-prenantes rencontrées pointent l'importance d'obtenir **une vision globale de la réalité de la personne**. Pourtant, **la coordination est insuffisante, voire faible** (notamment entre les PLIE et les TS), et les sollicitations restent souvent sans retour.
- En conséquence, **les formateurs/coordonateurs se substituent aux TS/AS** et agissent dans le champ social.
- **Un partenariat décrété mais encore pas effectif sur le terrain...**

RÉPARTITION DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
PAR ÉTAPE DU PARCOURS



ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF - DIFFICULTÉS PAR CATÉGORIES





DIFFICULTÉS COORDINATION



PRO

- L'allocataire ne donnant pas toujours toutes les informations à ses référents, cela fabrique de la complexité, ceci d'autant plus que l'accès aux uns et aux autres reste opaque, et que l'action est peu coordonnée,
- **Des comités de suivi espacés, trop longs, avec de forts taux d'absentéisme**, et des temps d'échange par dossier trop bref
- **Une orientation qui produit un éloignement entre l'allocataire et son TS/AS** et à l'inverse une forte proximité avec son formateur/coordonateur
- En conséquence, **des OPS et dispositifs d'IAE qui se substituent aux TS/AS** sur le champs social – et mobilisent des actions de formations (RVP, linguistique) en méconnaissant les possibilités offertes par le CD91 – et perçoivent les TS/AS comme des intervenants en charge de publics problématiques, et des figures d'autorité pour débloquer/faciliter des demandes.



En synthèse...

- Vu des usagers, l'accompagnement concentre la partie la plus importante des difficultés rencontrées
- Tout comme les professionnels des OPS et des dispositifs d'IAE ils soulignent **le manque de coordination entre les acteurs** et le rôle de chainage qui par conséquent leur incombe.
- **Une phase où la relation au TS/AS devient distante** et où l'action sociale s'exerce majoritairement au sein des structures (OPS/IAE) qui sont extrêmement appréciées pour cela.
- **Les TS/AS vus comme des acteurs en charge de publics problématiques**, et des figures d'autorité
- D'après les propos recueillis elles sont liées à la coordination, aux métiers/compétences et à la qualité des offres des OPS et structures d'IAE
- Les allocataires du RSA confirment au travers de leurs mots et du partage de leurs expériences les propos des professionnels formateurs et coordinateurs.



ORGANISATION



USAGER

- **Un lien social et une action sociale qui s'exercent**, selon les allocataires, de façon très forte plutôt **auprès des OPS ou de IAE** que des TS/AS,
- **Des TS/AS dont le rôle est perçu comme très administratif** et qui sont mobilisées en tant que figures d'autorité pouvant faciliter l'accès à des dispositifs publics,
- **Une relation au TS/AS plus distante** perçue donnant le sentiment aux allocataires d'avoir été éconduit
- **Une coordination insuffisante entre les TS/AS et les OPS/IAE** mettant l'allocataire dans une position de facilitateur.

- L'entrée dans l'accompagnement vécue comme une rupture de la relation avec le TS/AS, le rapport s'établissant directement avec les formateurs/coordonateurs. « En fait depuis la signature du contrat je n'ai plus de nouvelles de mon TS et je n'arrive pas à la joindre ». Cela donne un sentiment d'abandon, on navigue entre deux eaux »
- L'absence de transmission d'information globale au moment de la prescription et le manque de coordination entre acteurs mettent l'allocataires en situation de répétitions douloureuses:

« Dès que vous avez un nouvel interlocuteur vous devez constituer un nouveau dossier, vous lancer dans un nouveau récit de vie. C'est très dur, nous voulons arrêter de penser au passé et on ne cesse de nous y replonger »

- Les changements fréquents de TS/AS et les parcours d'accompagnement multi-acteurs viennent alourdir cette difficulté.



COMPÉTENCES



USAGER

- **Une relation vécue comme purement administrative, avec des TS/AS** qui sont perçus comme des agents publics remplissant des papiers, des dossiers. Du coup une distance sociale s'installe et se maintient entre les allocataires et les TS/AS : « La distance sociale ils la maintiennent : par exemple ils viennent à concert en poche mais sont les seuls à ne pas nous tutoyer »
- **Paradoxalement ce sont les OPS/IAE qui sont vécus comme de véritables acteurs du social.** Ils sont décrits comme « à l'écoute, ce qui n'est pas le cas des TS/AS ».
- Les usagers expriment une réelle proximité, de la réactivité et **de l'empathie avec leur formateur/coordonateur.** Tous reconnaissent que cela devrait être le contraire: « Ici c'est le professionnel et là-bas le social pourtant la fonction sociale est très forte ici. »



QUALITÉ DE L'OFFRE



USAGER

- De manière générale l'offre (notamment la formation) est très appréciée : elles sont vécues comme des expériences humaines très riches et très motivantes

→ **BONNE PRATIQUE** : A l'unanimité, des dispositifs qui instaurent un lien social très fort et permettent d'aller de l'avant.

→ « Une offre très qualitative d'un point de vue social et activation de la personne ». L'offre de formation est inégale, mais pour les personnes ayant traversé les formations en RVP, l'offre semblait très appréciée : « La formation ne m'a rien apporté d'un point de vue professionnelle : j'avais mon BAFA et j'avais travaillé pendant 10 en tant qu'animatrice, je n'avais donc pas grand chose à apprendre de nouveau. Par contre ça m'a beaucoup apporté d'un point de vue humain : je suis sorti de chez moi, ça m'a redonné envie de prendre soin de moi, apprendre à être en groupe, ça a été un tremplin humain. »

→ « Des formateurs animateurs de communauté »

Le rôle des formateurs semble fondamental : « la formatrice se mettait en retrait exprès pour que l'on puisse entre nous

à trouver des solutions ! un apprentissage ! » / « différent de logement SNL : quand ce n'est pas encadré ça tire vers le bas ! ». Les structures sont appréciées pour la qualité d'écoute qu'elles offrent aux allocataires : « le soutien comme un levier pour adhérer au parcours ! un facteur de motivation stratégique ! rompre l'isolement » / Elles prennent un rôle d'animateur de communauté qui est très apprécié : « Nathalie = conseillère, coach, elle nous responsabilise, elle nous responsabilise par rapport aux autres, »

→ Même si les formations ne correspondent pas toujours à ce que les allocataires souhaitent faire, tous reconnaissent leur apport en matière de reprise de confiance en soi, de resocialisation, d'espoir et d'énergie. « L'IAE c'est une microsociété qui permet de s'intégrer, de partir vers un autre projet professionnel "ça redonne de l'énergie et une volonté d'aller vers l'avant" »

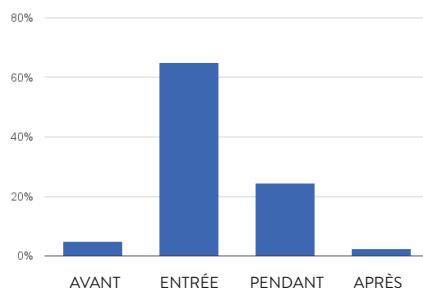
APRÈS



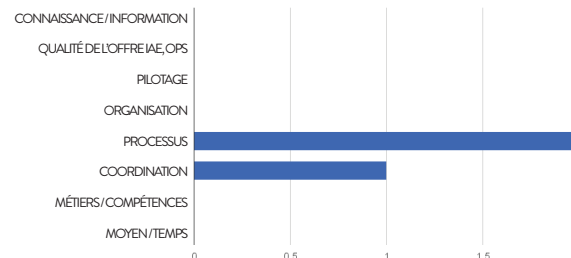
En synthèse...

- **Devant une rupture de parcours programmée, les travailleurs sociaux restent des interlocuteurs privilégiés des allocataires** : « ils nous appellent pour tout est n'importe quoi, nous sommes dans une relation de confiance qui se prolonge au-delà du contrat »
Les structures d'insertion le répètent en permanence : « **Nous sommes forcément sur des sorties positives.** Même si elles ne se soldent pas par un emploi, les personnes ont fait un travail sur elle même, elles partent en formation, etc ».

RÉPARTITION DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES
PAR ÉTAPE DU PARCOURS



ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF - DIFFICULTÉS PAR CATÉGORIES

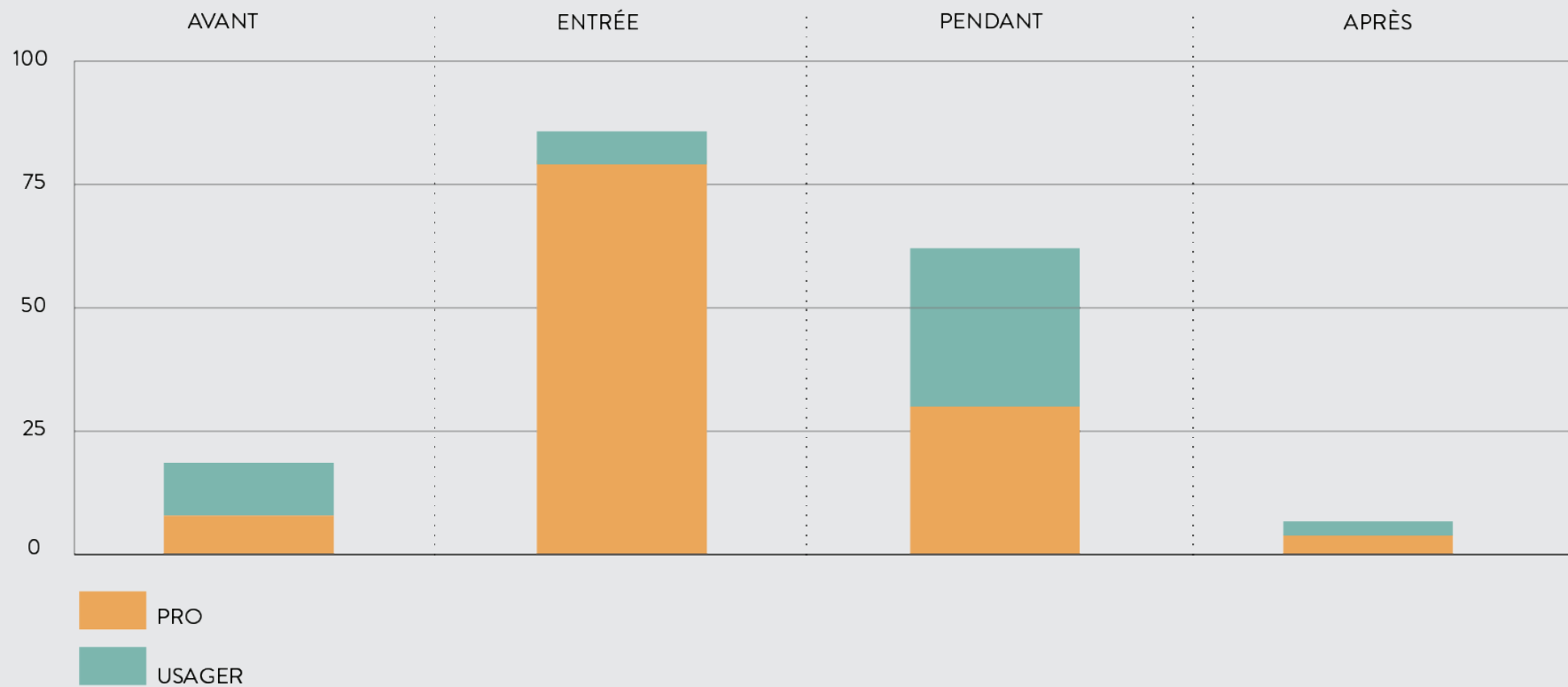




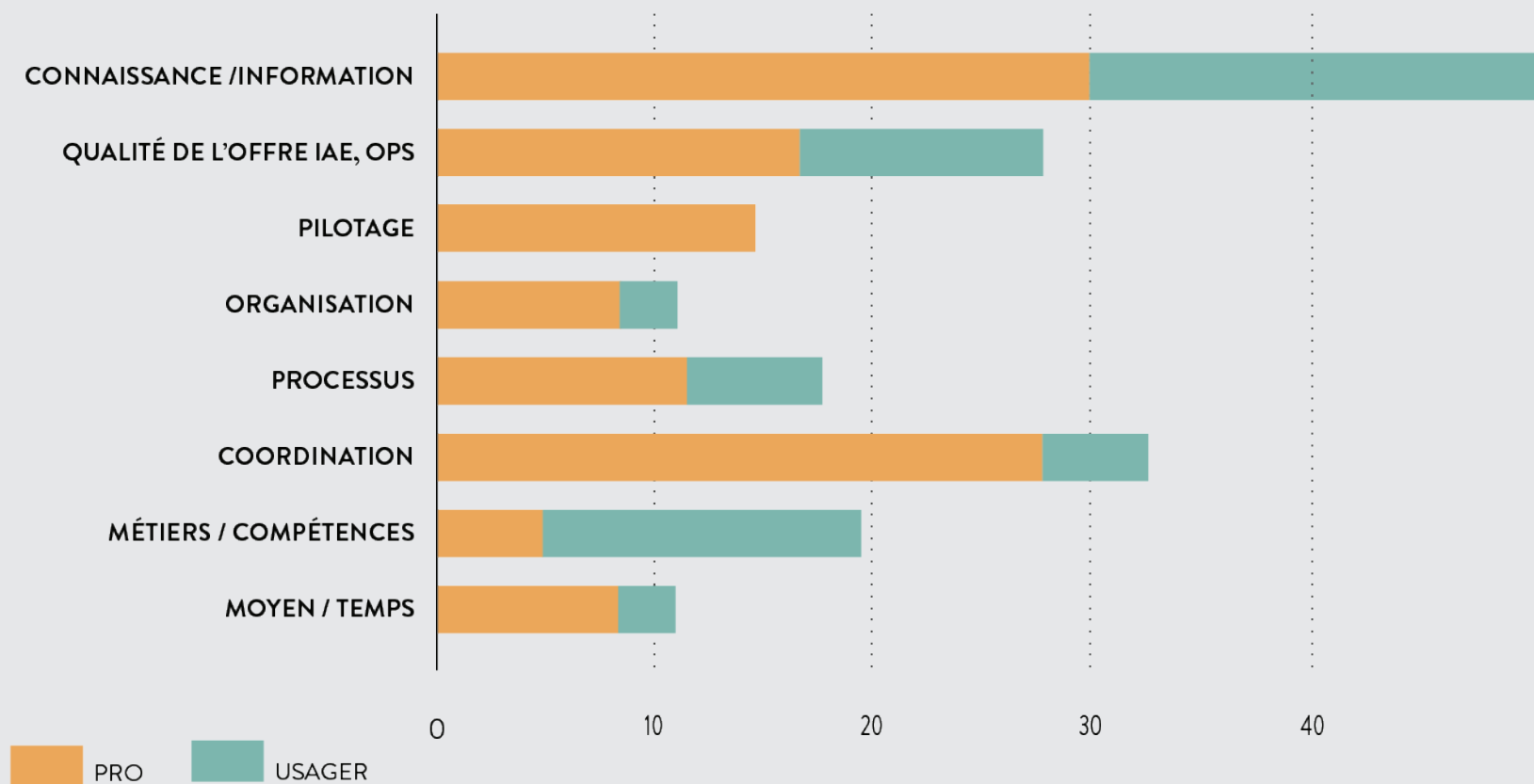
En synthèse...

- **Une sortie non anticipée et facteur d'angoisse** : La sortie génère indiscutablement un stress : je ne sais pas ce qu'il va se passer, il y a un manque d'information sur la suite, sur l'après... Qu'est-ce qui se passe réellement sur la sécurité sociale, sur la CMUC, sur les démarches administratives;
Bonnes pratiques : Les TS semblent bien mobilisée par les allocataires : « j'appelle AS ou Horizon et elles répondent à mes questions » / « on garde les liens qui sont créés »

NOMBRE DE DIFFICULTÉS PAR ÉTAPES



NOMBRE DE DIFFICULTÉS PAR THÉMATIQUES



Objectif : Fabriquer des Travailleurs Sociaux/Assistants sociales pilotes de l'accompagnement Socio-professionnel

